

## S

## SABOT

**A. Sébastien**, ne sait pas signer, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 14.3.1638, ! en 1643, † /1646, ∞ 18.2.1634 La Chapelle-Godefroy à Jeanne BARTENIE ou BONTEMY, (†) 3.6.1636 La Chapelle-Godefroy

En 1643, Sébastien SABOT comparait avec d'autres habitants de La Chapelle-Godefroy dans un acte des eaux-et-forêts de Nogent/Seine<sup>1</sup>.

∞ 4.10.1637 La Chapelle-Godefroy à Perrette NODIN, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 1.9.1641 et 22.5.1646, fille de Michel N., † /1637

Edmée, b 31.7.1640 La Chapelle-Godefroy, p Jean fils de Jean COUSTURIER, m Georgette fille de Linard BRUN, y † 24.4.1664, (†) le 25

Nicolas, b 5.11.1642 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas CHOUART, signe, fils de Honorable hoe. Nicolas CHOUART, marchand, m Damoiselle Helene NUGAULT, signe, fille de † Laurent NUGAULT, escuyer sieur de St Aubin

## SAGET

**A. Edmé**, natif de Guer..., diocèse de Sens, "m'est venu avertir que Anne COUVERS (ou CONNERS) qu'il a protesté este femme venant en pèlerinage aud. lieu de St Aubin y estoit accouchée d'un enfant masle", ∞(?) à Anne COUVERS ou CONNERS

Antoine, ° & b 1.3.1707, p Anthoine MASSEY, vigneron, ne sait pas signer, m Catherine COLLET, signe: Catherine Collet

## SAINTOT

**A. Henrion**, ! en 1363

En 1363, Henrion SAINTOT, de Saint-Aubin, obtient l'adjudication d'une maison et de nombreuses terres à Saint-Aubin<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour La Chapelle-Godefroy: Germain LANGOT, Denys MOREAU, Michelle MORIN, Sébastien SABOT, Michelle AUBERT, Monsieur LARIBE et Monsieur RISSEY, curé de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E\* 2803]

<sup>2</sup> Le 1.9.1363, adjudication à Henrion SAINTOT, demeurant à Saint-Aubin d'une maison, grange, accin et pourpris à Courclain, saisis sur Gilot QUAQUERANT et ses enfants, plus de nombreuses terres. Sont cités: Jaquin THOMAS, la femme Pierre GAILLART, Pierre COLOT, la fille Thomas DEQUIN, les hoirs Jacques DE COURBALON, les hoirs PAGET, les hoirs Pierre COLLET, les enfants Jean SENESTRE de Fontemens, les

## SANNET

**A. Claude**, ∞ à Geneviève COUTURIER  
Jacquette, b 8.4.1641, m Jacquette SOMMILLON, p Jehan fils de Nicolas GALLOYS

## SARAZIN

**A. Denis**, Honorable Homme, Maître, de Pont/Seine, ° ca 1616, † 6.7.1671, (†) le 7, ∞ 24.2.1659 à Honnête Fille puis Honnête Femme Charlotte BARDY, † "subitement", (†) en 1665 auprès de sa fille, fille de Jean B. et Marie DE FLAIR

Edmée, baptisée par la baille, b 30.3.1660, p Noble Hoe. Claude LE FEUVRE, m Madmoiselle Edmée DES MASSÛE, (†) 9.3.1665 en la Chapelle Notre Dame

Anne, b 2.6.1661, p Nicolas TALON, de Pontz, m Anne CABARE, de Pontz

Charlotte, b 30.8.1663, p Honorable Homme Claude GALLION, m Charlotte PILLAVOYNE, probablement ∞ 1689<sup>3</sup> à Etienne DONDEAU, marchand, de Nogent/Seine

En 1689, Honnête Femme Charlotte SARAZIN vend plusieurs rentes dont l'une provenant de Marie DE FLAIS, son aïeule maternelle, partagée avec Edmée PILLAVOINE<sup>4</sup>.

hoirs Jean HELLINS, Vaillant, Thevenin fils de Colin HENRION, les enfants Colot COULON, les enfants Jacquot MARTIN, Thévenin BATAILLE [AD 10 - E\* 2878] 3 Le 21.11.1689, contrat de mariage entre Honorable Personne Estienne DONDEAU, marchand mercier demeurant à Nogent/Seine, fils de feu Estienne, marchand à Nogent/Seine, et Honnête Femme Nicolle BRIGION, assisté de Honorable Homme Jacques DE ROUSSEL, marchand mercier demeurant à Nogent/Seine, son beau-père, de sa mère et de Honorable Homme Claude BEIGNOT, marchand demeurant à Nogent, son oncle, et Honnête Femme Charlotte SARAZIN demeurant au logis de Maître Adrian PERRIN, receveur du grenier à sel de Nogent/Seine, fille de feu Denis et Charlotte BARDY, marchand demeurant à Saint-Aubin, assistée de Pierre GUENARD, marchand à demeurant Nogent/Seine, et Savine PARIS, sa femme, cousins issus de germain. L'acte est signé "Charlotte Sarasin", "E Dondeau", "Nicolle Bregon", "P Guenard", "C Beignot", "Savine Paris", "De Roussel" [AD 10 - 2 E 66/30]

<sup>4</sup> Le 21.11.1689, Honnête Femme Charlotte SARAZIN, assistée de Honorable Homme Estienne DONDEAU, vend à Maître Edmé BEIGNOT, exempt demeurant à Nogent/Seine:

- 10 livres de rente foncière constituée le 18.11.1655 et 25.11.1685 par Sébastien BATAILLE, cordier et cabaretier demeurant à présent à Nogent/Seine, feu Jean GUICHARD, vigneron à La Chapelle-Godefroy, Claude GUICHARD sa sœur, demeurant à Nogent/Seine, Claude GOBINOT et autres
- 10 livres de rente, moitié de 20 livres à partager avec Jean BEAU, maître chirurgien à cause d'Edmée PILLAVOINE sa femme, héritière de feu Marie DE

## SAUVAGE

**A. Nicolas**, vigneron, ∞ à Louise NAUROIS  
Marie, b 23.12.1676, p François BLANCHARD, m  
Marie FRICHET épouse de Claude MERAT,  
vigneron

SENESTRE<sup>5</sup>

**A. Jean**, ! en 1536-1541, laboureur à Marnay/Seine, °  
ca 1501 Nogent/Seine, † 1541/1559, ∞ à Marguerite  
SIMON, † /1562, petite-fille de Colin S.

En 1536, Jean SENESTRE comparait dans une  
audition de témoins<sup>6</sup>.

En 1541, Jean SENESTRE, laboureur à Marnay/Seine,  
est témoin dans une enquête. Il est âgé de 40 ans, natif  
de Nogent/Seine, et a toujours demeuré à Bernières,  
Marnay/Seine et La Chapelle-Godefroy. Il cite le  
témoignage de Colin SIMON (grand-père de son  
épouse)<sup>7</sup>.

Les enfants ou héritiers de Jean SENESTRE payent  
censive au seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1570. Ils

---

FLAIS, aïeule maternelle de ladite SARAZIN et de  
ladite femme BEAU, par contrat passé pour feu  
Guillaume DARSON, écuyer seigneur de l'aulnoy,  
vivant demeurant à Saint-Martin-de-Bossenay, devant  
Denis BENOIST et Edmé THOMAS, notaires à Saint-  
Martin-de-Bossenay, le 30.3.1643, par Pierre et Nicolas  
LAUXERROIS, manouvriers à Avant, et autres

➤ des terres à Quincey.

L'acte est signé "Charlotte Sarasin", "E Dondeau", "E  
Beignot" [AD 10 - 2 E 66/30]

5 Le 22.11.1644 à Marnay comparaissent les héritiers de  
Claude SENESTRE et Guillemette LESPOIX (citée veuve  
le 10.5.1619):

➤ Margueritte, épouse de NN. TABOURAT, d'où  
Nicolle, Noël et Estienne, épouse de Bonnaventure  
MILLET, d'où Margueritte

➤ Edmé, époux de Jehanne FORTIER, d'où enfants

➤ Claude, époux d'Edmé MUSSOT [AD 10 - E\* 3010]

6 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent  
Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan  
SEMILLON, Philipès DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA  
PIED, Jehan CHAPPELOT, Jehan SENESTRE, la veuve  
Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas  
FORNICROY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan  
LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve  
Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET  
et Martin HUGUENIN [AD 10 - E\* 2801]

7 Le 22.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la  
Garenne de Pont, est entendu comme témoin à  
Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où  
pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Jehan SENESTRE, laboureur demeurant à Marnay, âgé  
de 40 ans, natif de Nogent/Seine, qui a toujours demeuré  
à Bernières, Marnay et La Chapelle-Godefroy.

➤ il a oui dire Collin SYMON de Marnay, mort il a  
envrion 6 ans, âgé de 80 ans environ, sur le droit de  
justice [AD 10 - E\* 2860]

payent pour Saint Jean de Sens<sup>8</sup>.

Jean SENESTRE et Marguerite SIMON sont les  
parents de:

Edmond

Denis

En 1562, Edmond et Denis SENESTRE, sont  
condamné au lieu de feu Marguerite SIMON, jadis  
femme de Jean SENESTRE, à payer avec d'autres les  
arriérés d'un bail de Colin SIMON<sup>9</sup>.

**A.1. (?) Edmé**, fermier de l'église de La Chapelle-  
Godefroy, ! en 1578-1599, parrain à La Chapelle-  
Godefroy le 13.10.1580

Edmé SENESTRE paye censive au seigneur de Saint-  
Aubin comme fermier de l'église de la Chapelle-  
Godefroy de 1578 à 1585. Il paye pour un acquis de  
Pierre PRET en 1585<sup>10</sup>.

Edmé SENESTRE paye censive au seigneur de Saint-  
Aubin de 1593 à 1599<sup>11</sup>.

**B. Claude**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Denise

Denise, b 9.9.1572 La Chapelle-Godefroy, p Denis  
fils de Jean REGNAULT et Marguerite, m  
Jeanne épouse de Jean JANQ...NET & Marion  
épouse de Pierre BROCARD

**C. Jacques**, de La Chapelle-Saint-Nicolas, ° ca 1673,  
∞ à Anne LHERMITTE

∞(2) 9.10.1713 à Marie GUILLEMARD, ne sait pas  
signer, ° ca 1688, fille d'André G. et Anne GRILLAT, †  
/1713

---

8 Les enfants de Jehan SENESTRE payent censive à Saint-  
Aubin en 1559-1561; ses hoirs payent pour Saint-Jehan de  
Sens en 1562-1563, 1565-1570; Jehan SENESTRE paye  
censive en 1559 [AD 10 - E\* 2881]

9 Le 25.1.1562, sentence du bailliage de Nogent/Seine  
contre Noël SIMON, veuve de Louis DESQUAINS,  
Edmond et Denis SENESTRE, au lieu de feu Marguerite  
SIMON, jadis femme de Jean SENESTRE, Alexis  
MERLIN et Jacqueline SIMON sa femme, Claude  
MOZARD et Barbe SIMON sa femme, et autres. Ceux-ci  
sont condamnés à payer:

➤ 20 septiers par quart froment, seigle, avoine et orge

➤ 18 boisseaux de noix

pour chaque année d'arrérage depuis 1561 [AD 10 - 24 H  
118]

10 Edmé SENESTRE paye censive à Saint-Aubin comme  
fermier de l'église de la Chapelle en 1578, 1582, 1584-  
1585; il paye pour un acquis de Pierre PRET en 1585 [AD  
10 - E\* 2881]

11 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Edmé  
SENESTRE paye censive en 1593 pour quatre années, en  
1595 sans préjudice des années précédentes, en 1599 sur  
ce qu'il doit [AD 10 - E\* 2883]

## SENOBLE

### A. NN.

Pierre, ∞ à Jeanne ADAM  
 Claude, signe: Claude Senoble, ! en 1717  
 Marie Madeleine, signe: Marie Magdelaine Senoble, ! en 1717

### A.1. Pierre, sabotier, ∞ à Jeanne ADAM

Anne Madeleine, ° 27.10.1717, b le 28, Claude SENOBLE, signe: Claude Senoble, frère du père, m Marie Magdelaine SENOBLE, signe: Marie Magdelaine Senoble, sœur du père, † 11.5.1721, (†) le 12

### A.1. (?) Pierre, recteur des écoles, ∞ à Marguerite VOISAMBERT

Marie Marguerite, ° ca 10.1703, † & (†) 30.4.1711

## SCENON

### A. NN.

Marie, signe: Marie Senon, ∞ /1697 à Michel GRILLAT, manouvrier  
 Claude, ne sait pas signer, ! en 1706

## SIMARD

**A. Nicolas**, signe: Nicolas Simard, de Chatres, fils de NN. S. et Jeanne BLANPIGNON, ∞ 26.7.1717 Chatres-Mesgrigny à Nicole ROY, de Saint-Aubin, fille d'André R., vigneron, et Nicole QUINSON

Nicolas, ° & b 26.9.1718, p Claude ROSÉ, ne sait pas signer, m Jeanne DIRESNE, ne sait pas signer

Marie Anne, ° 16.2.1721, b le 17, p Claude GUILLAUME, de La Chapelle St Nicolas, ne sait pas signer, m Marie Anne HADOT, signe: Marie Anne Hadot, † 28.9.1722, (†) le 29

## SIMON

La famille SIMON n'apparaît pas à Saint-Aubin sur les documents antérieurs à 1488. Toutefois, dans les comptes de la chatelénie de Nogent/Seine de 1420-1421 figure une adjudication à Jehan SYMON pour "la tonture et dépouille de vente de bois" dans un article situé dans le parc de Pont/Seine, sur le chemin allant à Saint-Aubin<sup>12</sup>.

**A. Colin**, laboureur à Nogent/Seine, ! en 1487-1536, de Marnay, ° ca 1455/1457, † en 1536, ∞ à Agnès

Colin SIMON apparaît pour la première fois à Saint-Aubin à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. En 1487, il est caution de Jean HUOT pour les grands dîmes de blé de Saint-Aubin<sup>13</sup>.

12 Dans un compte de Nogent de 1420-1421 figure une adjudication à Jehan SYMON pour la tonture et dépouille de vente de bois au parc de Pont, sur le chemin de Saint-Aubin [AD 10 - E112, page 41v]

13 Le 20.5.1487, Jehan HUOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, reconnaît une obligation pour les dîmes de

Le 7.4.1488, Colin SIMON, laboureur, et Agnès, sa femme, demeurant à Saint-Aubin, reçoivent des religieuses du Paraclet, pour un bail à trois vies, une maison et 120 arpents de terre à Saint-Aubin et Marnay<sup>14</sup>.

En 1562, les descendants de Colin SIMON seront poursuivis par les religieuses du Paraclet pour payer les arrérages de ce bail<sup>15</sup>.

En 1596, les descendants de Colin SIMON déclarent encore détenir ce bail<sup>16</sup>.

En 1624, il est encore fait mention du bail emphytéotique pris par Colin SIMON. Le contrat de bail de 1488 et plusieurs documents établis entre 1562 et 1581 sont produits<sup>17</sup>. A cette date, plusieurs de ses

Saint-Aubin aux religieuses du Paraclet. Caution: Colin SYMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

14 Le 7.4.1488, Colin SIMON, laboureur, et Agnès, sa femme, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet le bail à 3 vies d'une maison, grange, étable, cour, jardin, accin, pourpris et terres arrables et en friche, prés, saulsois et vignes contre:

- 20 septiers par quart froment, seigle, avoine et orge
- 18 boisseaux de noix lorsque les noyers en porteront
- entretenir les bâtiments de toute réparation

La maison s'appelait le Couvent de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

15 Le 25.1.1562, sentence du bailliage de Nogent/Seine contre Noël SIMON, veuve de Louis DESQUAINS, Edmond et Denis SENESTRE, au lieu de feu Margueritte SIMON, jadis femme de Jean SENESTRE, Alexis MERLIN et Jacquette SIMON sa femme, Claude MOZARD et Barbe SIMON sa femme, et autres. Ceux-ci sont condamnés à payer:

- 20 septiers par quart froment, seigle, avoine et orge
- 18 boisseaux de noix

pour chaque année d'arrérage depuis 1561 [AD 10 - 24 H 118]

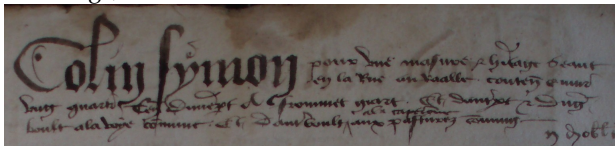
16 Le 18.3.1596, Pierre SIMON, Margueritte SIMON, Nicolas SIMON, Hilaire DESQUAINS, Maître Claude DESQUAIN, curé de Ferreux, et autres passent une reconnaissance pour le bail à 3 vies fait au profit des religieuses du Paraclet d'une maison, grange, écurie, cour et jardin contenant 4 arpents, plus 7 arpents de prés à Marnay et 110 arpents de terre à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

17 Dans une procédure visant à établir leur droit sur une pièce de 4 arpents de pré à Marnay, les religieuses du Paraclet produisent les documents suivant:

- Un bail fait pour 3 vies à Collin SIMON, laboureur et sa femme demeurant à Saint-Aubin, par les religieuses du Paraclet le 7.4.1488. Le bail comprend lesdits 4 arpents de pré.
- Une sentence du 25.1.1562 par laquelle Noël SIMON, veuve de Louys DESQUENS, Nicolas DUCLOS à cause de Barbe DESQUENS et autres sont condamnés à la seconde vie pour ces 4 arpents de pré, tenant à la veuve et les héritiers de Jehan GALLOIS
- Une sentence du bailliage de Nogent/Seine du 3.7.1579 par laquelle Maître Jehan DESQUAINS, prêtre, Claude et Nicolas DEQUAINS et consorts, renoncent au bail fait par leur prédécesseurs

descendants<sup>18, 19</sup> témoignent pour contribuer à la résolution d'un conflit sur les droits seigneuriaux sur les bois de Marnay/Seine entre les religieuses du Paraclet et Jean MALATAVERNE<sup>20, 21</sup>.

En 1488-1490, Colin SIMON déclare au terrier de Saint-Aubin une maison et un héritage situés dans le village, rue aux Raales<sup>22</sup>.



Colin SIMON semble être originaire de

- Une sentence du 17.2.1581 entre Vénérable et Discrète Personne Messire Nicole DESQUENS, Claude GERAR et consorts par lequel ledit GERARD se reconnaît détenteur d'une terre à Marnay au lieudit "le Grand Parfond" à cause du bail à vie ci-devant produit de Collin SIMON fait à feu Pierre MONAT. Mention d'une vente à feu Simon BRIGEON. [AD 10 - 24 H 87]

18 Dans une enquête concernant les droits sur les bois de Marnay interviennent comme témoins, le 19.12.1624:

- Guillaume DUCLOS, laboureur demeurant à Quincey, âgé de 72 ans ~, qui ne sait pas signer. Il cite un article de 4 arpents de pré et saulsois au Grand Parfond à Marnay que Messire Nicole DESQUAINS, oncle dudit déposant a pris à rente des religieuses, par bail emphytéotique. La pièce a été baillée à Maître François DE FLAIX il y a ~ 10 ou 12 ans. Les héritiers dudit DESQUAINS se sont dédit de ladite pièce au profit des religieuses. Il déclare avoir vu payer le bail audit DESQUAINS en la maison duquel il demeurait.
- Jehan ROUSSAT l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, âgé de 69 ans ~, qui ne sait pas signer. Il déclare que lesdits 4 arpents de pré et saulsois appartenaient aux religieuses du Paraclet et que tenait Messire Nicole DESQUAINS, prêtre curé de La Chapelle-Godefroy, et auparavant à Collin SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, aïeul de la femme du déposant, qui la tenait par bail emphytéotique desdites religieuses

Le 28.12.1624:

- Denise EURAT, femme de Guillaume MIGOURDIN, convertis demeurant au couvent du Paraclet, âgée de 65 ans ~, qui ne sait pas signer. Elle cite feu Noël EURAT, son père, qui tenait les 4 arpents et en payait rente aux religieuses du Paraclet, feu Messire Nicolle DESQUAINS et son grand-père qui la tenait par bail emphytéotique. Ledit pré avec d'autres terres avaient été données à moisson de grains audit feu SIMON. Après le décès dudit DESQUAINS, ses héritiers ont remis ces terres aux religieuses
- Guillaume MIGOURDIN, converti demeurant au Paraclet, âgé de 75 ans ~, qui signe. Il cite le bail fait audit Nicolas SIMON, bisaïeul de ladite EURAT, sa femme, qui avait pris par bail plusieurs héritages dépendant de l'Abbaye, dont les 4 arpents de pré à Marnay. Duquel SIMON était héritier d'Ambroise SIMON, lequel a toujours joui de cette rente, et les héritiers duquel étaient Messire Nicolas et Messire Claude les DESQUAINS, et qui fut remis aux religieuses lesquelles en ont fait bail audit DE FLAIX. Il est question d'une femme de Villiers près Nogent

Marnay/Seine, c'est du moins ce qu'atteste Denis VOTON en 1541<sup>23</sup>.

Colin SIMON est né entre 1450 et 1460. D'après Denis VOTON, il serait mort vers 1533 à l'âge de 80 ans environ. D'après Edme SENESTRE (son petit-fils par alliance), Colin SIMON serait mort vers 1535 à l'âge de 80 ans environ<sup>24</sup>. En fait, Colin SIMON est plus vraisemblablement mort en 1536.

Colin SIMON déclare avoir 70 ans environ en 1527<sup>25</sup>.

En 1527, il se dit laboureur à Nogent/Seine.

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Colin SIMON paye régulièrement sa contribution entre

qui payait auxdits les DESQUAINS et autres héritiers dudit feu Nicolas SIMON une rente comme détentrice d'une pièce de ce pré

- Honorable Homme Simon PARASTRE, receveur de la terre et seigneurie de Marnay/Seine, âgé de 45 ans ~, qui signe [AD 10 - 24 H 87]

19 Le 20.3.1625, les témoignages produits par les religieuses du Paraclet sont mis en doute en ces termes:

- Guillaume DU CLOS est un homme sourd
- Jehan ROUSSAT à l'esprit et le jugement débile, il n'a pu se rendre à sa déposition
- Guillaume MIGOURDIN et sa femme sont comme les enfants et domestiques des religieuses
- Symon PARASTRE est le notaire ordinaire des religieuses et leur fermier de grandes quantités de prés. Réponse des religieuses du Paraclet par J CHAMPENOIST, qui déclare que:

- Guillaume DU CLOS n'est pas sourd de nature et si par accident il a l'ouïe aucunement dure, cela ne le rend pas incapable de porter témoignage
- Jehan ROUSSAT est de bon sens et n'est pas d'un âge si décrépité qu'il en a perdu le jugement
- Guillaume MIGOURDIN et sa femme ne sont pas religieux et n'ont nul intérêt en la cause, non plus que Simon PARASTRE [AD 10 - 24 H 87]

20 Le 19.12.1624, les religieuses du Paraclet prennent la cause pour Maître François DE FLAIX défendu par Maître Jehan MOREAU leur procureur, en personne et assisté de Jehan BARDY, receveur et entremetteur des affaires des religieuses du Paraclet, contre Jehan MALATAVERNE, marchand poissonnier demeurant à Nogent/Seine au sujet d'une pièce de 4 arpents de pré à Marnay.

Pardevant Honorable Homme Claude PARASTRE, homme d'arme de la compagnie du roi notre sire, demeurant à Marnay comparaissent comme témoins:

- Maître Simon PARASTRE, demeurant audit lieu
- Guillaume DU CLOZ, laboureur demeurant à Quincey
- Charlotte DU CLOZ, veuve de feu Gilles GUILLEMART
- Guillaume MIGOURDIN et Denise SIMON sa femme, demeurant en l'abbaye du Paraclet
- Jehan ROUSSAT

Les dépositions de Guillaume DU CLOS et Jehan ROUSSAT l'aîné sont reçues le 19.12.1624.

Ledit MIGOURDIN et sa femme sont au lit malades en l'Abbaye du Paraclet et Simon PARASTRE ne veut pas aller à Nogent à cause de la maladie contagieuse en la

1491 et 1533. Il possède un pré rue Chèvre, des vignes et des terres au Paraclet; il loue des terres à l'Abbaye Saint-Jean de Sens. Il déclare des terres derrière la Garenne acquises de COLLET, des terres en la Tavelle et des oches qui furent à feu Georges BARBOTIN, et qu'il partage avec Jacquin BARBOTIN puis avec sa veuve, des terres derrière la Garenne acquises de la veuve Martin CHOSAT; des terres et une vigne acquises de Colin DU CLOS, une terre près de la rivière partagée pour moitié avec les enfants feu PAUPILLARD<sup>26</sup>.

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Colin SIMON paye en 1507 sa contribution comme héritier de MERCIER avec Jacquin CHEVRIER, Jacquin

ville de Nogent. Leurs dépositions sont reçues en l'Abbaye du Paraclet le 28.12.1624 [AD 10 - 24 H 87]

21 Le 10.4.1623, François DE FLETZ, demeurant à Saint-Aubin, interroge Jehan MATAVERNE, marchand poissonnier à Nogent/Seine, âgé de 50 ans ~, héritier de feu Pierre BRIGEON, son grand-père. Il cite Messire Nicolle DESQUAINS [AD 10 - 24 H 87]

22 En 1488-1490, Colin SYMON, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

➤ une maison et héritage rue au Raale contenant environ un quartier entre Frominet GIART et la voie commune, la même et les pâtures communes (plus tard les hoirs P.rin GILLE tiennent) [AD 10 - 24 H 115 & 118]

23 Le 21.11.1541, Denis VOTON, laboureur à Marnay, âgé d'environ 46 ans, est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin. Il cite:

➤ le témoignage de Collin SYMON de Marnay, mort il y a environ 8 ans, alors âgé de 80 ans environ [AD 10 - E\* 2860]

24 Le 22.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Jehan SENESTRE, laboureur demeurant à Marnay, âgé de 40 ans, natif de Nogent/Seine, qui a toujours demeuré à Bernières, Marnay et La Chapelle-Godefroy.

➤ il a oui dire Collin SYMON de Marnay, mort il a environ 6 ans, âgé de 80 ans environ, sur le droit de justice [AD 10 - E\* 2860]

25 Le 10.7.1527, certificat de plusieurs habitants de Quincey et autres lieux qui justifient que les seigneurs de Saint-Aubin avaient droit de propriété sur environ 100 arpents de bois taillis:

➤ Colin DUCLOS, laboureur, âgé de 60 ans, et ..., âgé de 70 ans, demeurant à Quincey

➤ Guillemin MARLIN, âgé de 60 ans, laboureur demeurant à Nogent

➤ Colin SIMON, âgé de 70 ans, laboureur demeurant à Nogent

➤ Jehan THOMAS, âgé de 64 ans

➤ Jehan CANNYN, âgé de 55 ans, demeurant à Marnay

➤ Pierre GALLOIS, âgé de 50 ans

➤ Pierre SOMILLON, âgé de 50 ans, laboureur demeurant à Saint-Aubin

Le bois fut à Loys TORSILLON, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et à son propos il y a 34 ans, fut à Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur de Bonpas, et en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy.d'une

MERCIER, Jehan MERCIER, Benoist BENOIST, Jehan HODOUART et Catherine MERCIER; en 1510 il paye pour les héritiers de Jean MERCIER. Il s'agit de Jean MERCIER, † /1488, ∞ à Marion, ! en 1488-1495, † 1495/1499. Colin pourrait être le gendre de Jean MERCIER.

Dans plusieurs censiers de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin établis entre 1530 et 1532, Colin SIMON déclare une mesure rue aux Raales<sup>27, 28</sup>. Il passe déclaration pour une autre maison et accin partagés avec Martin MIGOURDIN, Michelet BENOIT et Jacquinet BEGUE, comme héritiers de Jacquin

saisie des officiers de Nogent faite il y a environ 25 ans.

Mention d'un bail fait à la chandelle par ledit TORSILLON d'1 arpent à Colin SIMON, Pierre SOMILLON et autres, que Thévenin SOMILLON, son aïeul, tenait du vivant dudit TORSILLON.

Vente d'1 arpent audit Colin, 3 quartiers audit MERLIN et 1 quartier à P.re SOMILLON [AD 10 - E\* 2860]

26 Colin SYMON paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour sa vigne et terres, pour la rente de Saint-Jehan de Sens (barré); il paye coutume en 1491 (2 fois) et 1496 pour les oches de "dela hau" ("de la leau") payé à Thibault; il paye coutume en 1494; il paye en 1496 (2 fois) pour Saint-Jehan de Sens, en censive, pour la rente, pour les terres qu'il a acquises de COLET et de plusieurs autres; il paye en 1493 et 1495 pour Saint-Jehan de Sens, pour ses terre et vigne (XII arpents auquel lieu est sa vigne), pour les terres de la Tavelle qui furent à feu George BARBOTIN, pour les terres devers la Garenne, pour sa terre de Paraclet et cinq autres quartiers; Jacqui. BARBOTIN paye en 1495 pour X arpents, Colin SYMON en doit le reste; il paye en 1495 pour les hérit. Saint-Jehan de Sens; il paye coutume en 1496 tant pour Saint-Jehan de Sens que pour ce qu'il a acquis, pour les terres des CHOSSAT devers la Garenne, pour la veuve Jaquin BARBOTIN tant pour sa part des terres de la Tavelle que pour sa part des oches BARBOTIN; il paye en 1498 pour les héritages Saint-Jehan de Sens, à cause des oches au "batar de la h...ye", à cause des hoirs Martin CHOSSAT; il paye rente en 1498; il paye en 1499 pour les terres de la Tavelle, pour les terres COLLETZ qui sont devers la Garanes, pour une pièce de terre qui fut à George BARBOTIN, pour Saint Jehan de Sens tant pour rente que pour censive, pour II arpents de terre des terres qui furent à George BARBOTIN, pour sa vigne et pour son pré; il paye en 1500 pour deux arpents de terre qui furent à George BARBOTIN, pour sa vigne, pour son pré assis en la rue Chevre, de la rivière contenant environ la moitié de cinq quartiers partant pour l'autre moitié avec les enfants feu PAUPILLARD, pour trois quartiers qui furent TRUGALE, pour quatre arpents de terre par lui acquis de la veuve Martin CHOSAT, pour ses terres séant à la Tavelle, pour les terres qui furent COLET assis à la Garenne, XII arpents, pour une pièce de terre qui fut à George BARBOTIN, pour Saint-Jehan de Sens tant rente que censive; Regnault ROUSSAT paye en 1500 pour un quartier de vigne par lui acquis de Colin SYMON; il paye en 1502 (2 fois) pour ses terres et accins de toute chose; il paye en 1504 et 1505 pour deux arpents de terre tenant aux Mergiers et deux arpents près la Garenne, pour les terres Tavelle, pour les terres COLLET, pour une pièce de

MERCIER<sup>29, 30</sup>.

Colin SIMON paye censive à l'Abbaye du Paraclet en 1535 et 1536; ses héritiers payent en 1537 et 1538<sup>31</sup>.

En 1536, Colin SIMON figurent parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin<sup>32</sup>.

En 1536, Colin SIMON est assigné comme témoin dans une enquête<sup>33</sup>.

Colin SIMON est le père d'Ambroise et Jean SIMON car leurs enfants sont cités en 1562 et 1596 dans la descendance de Colin:

Ambroise, ∞ à Denise MERLIN  
Jean

**A.1. Ambroise**, ! en 1518-1542, † 1542/1546, ∞ à Denise MERLIN, ! en 1558-1562, (†) 8.10.1570, fille de Jean M. et NN. LE HUCHER.

Ambroise SIMON apparaît plusieurs fois comme héritier de Jean MERLIN, et ses descendants figurent à la fois parmi les héritiers de Jacquin MERLIN, et ceux de Jean LE HUCHER, père et beau-père de Jean MERLIN.

Ambroise SIMON paye censive à l'Abbaye du Paraclet entre 1535 et 1538<sup>34</sup>.

Ambroise SIMON est cité vivant pour la dernière fois en 1541<sup>35</sup>. Il est déjà mort en 1546. Denise MERLIN est citée sa veuve dès 1558<sup>36</sup>. Elle paye sa censive au

1643 à Mademoiselle PIER)

➤ 3 quartiers de terre au dessous de la maison, Jacques CHEVRIER, Olivier SIMON, Jacquinot MERCIER, la veuve BENOIST et Pierre DORY paye

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, les mêmes déclarent la même maison et accin [AD 10 - 24 H 81bis]

30 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Colin SIMON, Martin MIGORDIN, Michelet BENOIST et Jacquinot BEGUE pour 1 maison et accin où il y a aulnois et saussois [AD 10 - E\* 2875]

31 Colin SIMON/SYMON intervient en 1535 et 1536 et ses héritiers en 1537 et 1538 (2 fois) dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

32 Dans un acte du 24.6.1536, comparaissent parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin:

➤ des terres tenues par Phelippes DESPENCIER, Jehan GRANT HOMME, Colin SYMON et les MACE de Nogent [AD 10 - E\* 2860]

33 Dans une audition de témoins de 1536 comparait Colin SIMON [AD 10 - E\* 2801]

34 Ambroise SIMON/SYMON intervient entre 1535 et 1538 (2 fois) dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. Il fait une déclaration commune avec Estienne MARLIN et Jehan CALLOT en 1535 et 1536 [AD 10 - 24 H 118]

35 Ambroise SYMON est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

36 Le 15.7.1558, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres et des Ormeaux, bailli de Nogent/Seine, intervient pour la cause nouvelle venue entre les abbesses du Paraclet à l'encontre de Edmé GUILLEMARD, Symon LAUXERROIS, Loys GILLOTTE, Eugene veuve de Claude GARNIER, Gilles GILLOTTE, Nicolle veuve de Georges HUOT, Guyon GAULTIER au nom et comme ayant pris la cause pour Jacques PAGERT pour raison du droit que ledit PAGERT avait du gagnage des Mergers et La Chaulme dont il est question, Barbe veuve d'Estienne MERLIN, tant en son nom que comme ayant pris la cause pour ledit Symon DAUSSANGE de ce qu'elle a acquis de lui lesdits héritages, Martin THIERRY, Pierre et Didier les CALOT, Denise MERLIN, veuve de Ambroise SIMON, la veuve Jean HUCHER, Jehan BRIGEON et Nicolas HUCHER, défenseurs, adjoint par Benoist TIXERRANT leur procureur.

Mention d'une sentence du bailliage du 17.6.1558

terre qui fut à George BARBOTIN, pour les cens et rente de Saint-Jehan, pour III arpents de terre des terres qui furent à George BARBOTIN, pour sa vigne, pour son pré, pour la vigne Colin DU CLOS, pour les terres qu'il a naguère de Colin DU CLOS, Estienne VOSTON paye en 1505 pour VI arpents de Collin SYMON; il paye en 1506 pour toutes ses censives et pour les terres qu'il a acquises de Coulin DU CLOUS, en 1507 pour tous ses cens, plus de Robert GROMART et comme hoir de MERSIER avec Jaquin CHEVRIER, Jaquin MERSIER, Jeh. MERSIER, Benoist BENOIST, Jeh. HODOUART et Katherine MERSIERE; il paye en 1510 pour lui et pour Saint Jehan de Sens; il a payé en 1510 pour les hoirs Jehan MERCIER; il paye en 1511 et 1513 pour cens et rentes, pour Saint-Jehan de Sens; sa femme paye en 1513 pour P.rin SIZEAU pour cens; il paye en 1517 un sol c'est à savoir pour les héritages de Saint-Jehan de Sens, pour autres héritages, qui ont été payés par la veuve Jeh. VOUTON (VOICTRIN); il paye en 1518, 1519 et 1520 pour Saint-Jehan de Sens et pour son fait; en 1522 à La Chapelle, il doit payer un demi et Denis MASSE I d. d'acquisition qu'ils ont faite, et a payé Colin SIMON I d. par la susdite acquisition Jehan RAISON; il paye en 1526, 1527, 1528, 1529 (2 fois), 1532 et 1533 pour ses terres et pour les terres de Saint-Jehan de Sens; il paye coutume en 1527 avec les hoirs George BARBOTIN [AD 10 - E\* 2880]

27 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Colin SIMON pour 1 mesure rue au Rasle [AD 10 - E\* 2875]

28 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Colin SYMON déclare une mesure contenant 1 quartier 1/2 rue aux Rasles

Le 3.5.1532, Colin SIMON déclare une mesure contenant 1 quartier 1/2 rue au Rasle (en 1623 à La Bret...)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

29 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les héritiers de Jacquin MERCYER déclarent:

➤ une maison et accin où il y a aulnois et saulsois, entre les religieux St Jehan et soi-même, entre la Grand Rue et le chemin qui va à Correclain

➤ 3 quartiers de terre au dessus de ladite maison.

Le 3.5.1532, Colin SIMON (SYMON), Martin MIGORDIN, Michel(et) BENOIST et Jacquinot BAIGUE (BEIGUE) déclarent:

➤ une maison et accin où il y a aulnois et saulsois, entre les religieux Saint Jehan et soi-même, entre la Grand Rue et le chemin qui va à Correclain (plus tard à Guille. MYGOURDIN, barré, et Louys MERAT, en

seigneur de Saint-Aubin entre 1561 et 1570<sup>37</sup>. Elle teste le 6.10.1570<sup>38</sup>, et fut inhumée le 8.10.1570.

Ambroise SIMON est cité en 1526 avec Jean SIMON (son frère) et Guillaume DESQUAINS dans un acte de la justice de Saint-Aubin<sup>39</sup>.

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Ambroise SIMON paye régulièrement sa contribution entre 1518 et 1533. Il déclare une vigne, 2 arpents de terres de PETIT PIED, un arpent de terre au dessus de la rue de Cormont. Il paye en 1526, 1527 et 1528 la censive des héritiers de Jean MERLIN et en 1533, les héritiers de Jaquin MERLIN payent leur censive par les mains de Ambroise SIMON, pour quatre personnes<sup>40</sup>.

Ambroise SIMON déclare:

- 1/2 arpent de terre et 1/2 arpent de vigne au Houssoy, avec Etienne MERLIN et Jean CALLOT

condamnant les défendeurs à faire les réparations nécessaires des maisons, granges, logis et étables au gainage des Mergers et La Chaulme.

La procédure a pour objet de décider quelles réparations faire et quand.

Tous les défendeurs comparaissent sauf Eugene veuve de Claude GARNIER, Denise veuve d'Ambroise SIMON, la veuve de Jehan HUCHER et Nicolas HUCHER, représentés par BERTIN, et Martin THIERRY représenté par PARISOT.

Barbe veuve d'Estienne MERLIN a promis faire réparations pour la part de Gilles GILLOTTE pour raison de ce qu'elle a acquis de lui les héritages. [AD 10 - 24 H 100]

37 La veuve et hoirs d'Ambroise SYMON payent censive à Saint-Aubin pour Saint-Jehan de Sens en 1561-1562; ses hoirs payent pour Saint-Jehan de Sens en 1567-1575 (avec sa veuve en 1569-1570) [AD 10 - E\* 2881]

38 Nicolas et Pierre SYMON sont ses héritiers

39 Le 16.4.1526, extrait de la justice de Saint-Aubin contre Jehan SYMON, Ambroise SYMON et Guill.e DESQUAINS adjourné par Denis POPILLARD, sergent. Ils ont rompu un chemin allant de St Aubin à Pont/Seine [AD 10 - E\* 2890]

40 Ambroise SYMON paye cens à Saint-Aubin en 1518 pour les terres PETIT PIED pour II arpents, pour sa vigne, en 1519 et 1520 pour tous ses cens; il paye en 1520 pour un arpent de terre assis au dessus de la rue de Cormont; il paye en 1526, en 1527 et 1528 pour les hoirs Jeh. MERLIN et pour ses cens, en 1529 (2 fois); il paye en 1532 pour les terres de la Tavelle; il paye en 1533 à la décharge de Denis, Jaqui. MERCIER, P.re GALLOIS; les hoirs Jaqui. MERLIN payent en 1533 par les mains de Ambroise SYMON pour quatre personnes [AD 10 - E\* 2880]

comme héritiers de Jean MERLIN, en 1530<sup>41, 42, 43, 44</sup>.

- 6 quartiers de vigne en la Tavelle en commun avec Jean BROCARD et Laurent GILLES en 1530-1532<sup>45, 46</sup>.
- 5 quartiers de terre en la Tavelle avec Jean BROQUART en 1530-1531<sup>47, 48</sup>.
- un arpent et demi de vigne au dessous du Houssoy avec Guillaume DUREAU, Jean DE VIGNE et la veuve Thévenin DUCLOS<sup>49, 50</sup>. Ces vignes proviennent certainement de la succession

41 Censive de l'Abbaye du Paraclat du 15.9.1530, déclaration de Ambroise SIMON, Estienne MERLIN et Jehan CALLOT, héritiers de Jehan MERLIN, pour 2 arpents de terre et 2 arpent de vignes [AD 10 - E\* 2875]

42 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclat, Ambroise SIMON, Estienne MERLIN et J. CALLOT, héritiers de J. MERLIN, déclarent:

- 1/2 arpent de terre en Brusle (en marge, Estienne MERLIN tient)
- (les susdits à cause de Jean MERLIN) 1/2 arpent de vigne au Houssoy (en marge, Estienne MERLIN, puis Ambroise BARBOTIN et Ambroise SIMON) [AD 10 - 24 H 118]

43 Censier de Saint-Aubin de 1548 (ou plutôt 1530) de Ambroise SYMON, Estienne MERLIN et Jehan CALER (ou CALLOT), héritiers de Jehan MERLIN pour:

- 1/2 arpent de terre
- 1/2 arpent de vigne au Houssoy [AD 10 - 24 H 81bis]

44 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan MERLIN déclare:

- 1/2 arpent de terre en Bruslé
- 1/2 arpent de vigne au Houssoy

Le 3.5.1532, Ambroise SIMON, Estienne MERLIN et Jehan CALLOT (CALET), héritiers de Jehan MERLIN déclarent:

- 1/2 arpent de terre en Bruslé (Laurent MASSEY et Nicolas GRILLAT tiennent en 1623)
- 1/2 arpent de vigne au Houssoy (Jean GUILLEMARD tient 1 quartier en 1623)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

45 Censive de l'Abbaye du Paraclat du 15.9.1530, déclaration de Ambroise SIMON, Jehan BROCARD et Laurens GILLES pour 6 quartiers de terre en La Tavelle [AD 10 - E\* 2875]

46 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs Jehan GALLOYS déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle

Le 3.5.1532, Ambroise SYMON, Jehan BROCARD (l'aîné) et Laurens GILLES déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle (plus tard à Jehan BOSSUAT, la veuve Jehan SIMON, Guille. MIGOURDIN et les hoirs Jacques ROUSSARD, barré et remplacé par David ROUSÉ)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

47 Déclaration au terrier du 15.9.1530 d'Ambroise SYMON et Jehan BROCARD pour 5 quartiers de terre [AD 10 - E\* 2875]

48 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

de Jean LE HUCHER<sup>51</sup>.

En 1542, les religieuses du Paraclet prennent la cause d'Ambroise SIMON<sup>52</sup>.

Ambroise SIMON est déjà mort avant 1546, date à laquelle il est fait mention de ses héritiers<sup>53</sup>.

Les héritiers d'Ambroise SIMON font plusieurs déclarations au censier de l'Abbaye du Paraclet en 1575/1576<sup>54</sup> et 1582<sup>55</sup>, <sup>56</sup>. Ils déclarent entre autre 3 quartiers dans une pièce en contenant 5 à La Tavelle, voisins des héritiers de feu Alexis MERLIN.

Ambroise SIMON est très probablement le père des suivants:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Ambroise SYMON et Jehan BROCART déclarent 5 quartiers de terre en la Tavelle [AD 10 - 24 H 81bis]

49 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DE VIGNE et la veuve Thevenin DU CLOZ, pour 1 arpent 1/2 de vigne au Houssoy [AD 10 - E\* 2875]

50 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Guillaume DUREAU, Ambroise SYMON, Jehan DE VIGNES et la veuve Thevenin DU CLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy

Le 3.5.1532, Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DEVIGNES et la veuve Thevenin DUCLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy (en 1623 à Colin GRILAR et autres)

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

51 Le 21.11.1524, sentence du bailliage de Nogent au profit des religieuses du Paraclet contre Jean HUCHER, Jean DEVIGNE, Ambroise SIMON, la veuve et autres héritiers de Jean HUCHER (Gillet GILLOTTE, Jehan HUCHER, Jehan DEVIGNES, Ambroise SIMON, la veuve Thévenyn DUCLOS, Jehan COLLET le jeune à cause de sa femme et Estienne MERLIN), détenteurs des gaignages des Mergers et La Chaume, les condamnant à payer 5 septiers, 12 boisseaux de froments ... pour arrérage [AD 10 - 24 H 100]

52 Le 28.4.1542, procédure des religieuses du Paraclet, représentées par vénérable et discrète personne Jehan ANDRY, prêtre procureur syndic des religieuses, contre le maître général réformateur des eaux-et-forêts du Duché de Nemours, prennent la cause pour Ambroise SYMON et Claude MERCIER.

Demande à Noble Homme Nicolas COIFFART, seigneur de Saint-Benoist/Seine de montrer le procès verbal fait le 7.8.1500 par feu Honorable Homme Guion COIFFART, son père, lieutenant de monsieur le prévost de Troyes à propos des droits de pâtures à Saint-Aubin.

Mention du rapport du 27.5.1536 par Jehan PILLAVOINE, sergent royal du bailliage et prévôté de Nogent et Pont/Seine et Noble Homme Claude LARGENTIER, procureur du roi au eaux-et-forêts de Nogent/Seine. [AD 10 - 24 H 93]

53 Le 16.5.1546, Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan ANDRY, prêtre, procureur de l'Abbaye du Paraclet, reçoit des religieuses du Paraclet en rente viagère 1 quartier de vignes au Houssoy à coté des hoirs Ambroise SIMON, délaissé le 30.4.1544 par Jehanne HUCHER, veuve de Jehan DEVIGNES, à l'Abbaye [AD

Nicolas

Pierre

Nicolas et Pierre SIMON sont cités héritiers de Denise MERLIN sur son testament le 6.10.1570. Ils sont aussi cités en 1585 parmi les héritiers de Jacquin MERLIN<sup>57</sup>.

Marguerite, ∞ à Nicolas ADAM

Barbe, ∞ à Noël EURAT

Marguerite SIMON, épouse de Nicolas ADAM et Barbe SIMON, épouse de Noël EURAT, car Nicolas ADAM et Guillaume MIGOURDIN, gendre du couple EURAT-SIMON sont cités co-héritiers avec Pierre SIMON de feu Ambroise SIMON pour des

10 - 24 H 105]

54 En 1575/1576, les héritiers d'Ambroise SIMON déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 3 quartiers de terre pris en une pièce de 5 quartiers en La Tavelle, entre le seigneur dudit Saint-Aubin et les héritiers de feu Alexis MERLIN, ledit seigneur et Jehan BENOIST

➤ 1 quartier de terre à Courmont

➤ 1 quartier de vigne

➤ 1 quartier 1/2 de terre près ses vignes de Courmont, en 1623 à Linard POTIER, Pierre POTHIER et les héritiers de son père [AD 10 - 24 H 118]

55 En 1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient la décharge d'Ambroise SIMON que baillent ses héritiers:

➤ 3 quartiers de terre pris en 5 quartiers en La Tavelle, entre le seigneur de Saint-Aubin et les héritiers de feu Alexis MERLIN, ledit seigneur et Jehan BENOIST (plus tard à Jehan SIMON pour 1 quartier et Guille. MYGOURDIN pour 1/2 arpent)

➤ 1 quartier de terre labourable audit finage lieudit Courmont, entre les héritiers Jacques BENOIST et -, lesdits héritiers Jacques BENOIST et les héritiers feu P.re GUEU (plus tard à Nicolas GRILLARD dit lavodcat - barré -, et Guille. MYGOURDIN)

➤ 1 quartier de vigne assez près d'illec entre les héritiers feu Claude FONTEINE et Nicolas SOMILLON, plusieurs et le chemin de la Croysette (plus tard à Nicolas GRILLARD dit lavocat)

➤ 1 quartier 1/2 de terre labourable près les vignes de Courmont (plus tard à Jehan BOSSUOT et François MEROSSE à cause des mineurs de Jehan POTHIER)

Déclaration signée par "Colard" avec paraphe [AD 10 - 24 H 93]

56 En 1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), la décharge d'Ambroise SIMON, déclare:

➤ 3 quartiers de terre en une pièce de 5 quartiers à La Tavelle, entre les seigneurs de Saint-Aubin et les héritiers de feu Alexis MERLIN, lesdits seigneurs et Jehan BENOIT

➤ 1 quartier de terre labourable en Courmont

➤ 1 quartier de vigne au même lieu

➤ 1 quartier 1/2 de terre labourable près les vignes de Courmont [AD 10 - 24 H 118]

57 Le 7.7.1585, Guillaume MIGOURDIN, Pierre SIMON, Ambroise BARBOTIN, Claude COLLET, Christophe MERLIN, Nicolas MERCIER, Nicolas SYMON, Hilaire DESQUAINS, Perrette MAISTRE, veuve de Hierosme



bâtiments en 1577<sup>58</sup> et 1588<sup>59</sup>. Nicolas ADAM est témoin sur le testament de Denise MERLIN.

Jean, ∞ à Louise EURAT

Jean, est aussi cité pour avoir repris des terres autrefois à Ambroise SIMON; il possède une maison en indivis avec Pierre SIMON et Nicolas ADAM, comme co-héritiers d'Ambroise SIMON<sup>60</sup>. Jean et Pierre SIMON, les hoirs de Laurence SIMON et Nicolas ADAM sont cités ensemble dans le censier de Saint-Aubin<sup>61</sup>.

Ambroise pourrait aussi être le père de:

---

COLLART, Martin TROTIN, tous laboureurs et vigneron demeurant à Saint Aubin, sont détenteurs d'une pièce de terre de 8 arpents au lieudit "Le Champ à La Cave" à La Chapelle-Godefroy, icelle terre fut fait bail à feu Jacquin MERLIN, laboureur à Saint-Aubin par feu Jehan DE SAINCT-AMOUR et Jehanne LARGENTIER, sa femme, et leur nom et portant fort pour feus Claude et Jehanne, frère et sœur de ladite Jehanne LARGENTIER [AD 10 - 24 H 93]

58 Le 30.5.1577, Pierre SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, échangent:

➤ Pierre SIMON pour 3 parts sur 4 d'une maison, chambre, étable, grange, cour, jardin, accin rue Pescheloche, qui appartient à feu Claude DOURY, entre Nicole MERCIER, veuve de Jehan TORELOT, et Nicolas SIMON

➤ Guillaume MIGOURDIN pour un chas de maison, cheminée, petite chambre, demi-grange avec 2 étables à porcs, cour, jardin aïssance et tous ses droits sur ledit bâtiments partant par indivis avec ledit Pierre SIMON et Nicolas ADAM, co-héritiers de l'héritage qui fut à feu Ambroyse SIMON, entre Louvet ROUSSAT et les hoirs Martine MORIN, à coté de la fosse aux Billeux [AD 10 - 24 H 109]

59 Le 7.12.1588, Pierre SYMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, échangent:

➤ Pierre SYMON, la moitié d'une grange au Champs aux Billeux avec 2 étables et "seulx" à porcs, jardin, accin, aïssance et appartenance, bâtiment et héritage qui fut à Ambroyse SYMON, par indivis avec Guillaume MIGOURDIN et Marguerite SYMON, co-héritiers dudit Ambroyse SYMON, ladite grange partant par moitié avec Pierre MERAUSSE pour ce qui fut à Estienne MERLIN

➤ Guillaume MIGORDIN pour 18 cordes de terre à "La Courte Voye" naguère acquise de Lynard et Nicolas POTHIER, frères, demeurant ledit Lynard à Ramey et Nicolas à La Chapelle Godefroy, sur une place où soullait avoir une maison basse qui appartenait à Gilles COLLARD, entre la veuve Jehan POPILLARD et les héritiers Noël ROUSSAT, à coté des héritiers de COLLARD [AD 10 - 24 H 109]

60 Le 13.10.1573, devant Pierre LAUXERROYS et Edmé CHARPENTIER, notaires à Avant, Jehan SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Louyse EURAT, sa femme, vendent à Guillaume MIGORDIN, charron demeurant à Saint-Aubin, un chas de maison, cheminée, petite chambre, la moitié d'une grange avec 2 étables à

Jacquette, épouse de Liénard POTHIER

dont le fils Jean POTHIER est cité pour avoir repris des terres autrefois à Ambroise SIMON<sup>62</sup>. Toutefois, la mère de Liénard POTHIER, Anne MATHIEU, à épousé en secondes noces Pierre SIMON, fils d'Ambroise S., ce qui pourrait expliquer le transfert de propriétés d'Ambroise SIMON à Jean POTHIER.

Laurence, ∞ à Fiacre DESQUAINS

Les fils de Laurence SIMON, Hilaire et Claude DESQUAINS sont cités parmi les héritiers de Colin SIMON en 1596<sup>63</sup>. Hilaire DESQUAINS est aussi cité parmi les héritiers de Jacquin MERLIN en 1585, ce qui plaide en faveur d'une filiation de Laurence à Ambroise SIMON. Nicolas SIMON et Laurence SIMON, épouse de Fiacre DESQUAINS, déclarent en 1574 le huitième d'une maison en indivis avec les héritiers d'Alexis MERLIN, qui descendant de Jean SIMON, frère d'Ambroise<sup>64</sup>.

### A.1.A. Nicolas

Il semble qu'il y ait eu deux Nicolas SIMON contemporains, puisque l'un d'eux est surnommé le jeune en 1574.

L'un s'est installé à Fontaine-Mâcon, probablement entre 1574 et 1577. Jean SIMON paye sa censive en 1577<sup>65</sup>. Ce Nicolas est sans doute le fils d'Ambroise SIMON, comme semble le confirmer sa descendance probable à Fontaine-Mâcon.

L'autre est resté à Saint-Aubin où il paye régulièrement sa contribution au censier jusqu'en 1585<sup>66</sup>. Celui-ci pourrait être le fils de Jean SIMON.

---

porcs, cour, jardin, accin, aïssance, sa part et portion desdits bâtiments en héritage partant par indivis avec Pierre SIMON et Coulas ADAM, co-héritiers de l'héritage qui fut à Ambroyse SIMON [AD 10 - 24 H 109]

61 Pierre SYMON paye censive à Saint-Aubin avec Jehan SYMON, les hoirs Laurence SYMON et consors pour Saint Jehan de Sens en 1577-1578; Jehan SYMON paye à sa décharge en 1577; il paye à la décharge de Nicolas ADAM demeurant à Vignes en 1581-1583, 1585 [AD 10 - E\* 2881]

62 Déclaration du ? des héritiers de Ambroise SIMON, plus tard reprise par Jehan SIMON, Guill. MIGOURDIN, Nicollas GRILLAT dit Lavocat, Jehan BOSSUOT et Françoise MEROSSE à cause des mineurs de Jehan POTHIER [AD 10 - 24 H 93]

63 Le 18.3.1596, reconnaissance pour une maison à Marnay de Pierre SIMON, Margueritte SIMON, Nicolas SIMON, Hilaire DESQUAINS et Maître Claude DESQUAIN, curé de Ferreux [AD 10 - 24 H 118]

64 Déclaration du 26.5.1574 de la veuve de Fiacre DESQUAINS pour 1/8 de maison en indivis avec les hoirs d'Alexis MERLIN et Nicolas SIMON [AD 10 - E\* 2875]

65 Jehan SYMON paye censive à Saint-Aubin pour Nicolas SYMON de Mascon en 1577 [AD 10 - E\* 2881]

66 Nicolas SYMON paye censive à Saint-Aubin en 1559-1566, 1574-1575, 1578-1582, 1585; il paye pour Anthoine LEROY en 1561-1562; les hoirs de Jacques MERLIN, à savoir Nicolas VOITURIN et Nicolas SYMON payent en 1567; il paye pour sa part des bâtiments et maisons

Nicolas semble être le fondateur des SIMON de Fontaine-Mâcon<sup>67</sup> car sur les trois membres de cette famille qui fondent un foyer dans les années 1580, deux, Pierre et Madeleine, sont cités comme ses enfants, et le troisième, Ambroise, pourrait bien être son fils, nommé d'après son grand-père - Ambroise est un prénom rare -.

Il est peut-être l'époux d'Elisabeth, d'où une fille baptisée en 1577 à Nogent/Seine<sup>68</sup>.

**A.1.A.1.A. (?) Philippe**, laboureur à Fontaine-Mâcon, † /1632, ∞ /1608 à Barbe MOREAU<sup>69</sup>, à Fontaine-Mâcon

Anne, ! en 1618, peut-être ∞ /1633 à Louet JACOPIN

"Leodegaria", b 3.10.1608 Fontaine-Mâcon, m Felise LE MERE, témoins: Sebastien GUILLOT et Françoise GUICHART

Ambroise, b 8.1.1612 Fontaine-Mâcon, p Ambroise SYMON et Jehan fils de Siret BEZANCON, m None femme de Jehan SUYNOT, ∞ /1636 à Simone MARAT

Barbe, ! en 1632-1637 à Fontaine-Mâcon, b 10.4.1615 Fontaine-Mâcon, m Barbe LE MERLE, p Philippe fils de Jehan ADAM, témoin: Michelle GAMBIER

Philippe, ne sait pas signer, ! en 1633-1640 à Fontaine-Mâcon, ! en 1668, b 9.9.1617, m Anne fille de Samuel SIMON, p Claude DESQUEINS et Bastien GALLOYS, ∞ /1646 à Andrée MOREAU; ∞(2) 7.6.1678 Fontaine-Mâcon à Françoise GUICHARD, ∞(1) à Guillaume FRANCOIS

En 1668, Philippe SIMON, vigneron à Fontaine-Mâcon, héritier de Barbe MOREAU, sa mère, veuve de Philippe SIMON, laboureur à Fontaine-Mâcon, déclare une petite maison. Il ne sait pas signer<sup>70</sup>.

d'Alexis MERLIN en 1576; Nicolas CHARRETIER paye censive à la décharge de Nicolas SYMON le jeune en 1574 [AD 10 - E\* 2881]

67 A Fontaine-Mâcon, les SIMON cités au XVIème siècle sont:

- Pierre, fils de Nicolas SYMON, ∞ 4.6.1581 à Noee, veuve de Nicolas SUYNOT, d'où: Anne, b 22.11.1581, p Jehan GUICHARD, m Magdelaine fille de Nicolas SYMON
- Edmé, fils de Siret SUYNOT, ∞ 18.11.1585 à Magdelaine, fille de Nicolas SYMON
- Edmée, b 22.10.1583, fille d'Ambroise SYMON et Marion, p Siret COLLET, m Edmée, fille de Guille...in MOREAU

68 Martine, fille de Nicolas SYMO. et Elisabeth, b 22.10.1577 Nogent/Seine

69 Barbe fille de Denis MOREAU est marraine à Fontaine-Mâcon le 17.12.1607 de Katherine LE ROUX et le 22.6.1608 de Laurence GUICHART

70 Le 13.1.1668, Philippe SIMON, vigneron à Fontaine-Mâcon, héritier de Barbe MOREAU, sa mère, veuve de Philippe SIMON, laboureur à Fontaine-Mâcon, déclare une petite maison avec chambre basse et grenier, couverte de paille, 2 petites étables, et 1/3 d'une petite "croupe" appartenant à la maison. Il ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/20]

Pierre, peut-être ∞ /1632 à Jeanne SUYNOT  
Légère, ! en 1634-1636 à Fontaine-Mâcon  
Léger, ∞ /1641 à Françoise THIERRY

**A.1.B. Pierre**, signe: P Symon avec paraphe, laboureur, ! en 1565-1596, ∞ à Anne MATHIEU, ! en 1573, † /1582, ∞(1) à Jean POTHIER

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Pierre SIMON paye régulièrement sa contribution entre 1565 et 1585:

- en 1577 et 1578, avec Jean SIMON (son frère), les héritiers Laurence SIMON et consorts pour Saint Jehan de Sens
- en 1579, à cause de sa femme
- de 1581 à 1585 pour Nicolas ADAM de Vignes (époux de Marguerite SIMON, sœur de Pierre)<sup>71</sup>

En 1573, Pierre SIMON, laboureur à Saint-Aubin déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet une rente sur une terre à Saint-Aubin à cause de sa femme Anne MATHIEU<sup>72, 73</sup>.

En 1574, Pierre SIMON, laboureur à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail pour 9 ans de 32 arpents de terre à Saint-Aubin. Il signe "P Symon"

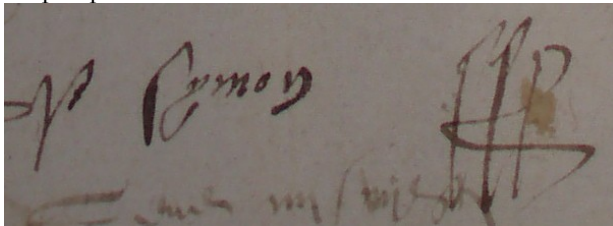
71 Pierre SYMON paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Jehan BROCARD en 1565; il paye à la décharge de Claude DORY en 1566; il paye en 1566-1580, 1584; il paye avec Jehan SYMON, les hoirs Laurence SYMON et consors pour Saint Jehan de Sens en 1577-1578; Jehan SYMON paye à sa décharge en 1577; il paye à cause de sa femme en 1579; il paye pour Saint-Jehan de Sens en 1580; il paye à la décharge de Nicolas ADAM demeurant à Vignes en 1581-1583, 1585; Pierre MERAUSE paye à sa décharge en 1583; Girard DANGLURRE paye à sa décharge avec la veuve de Nicolas THEVENYN en 1581; Pierre HEROST paye à sa décharge en 1585 [AD 10 - E\* 2881]

72 Le 24.2.1573, Pierre SIMON, laboureur à Saint-Aubin, et sa femme reconnaissent un denier de cens pour lods et vente et 3 sols tournois de rente foncière emphytéotique sur 1/2 arpent de terre et mesure au haut de la Chaume [AD 10 - 24 H 93]

73 Le 24.2.1573, Pierre SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, à cause d'Anne MATHIEU sa femme, se déclare propriétaire d'une pièce de terre et mesure contenant un demi-arpent, assis au Hault de La Chaulme, voisin d'Alexis BEAULNE [AD 10 - 24 H 118]

avec paraphe<sup>74, 75, 76</sup>.

En 1574<sup>77</sup>, Pierre SIMON fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>78</sup>. Il signe "P Symon" avec paraphe.



Il déclare un héritage au Champ au Billeux voisin de

74 Le 13.11.1574, Pierre SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, le bail pour 9 ans de 32 arpents de terre au lieudit "L'Enfermerie du Paraclet". Il signe "P Symon" avec paraphe [AD 10 - 24 H 105]

75 Le 13.11.1574, Pierre SYMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin retient à titre de moisson et pension de grains des abbesses du Paraclet, représentées par vénérable et discrète personne Jehan ANDRY, prêtre curé de Saint-Martin de Bossenay, 32 arpents de terre en une pièce à Saint-Aubin.

Le 3.7.1582, en la maison de Nicolas GALLOYS, laboureur à Saint-Aubin, Pierre SYMON, laboureur, vend la moitié du bail à Jehan MIGORDIN, laboureur audit lieu, acheteur, en présence de vénérable et discrète personne Jehan HATON, curé. L'acte est signé "Haton" avec paraphe, "J Migordin" avec paraphe, "N Galloys" avec paraphe, "P Symon" avec paraphe [AD 10 - 24 H 100]

76 Le 13.11.1574, Pierre SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail de 32 arpents de terre en "l'infirmerie du Paraclet" pour 9 ans [AD 10 - 24 H 109]

77 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Pierre SYMON pour 25 articles dont:

- 1/4 d'héritage où il y a une grange, maison et étable entre Georges ANCEAU et Louvet ROUSSAT
- un jardin et accin, rue Pescheloche où il y a une maison et grange entre Nicolas SYMON et Jeh. THORELOT [AD 10 - E\* 2882]

78 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 5.6.1574 de Pierre SIMON, qui signe "P Symon" avec paraphe, pour:

- la quatrième partie d'un héritage auquel il y a grange, maison, étable avec un quartier de terre tenant audit héritage, entre les hoirs Georges ANCEAU et Louet ROUSSAT, sur le Champ au Billeux et le chemin de Marigny
- un quartier 8 cordes de terre audit finage de St Aubin lieudit au dessus du couvent, entre les terres de St Jehan de Sens et Martin DE SAINT AMOUR, le chemin de Marigny et les terres de Pothières
- demi-arpent de terre au dessous de Potières, entre les hoirs Guillm. DESQUAINS et les hoirs Jehan SYMON, - et plusieurs (barré)
- demi-arpent de terre pris dans une pièce de deux arpents derrière les vignes du Paraclet, entre les hoirs Guille. DESQUAINS et les terres de l'église de Saint Aubin, sur les vignes du Paraclet et plusieurs
- trois quartiers de terre derrière Potière, entre les hoirs Jehan ROBERT et -, les hoirs Alexis MARLIN et les

Louet ROUSSAT alors que ce dernier déclare un héritage au même lieu voisin des héritiers Ambroyse SYMON.

Pierre SIMON a épousé Anne MATHIEU, veuve de Jean POTHIER. Anne est morte avant 1582.

En 1582, Pierre SIMON fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il intervient comme tuteur et curateur de deux enfants mineurs:

- Samuel SIMON, fils de lui et feue Anne MATHIEU
- Hester POTHIER, fille de feu Jean POTHIER et de ladite Anne MATHIEU

mêmes

- un quartier de terre pris en une pièce de six quartiers en l'Anfermerie, entre Alexis MERLIN et les terres de l'Enfermerie, les mêmes et plusieurs
- trois quartiers de terre en La Tavelle, entre les hoirs Noël EURAT et les hoirs Jehan GALLOYS, Guyon GAULTHER et les hoirs Guill. BORJONNE
- demi-arpent de terre en ce même lieu, entre les hoirs Guyon GAULTHER et P.re MAROTTE, le chemin de l'Estrier et les hoirs Jacques CHEVRIER
- demi-arpent de terre en La Tavelle, entre Laurent ... et -, M.e Jehan BENOIST et sur les terres des Mergers
- un quartier de terre pris en une pièce de trois quartiers près le chemin des Mergers, entre les terres du couvent et Jacques MIGORDIN, les terres de Saint Père et le chemin des Mergers
- trois quartiers et demi de terre aux Haye Pierre, entre les hoirs Jehan SYMON et les hoirs P.re GUEU, le chemin Carroge et les terres du couvent
- demi-arpent de terre près d'illec, entre Jacques MIGORDIN et Michel MERCIER, le chemin Carroge et les hoirs Guillm. DESQUAINS
- demi-arpent de terre pris en une pièce de trois arpents, entre les hoirs Guillm. DESQUAINS et Nicolas MAISTRE, le chemin ferrant et plusieurs
- demi-arpent de terre en la rue au Raalle, entre Nicolas ADEM et les terres de St Jehan de Sens, sur ladite rue et sur les vignes
- cinq quartiers de terre à la Chaulme pris en deux pièces de quatre arpents; la première attenant à Laurent ..., le chemin qui va à Quincey et le chemin qui descend au pont de la Chaulme
- sept quartiers et demi de terre derrière Potière, entre les terres de l'église et Louet ROSSAT, les hoirs Miche BENOIST et sur Potière
- un arpent de terre et demi-quartier, entre Jeh. REGNAULT et Sébastien BEIGUE, sur le chemin des vignes du Paraclet et plusieurs
- demi-arpent de terre en La Tavelle, entre les Seigneurs et Jehan POPILLARD, Jehan GALLOYS et plusieurs
- un jardin et accin contenant demi-arpent environ, rue Pescheloche auquel y a maison, grange, entre Nicolas SYMON et Jehan THORELOT, sur ladite rue et sur les terres du couvent
- un quartier de pré et aulnois au dessous de la dite maison, entre les hoirs Noël EURAT et les hoirs Claude MERCIER, les Illes et ladite rue
- un quartier et demi de terre au dessus de Corclain pris en une pièce de trois quartiers, entre Xpofle

Il déclare la moitié d'une maison à la Chaulme. Il signe "P Symon"<sup>79, 80</sup>.

Pierre SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593 et Samuel SIMON (son fils) paye au lieu de Pierre SIMON en 1599<sup>81</sup>.

En 1594, Pierre MEROSSE, rend à Guillaume MIGOURDIN un quartier de terre labourable au Champ au Billeux, naguère acquis de Pierre SIMON, laboureur à Saint-Aubin dont ledit MIGOURDIN est proche lignager (Guillaume MIGOURDIN est le gendre de Barbe SIMON)<sup>82</sup>.

En 1596, Pierre SYMON, laboureur à Saint-Aubin,

---

LALLEMENT et Nicolas ADEM, les terres du couvent et les terres de Saint Père

- un quartier de terre et aulnois au lieu dit les Seillons, entre Nicolas THEVENIN et P.re MAROTTE, le chemin allant au Paraclat et la rivière d'Arduysson
- demi-arpent de terre en La Tavelle, entre Estienne VOYTERIN et les hoirs Guyon GAULTIER, sur les terres des Seigneurs et plusieurs
- 8 cordes de terre ou environ lieu dit les grands chemins de Troyes, entre Nicolas ADAM et les hoirs Jeh. GALLOYS, un reuillon et les grands chemins de Troyes
- un quartier de terre ou environ près la Fosse au Loup, entre Jacques GUARNIER et Nicolas GALLOYS, le chemin de l'Estrier et Claude DAOUST
- un quartier et demi de terre en la rue aux Rasles, entre Nicolas ADAM et -, sur les vignes et ladite rue (barré)
- un quartier de terre près des Meurs Huot, entre Nicollas MAISTRE et -, le chemin commun et Martin VOYTERIN
- Taxé à 4 deniers 4 sols de cens et 1 3/4 boisseau d'avoine. [AD 10 - E\* 2875]

79 Le 7.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclat, intervient Pierre SYMON, qui signe "P Symon":

- des terres (plus tard à Jehan BOSSUOT et les enfants de Jehan POTHIER)

Lui comme tuteur et curateur des mineurs Samuel SYMON, fils de lui et feu Anne MATHIEU, sa femme, et de Hester POTHIER, fille de feu Jehan POTHIER et de ladite Anne MATHIEU en premières noces:

- pour la moitié en indivis d'une maison et accin contenant 1/2 arpent à la Chaulme, entre le seigneur de Saint-Aubin et les religieuses du Paraclat, les mêmes et le chemin de La Chaulme [AD 10 - 24 H 93]

80 Le 9.1.1583, dans le terrier l'Abbaye du Paraclat pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Pierre SIMON, qui signe "P Simon", déclare:

- 3 quartiers de terre au dessus du Champ au Billieux, à coté des héritiers de feu François DESQUENS à cause de Laurence SIMON leur mère
- 1 quartier 1/2 de terre au Houssoy

Le même, tuteur et curateur de Savenien SIMON, son fils, et d'Hector POTHIER, Anne MATHIEU, sa femme, ladite est veuve de feu Jehan POTIER en premières noces, déclare:

- la moitié par indivis d'une mesure et accin contenant 1/2 arpent à La Chaulme, entre les religieuses et le chemin de l'ache [AD 10 - 24 H 118]

vend des terres à Saint-Aubin<sup>83</sup>.

En 1597, la veuve de Richard NOBLET paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Pierre SIMON<sup>84</sup>.

Pierre SIMON et Anne MATHIEU sont les parents de: Samuel

**A.1.B.1. Samuel**, signe: Samuel Simon avec paraphe, manouvrier, ! en 1601-1623, † /1633, ∞ à Jeanne GALLOIS, ! en 1611-1642, fille de François G.

Samuel SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1601 à 1611. Il paye en l'acquêt des enfants héritiers de Nicolas POTHIER (son demi-frère)<sup>85</sup>.

En 1611, Samuel SIMON, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin des terres à lui échues par le décès d'Anne MATHIEU (sa mère). Il est tuteur de Léonard POTHIER. Il signe "Samuel Simon" avec

---

81 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre SIMON paye censive en 1593; Pierre MEROSSE paye à la décharge de Pierre SIMON en 1594; la veuve Nicolas PILLAVOYNE paye pour l'acquêt qu'elle a fait de Pierre SIMON en 1594 - elle doit lods et ventes -, 1595; Ambroise BARBOTIN paye pour Pierre SIMON pour l'acquêt qu'il a fait de la maison assise près chez Guille. DESQUAINS sur ce qu'elle peut devoir en 1595, 1596, 1597 - il doit lods et ventes -; la veuve Nicolas PILLAVOYNE paye pour un demi-arpent de terre acquis de Pierre SIMON en 1595 - elle doit lods et ventes -; Pierre PILLAVOYNE paye pour sa mère tant pour elle que en l'acquis de Pierre SIMON et elle en l'acquis de Pierre SIMON en 1596 - elle doit lods et ventes -; la veuve Richard NOBLET paye à la décharge de Pierre SIMON pour cinq quartiers de terre qu'elle a acquis de lui assis à la Tavelle en 1596, 1597 - elle doit lods et ventes -; la veuve Richard NOBLET paye à la décharge de Samuel SIMON pour la maison qu'elle a acquise de lui près le posteau de Saint Aubin - elle doit lods et ventes -; Samuel SIMON paye au lieu de Pierre SIMON en 1599 pour 3 années [AD 10 - E\* 2883]

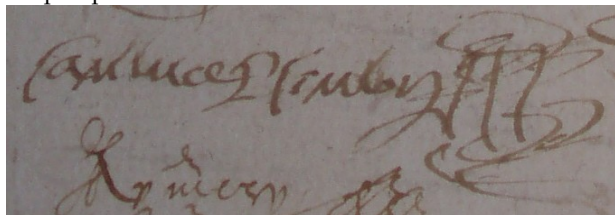
82 Le 22.7.1594, Pierre MERAUCE, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, remet "pour entretenir l'amitié" à Guille. MIGORDIN, qui signe "Guille. Mygordin", 1 quartier de terre labourable au Champ au Billeux, naguère acquis de Pierre SYMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin dont ledit MIGORDIN est proche lignager d'icelui SYMON [AD 10 - 24 H 93]

83 Le 10.3.1596, Pierre SYMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Guillaume MIGOURDIN, de pareil état, demeurant à Saint-Aubin, 3 arpents 3 quartiers de terre en 3 pièces en "La Tavelle" et "Le Haut de La Tavelle" [AD 10 - 24 H 109]

84 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, la veuve Richard NOBLET paye à la décharge de Pierre SIMON en 1597 [AD 10 - E\* 2883]

85 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Samuel SIMON paye censive pour 2 années en 1601 et chaque année de 1602 à 1605; Samuel SIMON paye en l'acquêt des enfants (hoirs) Nicolas POTHIER chaque année de 1606 à 1610 - sans préjudice de plus grande somme en 1608 -; Samuel SIMON paye en 1611 sans préjudice de plus grande somme [AD 10 - E\* 2883]

paraphe<sup>86</sup>.



Samuel SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1623. Il paye pour les hoirs de Jean TERRÉ de 1620 à 1623<sup>87</sup>.

En 1619, Samuel SIMON prend de l'Abbaye du Paraclet le bail de 2 arpents de pré<sup>88</sup>.

86 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 13.8.1611 de Samuel SIMON, qui signe "Samuel Simon" avec paraphe, pour des terres à lui échues par le décès d'Anne MATHIEU, pour:

- un quartier de terre au lieudit l'Anfarmerie, entre Marguerite et les hoirs Alexis MARLIN, l'Anfarmerie et plusieurs tournis
- la moitié de cinq quartiers de terre faisant hache, entre David ROZE et les hoirs Guillaume COLLARD, plusieurs tournis et Pasquet GRISLART
- un quartier six cordes de terre derrière les vignes du Paraclet, entre David ROZE et les Sieurs de Saint Aubin
- un quartier et demi de terre au lieudit les Lou... (Louyère ?), entre les hoirs Guillaume DESQUAINS et Louys MERAT, le chemin farrant et plusieurs tournis
- 18 cordes de pré et aulnois en la rue Pescheloche, entre Louys MERAT et Jehan SIMON, la rivière d'Arduison et la rue Pescheloche
- un demi-quartier près d'illec de pré et aulnois ensemble une portion de terre à faire chénevière, entre Guillaume MIGORDIN et le même, les Iles et Nicollas GARNIER où il fait à présent sa demeure faisant des héritages
- six cordes de terre à faire chénevière près la maison dudit SIMON, entre François lesnel et les hoirs Guillaume DESQUAINS, la rue aux Rasles et -
- un quartier de vigne au dessous de Poutière, entre Nicolas GRISLART lesnel et Jacques ADAM, le chemin Caroge et les Sieurs de Saint Aubin
- un quartier de terre appartenant à Lynard POTHIER mineur duquel ledit SIMON est tuteur près Launoy Riboteau, entre Michel MERCIER et l'église de la Chapelle, le chemin farrant et les patures grasses
- un total de 2 arpents et 42 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E\* 2874]

87 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Samuel SIMON paye en 1612-1615, 1618-1623. Samuel SIMON paye en 1619 en l'acquit de Guillaume MIGOURDIN pour demi-arpent de pré assis proche les Illes qui à pris à rente. Samuel SIMON paye en 1620-1623 pour (les hoirs) Nicolas TERRÉ

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Samuel SIMON paye en 1620-1623 en l'acquêt des hoirs Nicolas TERRÉ

88 Le 4.7.1619, Samuel SIMON, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière des

En 1623, Samuel SIMON et Bon CLEREAU reprennent une maison près du pont de Saint-Aubin déclarée en 1532 par Jean POPILLARD et Jean GALLOIS<sup>89</sup>.

En 1642, la veuve de Samuel SIMON fait une déclaration commune avec Claude ROSÉ (son gendre) au censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>90</sup>.

Samuel SIMON est mort entre 1631 et 1633. Son épouse Jeanne GALLOIS était encore en vie en 1646. Jeanne est la fille de François GALLOIS l'aîné, citée en 1588. Ses filles Anne, Nicole et Denise sont marraines d'enfants de Nicolas, François le jeune et Michel GALLOIS, tous fils de François GALLOIS l'aîné.

Samuel SIMON et Jeanne GALLOIS sont les parents de:

Anne, ! en 1614-1617, probablement ∞ à Claude ROSÉ

Claude, b 23.12.1606, p Claude DESQUENS et Nicolas GALLOYS, m Françoise fille de Laurent MASSE, peut-être ∞ à Geneviève COUTURIER Barbe, ! en 1646, b 30.9.1611, p Aulbin FONTAINE, m Margueritte MASSE et Louvette BENOIST

Denise, ! en 1629-1631, probablement ∞ 12.7.1631 à Pacquet ROSZÉ; peut-être (†) 7.5.1661, ∞(2) 5.10.1656 à Pierre MAROT

Nicole, ! en 1633, b 12.1.1618, m Nicolle épouse de Hyerosme DANGLUSE, p Edmé MAUCLERT, m Margueritte GALLOYS, † 30.9.1693 "subitem.", (†) le 1.10, ∞ /1641 à Laurent GOUBAUT, vigneron, † /1693

**A.1.B.1.A. (?) Claude**, signe: Claude Symon avec paraphe, manouvrier à Quincey, ! en 1628-1640, ∞ à Geneviève COUTURIER, (†) 8.11.1642

En 1628, Claude SIMON, est assigné comme témoin dans une enquête avec d'autres manouvriers de Quincey. Il signe "Claude Symon" avec paraphe<sup>91</sup>.

religieuses du Paraclet 2 arpents de pré, saussois et aulnois à Saint-Aubin, près Les Isles, provenant de la donation de Guillaume MIGOURDIN et Denise EURAT, convertis en l'Abbaye [AD 10 - 24 H 118]

89 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan POUPILLART déclare sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle

Le 3.5.1532, Jehan POUPILLARD et Jehan GALOIS déclarent sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle, Jehan GALOIS paye (Bon CLEREAU et Samuel SYMON en 1623)

Le 18.6.1548, et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

90 Dans le censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Claude ROZÉ et la veuve Samuel SIMON, ledit ROZÉ à la décharge de David ROZÉ [AD 10 - E\* 2879]

91 Dans un acte du 13.11.1628 apparaissent comme témoins Guillaume LARIBBE, Estienne DEVIGNE, Lyé VOICTERIN et Claude SIMON, tous manouvriers à Quincey. L'acte est signé "Claude Symon" avec paraphe et "G Laribe" avec paraphe, les autres ne savent pas

En 1638, Claude SIMON est assigné comme témoin dans une enquête avec d'autres habitants de Quincey<sup>92</sup>.

En 1638, dans un arpentage des vignes de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin, Claude SIMON déclare une vigne<sup>93</sup>.

En 1640, Claude SIMON, manœuvre à Saint-Aubin, est assigné comme témoin dans une enquête. Il signe "Claude Symon" avec paraphe<sup>94</sup>.

Claude SIMON et Geneviève COUTURIER sont les parents de:

Etienne, tailleur d'habits à Quincey, ! en 1657-1658, b 8.8.1637 Quincey, p Louys VOITTERIN, m Barbe BOSSUOT, ∞ 8.7.1658 Quincey à Catherine THOMAS de Ferreux, ° ca 1666, (†) 12.1.1694 Quincey

En 1657 et 1658, Etienne SIMON, tailleur d'habits à Quincey, intervient dans plusieurs ventes. Il signe "E Simon" avec paraphe<sup>95, 96, 97</sup>.

**A.1.C. Jean** (l'aîné), signe: J Symon avec paraphe, ! en 1559-1585, † en 1585, probablement laboureur, ∞ à Louise EURAT

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Jean SIMON paye régulièrement sa contribution entre

1565 et 1585. Il paye:

- avec les héritiers de Laurence SIMON, Pierre SIMON (son frère) et consorts pour Saint Jean de Sens en 1577 et 1578
- pour Pierre SIMON (son frère) en 1577
- pour Nicolas SIMON de Mâcon (son frère) en 1577
- pour les héritiers de Louis DESQUAINS (époux de Noëlle SIMON) pour Saint Jean de Sens en 1578
- pour Saint Jean de Sens de 1581 à 1585<sup>98</sup>.

En 1571<sup>99</sup>, Jean SIMON, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une maison où il demeure

98 Jehan SYMON paye censive à Saint-Aubin en 1559, 1562-1571, 1574-1576, 1578-1580, 1584-1585; il paye avec les hoirs de Laurence SYMON, Pierre SYMON et consorts pour Saint Jehan de Sens en 1577-1578; il paye à la décharge de Pierre SYMON en 1577; il paye à la décharge de Guillaume MIGOURDIN en 1577; il paye pour Nicolas SYMON de Mascon en 1577; il paye pour les hoirs de Loys DESQUAINS pour Saint Jehan de Sens en 1578; il paye pour Saint-Jehan de Sens en 1581-1582, 1585; il paye à la décharge de Pasque DIRESENE en 1583 [AD 10 - E\* 2881]

99 Déclaration en 1571 de Jean SIMON, tant de ses propres que des propres de sa femme, que par acquêt par eux fait pendant leur mariage, pour:

- trois quartiers de terre au territoire de Saint Aubin aux vignes des garennes, entre Nicollas MAISTRE et Nicolas VOITERIN, Jehan DIRESENE et plusieurs
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Pierre GAULTROY et Nicolas SYMON, ledit GAULTROY et plusieurs
- trois quartiers et demi au finage de St Aubin lieudit la Croix Pillavoyne, entre Ambroise BARBOTIN et Nicolas GRILLOT le jeune, le chemin de Troies et les terres des S.rs dudit St Aubin
- un quartier de terre au lieudit l'Enfermerie, entre les terres de l'abbaye du Paraclat et Nicollas SYMON, les terres du Paraclat et plusieurs
- un quartier de terre lieudit La Tavelle, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Nicollas SYMON, les terres de la S.rie dudit St Aubin et les terres du Paraclat
- un quartier en ce même lieu, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Nicollas SYMON, les terres des Mergers et -
- demi-arpent en ce même lieu, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Guillaume MIGORDIN, les terres de Michellet et les terres de la S.rie
- un quartier de terre au dessous du chemin des Mergers, entre Guillaume MIGORDIN et Nicolas SYMON, les terres St Pere et les terres des Mergers
- demi-arpent lieudit la Croix des Pellerins, entre Guillaume MIGORDIN et la la veuve Pierre CHAULMARD, les terres des Mergers et le chemin de Mascon
- demi-arpent lieudit la terre au Masle, entre Monsieur de St Aubin et Guillaume GILLE, Guillaume MIGORDIN et le chemin de Marigni
- un arpent lieudit Vallerat, entre Michel MERCIER et les terres de l'église Monsieur de St Aubin & l'Hotel Dieu de Nogent, les terres de St Pere et le chemin de

signer [AD 10 - 24 H 94]

92 Le 10.2.1638 apparaissent Guillaume LARIBBE, Estienne DEVIGNE, Claude SIMON et Louis VOICTERIN, habitants de Quincey [AD 10 - 24 H 94]

93 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclat à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Claude SIMON, provenant de la veuve Charles CHERAULT, plus tard à Jean NICOLAS [AD 10 - 24 H 105]

94 Le 19.11.1640, procédure contre François DOLLA, demeurant à Marnay, pris coupant et faisant dégâts dans le bois de l'Abbaye du Paraclat. Le 20.11.1640 comparaissent comme témoins:

- Estienne GENNERA, charron demeurant à Quincey, qui ne sait pas signer
- Anthoine THOMAS, manœuvre demeurant à Marnay, qui signe "Anthoine Thomas"
- Claude SIMON, manœuvre demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Claude Symon" avec paraphe [AD 10 - 24 H 131]

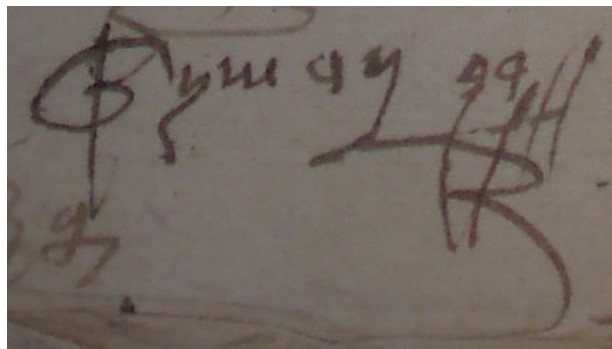
95 En 1708, Claude ROSÉ, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe, prend des religieuses du Paraclat le bail d'une pièce anciennement délaissée par les héritiers de Jean NICOLAS, sergent en la justice de Saint-Aubin, acquis de Etienne SIMON, tailleur d'habits à Quincey le 22.5.1658 [AD 10 - 24 H 58]

96 Le 22.5.1658, Estienne SIMON, tailleur d'habits demeurant à Quincey, retrocedde à Jean NICOLAS, tavernier demeurant à Saint-Aubin, le bail à rente d'un quartier de vigne [AD 10 - 24 H 105]

97 Le 11.11.1657, Estienne SIMON, qui signe "E Simon" avec paraphe, tailleur d'habits à Quincey, vend à Charles HEDRY, qui ne sait pas signer, vigneron à Saint-Aubin, 2 arpents 19 cordes de terre à Quincey [AD 10 - 2E 66/16]

rue Pescheloche. Une annotation indique que c'est la déclaration des héritages de feu Jean SIMON l'aîné et sa femme.

En 1574, Jean SIMON fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il signe "J Symon" avec paraphe<sup>100, 101</sup>.



En 1575/1576<sup>102</sup> et 1582<sup>103, 104</sup>, Jean SIMON et Gilles COLLARD font plusieurs déclarations communes au

#### Marigni

- un quartier en ce même lieu, entre L... MERAT et les terres de l'église dudit St Aubin, la veuve M.e Jehan GUYON et ledit MERAT
  - demi-arpent demi-quartier en ce même lieu, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Nicollas GRILLOT le jeune, le chemin de Marigni et un autre chemin
  - trois quartiers de terre en ce même lieu, entre la veuve M.e Jehan GUYON et M.e Jacques PERRIN, le chemin de Marigni et un autre chemin allant à Nogent
  - demi-quartier de terre au dessous de la maison Guillaume MIGOURDIN, entre ledit MIGOURDIN et le même, ledit MIGOURDIN et un petit sentier
  - 9 cordes de pré lieudit la rue Pescheloche, entre ledit MIGOURDIN et Henriette BENOIST, ladite rue et la rivière
  - un quartier de pré lieudit la rue Pescheloche, entre Guillaume MIGOURDIN et Henriette BENOIST, ladite rue et les Isles
  - un quartier de terre lieudit le Courti Faub..., entre la veuve Michel ANCEAU et Nicollas SYMON, ladite rue Pescheloche et la rivière
  - un quartier de terre à faire chénevière lieudit l'osche Barbotin, entre Martin TROTIN et Nicollas SYMON, un sentier et la rue
  - demi-quartier de saussois en ce même lieu, entre Ambroise BARBOTIN et Nicollas SYMON, le pavé et la rivière
  - un quartier et demi de vigne lieudit le Houssoy, entre Pasquet GRILLOT et Henriette BENOIST, le chemin de Marigni et ...
  - un quartier de vigne en ce même lieu, entre Guillaume MIGOURDIN et Nicollas SYMON, les terres de Postière et le chemin de Marigni
  - demi-arpent de vigne lieudit Postière, entre Ysaac GALLOIS et Michel GALLOIS, les terres du Parolet et Fort-à-Faire
  - un quartier et demi de terre lieudit au Hépierre, entre Guillaume MIGOURDIN et P.re MEROSSE, le chemin de Marigni et les terres du couvent
- Pour le Parolet
- une maison, cour, jardin et accin où ledit SYMON fait sa demeure à Saint Aubin lieudit la rue Pescheloche, entre Guillaume MIGOURDIN et ladite rue, ledit MIGOURDIN et la rue
  - un arpent de terre en Cormont, entre Pasquet GRILLOT et la veuve M.e Jehan GUYON, Guillaume MIGOURDIN et les terres du Parolet
  - un quartier de terre lieudit La Tavelle, entre les terres

de la S.rie dudit St Aubin et -, Guillaume MIGOURDIN et Jehan BENOIST (déclaration des héritages de feu Jehan SIMON l'aîné et sa femme) [AD 10 - E\* 2875]

100 Déclaration du 8.6.1574 de Jean SIMON, qui signe "J Symon" avec paraphe, pour:

- une pièce de terre contenant demi-arpent lieudit au dessus de Cormont, entre la veuve Fiacre DESQUAINS et Guille. MIGORDIN, les terres de Potière et le chemin de Marigny
  - une pièce de terre contenant un quartier assis en l'Enfermerie, entre la veuve Fiacre DESQUAINS et Guille. MIGORDIN, la terre de l'Enfermerie et plusieurs
  - 18 cordes de terre en la Thavelle, entre P.re SIMON et Marquet MARLIN, la veuve Claude MOUSARD et plusieurs
  - demi-arpent de terre lieudit La Thavelle, entre les hoirs Sébastien MAROTTE et Nicollas ADAM, la terre de l'Enfermerie et -
  - un quartier de terre en La Thavelle, entre Monsieur de BRIEL et Gilles COLLARD, Guille. BENOIST et Monsieur de BRIEL
  - un quartier de terre au chemin des Mergers, entre Jacques MIGORDIN et la veuve Fiacre DESQUAINS, la terre de Saint Pere et le chemin des Mergers
  - demi-arpent de terre au lieudit La Thavelle, entre les hoirs Guyon GAULTHER et la veuve Claude MOUSARD, les hoirs Guyon GAULTHER et la terre des Mergers
  - demi-arpent trois cordes tant pré que saussois, en la rue Pescheloche, entre Guillem. DESQUAINS et P.re GUEU, la rivière d'Arduison et la rue commune
  - un quartier de vigne en la coste des vignes de Saint Aubin, entre plusieurs et la veuve Lionet DUPUIS, Jehan POPILLARD et plusieurs
  - demi-quartier de vigne en friches en la couste des vignes de Saint Aubin, entre Jehan POPILLARD et les terres des garaines, les hoirs Jacques MERCIER et les terres des garaines
  - Taxé à 7 sols de cens et 1/2 boisseau 1/2 qt d'avoine. [AD 10 - E\* 2875]
- 101 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehan SYMON pour 10 articles [AD 10 - E\* 2882]
- 102 En 1575/1576, Jehan SIMON et Gilles COLLARD déclarent au censier de l'Abbaye du Parolet:
- 3 quartiers de terre en la Tavelle, en 1623 aux héritiers pour 1 quartier et à Guille. MYGOURDIN pour 1/2

censier de Saint-Aubin. Gilles COLLARD est l'époux de Claude EURAT, fille de Noël et Barbe SIMON.

Jean SIMON était déjà mort en 1593, date à laquelle ses héritiers interviennent dans le censier du seigneur de Saint-Aubin. Un autre Jean SIMON (son fils) paye pour les héritiers de Jean SIMON en 1595 et 1596<sup>105</sup>.

Jean SIMON est le père de:

Jeanne, ! en 1573, ∞(1) /1585 à Claude PIGNY, ∞(2) à Jean ROUSSAT

Jean, ! en 1582-1596

Barbe, † /1610, ∞ /1580 à Claude MOSART

En 1575/1576<sup>106</sup> et 1582<sup>107, 108</sup>, Barbe SIMON, veuve de Claude MOSARD, déclare au censier de l'Abbaye du

arpent [AD 10 - 24 H 118]

103 Le 9.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, interviennent Jehan SIMON et Gilles COLLARD, qui signe "G Collard" avec paraphe:

➤ pour 3 quartiers de terre labourable en La Tavelle (plus tard à Guille. MIGOURDIN pour 2 quartiers et Jehan SIMON pour 1 quartier) [AD 10 - 24 H 93]

104 Le 9.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan SIMON et Gilles COLLARD, qui signent, déclarent:

➤ 3 quartiers de terre labourable en La Tavelle [AD 10 - 24 H 118]

105 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, les hoirs Jehan SIMON payent censive en 1593, 1594; Jehan SIMON paye pour les hoirs Jehan SIMON en 1595, 1596, 1597; il paye pour les hoirs Jacques BENOIST en 1595, 1596, 1597, 1598; Jehan SIMON paye censive chaque année de 1598 à 1611; il paye à la décharge de la veuve Michel ANCEAU pour dix huit cordes de terre qu'il a acquis d'elle assis aux vignes des garennes en 1598 - il doit lods et ventes -; Estienne VOICTERIN paye à la décharge de Jehan SIMON pour un quartier 18 cordes de terre assis aux Garennes en 1599; Jehan SIMON paye en l'acquêt de Edmé VALLÉE pour 5 quartiers de terre en 1607 [AD 10 - E\* 2883]

106 En 1575/1576, Barbe SIMON, veuve de Claude MOSART, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ une portion de saussois faisant le tiers de 2 arpents qui fut à feu Jehan SIMON, rue de Courmont, entre ladite rue et la rivière, les héritiers d'Abraham SIMON et les héritiers d'Alexis MERLIN, en 1623 à la veuve de Claude COLLET [AD 10 - 24 H 118]

107 Le 30.10.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Barbe SYMON veuve de Claude MOSART:

➤ pour la tierce partie sur 3 d'1/2 arpent de saulsois qui fut à feu Jehan SYMON, rue de Courmont, entre ladite rue et la rivière, les héritiers de feu Abraham SYMON et les héritiers de feu Allexis MERLIN (plus tard à la veuve FONTENNE) [AD 10 - 24 H 93]

108 Le 30.10.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Barbe SYMON, qui ne sait pas signer, veuve de feu Claude SURERT (?), déclare:

➤ une portion de saussois faisant la tierce partie d'1/2 arpent qui fut à feu Jehan SIMON, rue de Cormont, entre la rue et la rivière, les héritiers de feu Habraham SIMON et les héritiers d'Alexis MERLIN [AD 10 - 24 H 118]

Paraclet une portion de saussois faisant le tiers de 2 arpents qui fut à feu Jean SIMON, rue de Courmont. Elle ne sait pas signer.

En 1585, Claude PIGNY, manouvrier à St Aubin, fait une déclaration au censier de seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre la moitié d'une maison rue de Courmont, avec grange et étable, qui furent à feu Jean SIMON<sup>109</sup>.

Jeanne et Barbe SIMON sont toutes deux citées après 1585 pour avoir repris des biens ayant appartenus à Jean SIMON. Jeanne est d'autre part citée héritière de Barbe, probablement morte sans descendance. Enfin, Jean ROUSSAT, second époux de Jeanne, déclare que Colin SIMON est l'aïeul de sa femme.

**A.1.C.1. (?) Jean**, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1588-1620, † 1620/1621, ∞ à NN., ! en 1621-1623

En 1588, Guillaume MIGOURDIN, laboureur à Saint-Aubin, vend à Jean SIMON, manouvrier à Saint-Aubin, une maison à 2 chas, bas coté, cour, jardin, accin, aisance et appartenance à la reserve de ce qui peut appartenir à Marion DUPUY fille de feu Lyonnet, en l'un des chas à Saint-Aubin, lieudit Pescheloche<sup>110</sup>.

Jean SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1595 à 1612. Il paye avec Nicolas SIMON de 1595 à 1608. Guillaume MIGOURDIN, Jean et Nicolas SIMON payent pour Saint Jehan de Sens en 1595<sup>111</sup>.

En 1609<sup>112</sup>, Jean SIMON déclare 9 arpents et 59 cordes

109 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 13.4.1585 de Claude PIGNY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, pour 1/2 maison rue de Cormont, avec grange et étable, qui furent à feu Jehan SYMON, entre Barbe SYMON et Jehan ROUSSAT l'aîné à cause de sa femme. Taxé à 6 deniers 11 sols de cens et 1 1/2 boisseau d'avoine. [AD 10 - E\* 2875]

110 Le 25.6.1588, Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Jehan SIMON, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, une maison à 2 chas, bas coté, cour, jardin, accin, aisance et appartenance à la reserve de ce qui peut appartenir à Marion DUPUY fille de feu Lyonnet, en l'un des chas à Saint-Aubin, lieudit Pescheloche, entre ledit SYMON et la veuve et les héritiers de Jeh. TRELET, obtenu par le vendeur par échange avec Hillaire MERCIER [AD 10 - E\* 2878]

111 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Jehan et Nicolas SIMON payent en 1595-1608; Guille. MIGOURDIN, Jehan et Nicolas SIMON payent pour Saint Jehan de Sens en 1595; Jehan SIMON paye en 1609-1612 [AD 10 - E\* 2883]

112 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 17.10.1609 de Jehan SIMON, qui ne sait pas signer, pour:

- trois quartiers de terre au territoire dudit Saint Aubin au lieudit les vignes des garennes, entre Nicollas MAISTRE et Nicollas VOITERIN, Jehan DIRENE et plusieurs
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Pierre GAULTROY et Nicollas SYMON, ledit GAULTROY et plusieurs
- trois quartiers et demi au lieudit la Croix Pillavoine, entre Ambroise BARBOTIN et Nicollas GRILLOT le



de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin.

Jean SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1620. Sa veuve paye entre 1621 et 1623<sup>113</sup>.

En 1616, Jean SIMON, manouvrier à Saint-Aubin achète à Jean HEMART et Jeanne MERLIN, sa femme, à cause d'elle, un quartier de pré faisant partie d'une plus grande quantité en la prairie de Marnay, au lieudit Le Breuil. Ils ne savent pas signer<sup>114</sup>.

Vers 1623, la veuve de Jean SIMON reprend avec d'autres 6 quartiers de terre en la Tavelle déclarés par Ambroise SIMON, Jean BROCARD l'aîné et Laurent

GILLES en 1532<sup>115</sup>.

En 1623, la veuve de Jean SIMON reprend avec d'autres 1 quartier de terre au Houssoy déclaré par Jean VOITRIN en 1532<sup>116</sup>.

#### A.1.C.2. (?) Barbe, ! en 1569-1585

Barbe SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1569 à 1577. Jacques MERCIER paye pour elle en 1573. Elle paye avec Roland MERLIN en 1578 puis la veuve de Roland MERLIN paye pour elle en 1579. Christophe MERLIN paye pour elle de 1581 à

- 
- jeune, le chemin de Troyes et les Sieurs dudit St Aubin
- un quartier de terre au lieudit l'Enfermerie, entre les terres de l'Abbaye du Paraclat et Nicollas SYMON, les terres dudit Paraclat et plusieurs
  - un quartier de terre en La Tavelle, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Nicollas SYMON, les terres de ladite S.rie et les terres du Paraclat
  - demi-arpent en ce même lieu, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Guillaume MIGOURDIN, les terres de Michelet et les terres de ladite S.rie
  - un quartier en ce même lieu, entre Denis PHLES à cause de sa femme et les terres des Mergers, les mêmes et -
  - un quartier de terre au dessous du chemin des Mergers, entre Guillaume MIGOURDIN et Nicollas SYMON, les terres de St Pere et le chemin des Mergers
  - demi-arpent lieudit la Croix des Pellerins, entre la veuve Pierre CHAULMARD et Guillaume MIGOURDIN, le chemin de Mascon et les terres des Mergers
  - demi-arpent lieudit la terre au Masle, entre le S.r de St Aubin et Guillaume GILLE, Guillaume MIGOURDIN et le chemin de Marigny
  - un arpent au lieudit Vallerat, entre Michel MERCIER et les terres de l'église dudit St Aubin, les terres de St Pere et le chemin de Marigny
  - un quartier en ce même lieu, entre Lois MERAT et les terres de l'église dudit St Aubin, la veuve M.e Jehan GUYON et ledit MERAT
  - demi-arpent demi-quartier en ce même lieu, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Nicollas GRILLOT le jeune, le chemin de Marigny et a un autre chemin
  - trois quartiers en ce même lieu, entre la veuve M.e Jehan GUYON et Maître Jacques PERRAIN, le chemin de Marigny et un autre chemin allant à Nogent
  - un quartier et demi au Hepierre, entre Guillaume MIGOURDIN et Pierre MEROSSE, le chemin de Marigny et le chemin de Nogent
  - demi-quartier de terre au dessus de la maison de Guillaume MIGOURDIN, entre ledit MIGOURDIN et le même, le même et un petit sentier
  - 9 cordes de pré lieudit la rue Pescheloche, entre Henriette BENOIST et Guillaume MIGOURDIN, ladite rue et ladite rue
  - un quartier de pré rue Pescheloche, entre Guillaume MIGOURDIN et Henriette BENOIST, ladite rue et les Isles
  - un quartier de pré au lieudit le courtil Faulc..., entre la veuve Michel ANCEAU et Nicollas SYMON, ladite

---

rue Pescheloche et rivière

- un quartier de terre à faire chénevière lieudit l'osche Barbotin, entre Martin TROTIN et Nicollas SYMON, un sentier et la rue
- un quartier et demi de vigne au lieudit le Houssoy, entre Pasquet GRILLOT et Henriette BENOIST, le chemin de Marigny et les terres de Postière
- un quartier en ce même lieu, entre Guillaume MIGOURDIN et Nicollas SYMON, les terres de Postière et le chemin de Marigny
- demi-quartier de saussois au lieudit les ouches Barbotin, entre Ambroise BARBOTIN et Nicollas SYMON, le pavé et la rivière
- demi-arpent de terre édifié en vigne lieudit Postière, entre Ysaac GALLOIS et Michel GALLOIS, les terres du Paraclat et Fort-à-Faire
- un total de 9 arpents et 59 cordes de terre [AD 10 - E\* 2874]

113 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Jehan SIMON paye en 1618-1620. La veuve Jehan SIMON paye en 1621-1623. Nicolas GARNIER paye en 1623 en l'acquit de la veuve Jehan SIMON pour 3 quartiers de terre assis en Vallerat

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Jehan SIMON paye en 1612-1620. La veuve Jehan SIMON paye en 1621-1622

114 Le 17.3.1616, Jehan HEMART, manouvrier à Saint-Aubin, et Jehanne MERLIN, sa femme, à cause d'elle, vendent à Jehan SIMON, manouvrier à Saint-Aubin, 1 quartier de pré faisant partie d'une plus grande quantité en la prairie de Marnay, au lieudit Le Breuil. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/3]

115 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs Jehan GALLOYS déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle

Le 3.5.1532, Ambroise SYMON, Jehan BROCARD (l'aîné) et Laurens GILLES déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle (plus tard à Jehan BOSSUAT, la veuve Jehan SIMON, Guille. MIGOURDIN et les hoirs Jacques ROUSSARD, barré et remplacé par David ROUSÉ)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

116 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Le 3.5.1532, Jehan VOITERIN déclare:

- 1 quartier de terre au Houssoy
- 1 pièce de terre d'1/2 arpent et 1 quartier au dessous du Houssoy (en 1623, Pasquet GRILLAT, la veuve Jehan SYMON et autres tiennent)

1585<sup>117</sup>.

En 1608, Claude FONTAINE paye pour un acquis de Barbe SIMON à cause de sa femme<sup>118</sup>.

**A.2. Jean**, laboureur, ! en 1513-1541, † /1559, ∞ à NN., ! en 1565

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Jean SIMON paye régulièrement sa contribution entre 1513 et 1533. Il déclare des biens acquis de plusieurs particuliers de Saint-Aubin<sup>119</sup>.

Dans les années 1530 à 1532, Jean SIMON déclare au censier de Saint-Aubin des vignes au Houssoy et une

terre rue de Courmont<sup>120, 121, 122, 123, 124</sup>.

Jean SIMON est cité laboureur en 1529, alors qu'il est commissaire pour l'arpentage de terres à Saint-Aubin<sup>125</sup>.

Jean SIMON est témoin dans plusieurs enquêtes à Saint-Aubin entre 1535 et 1536<sup>126, 127, 128</sup>.

Jean SIMON paye censive à l'Abbaye du Paraclet pour des vignes entre 1535 et 1538<sup>129</sup>.

Jean SIMON est cité dans une liste des habitants de Saint-Aubin en 1541<sup>130</sup>.

Jean SIMON est le père de:

---

120 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan SYMON déclare:

- 1 arpent 1/2 de vigne au Houssoy
- une terre rue de Cormont

Le 3.5.1532, Jehan SYMON déclare:

- 1/2 arpent de vigne au Houssoy (plus tard à Jean ROUSSAT)
- 1 arpent de vigne au Houssoy
- une aisance (aire) rue de Cormont contenant 1/2 arpent (plus tard, Jean ROUSSAT, Jean BOSSU et la veuve Claude FONTEINNE tiennent comme héritiers dudit SYMON)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

121 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan SYMON déclare:

- 1 arpent 1/2 de vigne au Houssoy
- 2 aires rue de Cormont [AD 10 - 24 H 81bis]

122 Déclaration au terrier du 15.9.1530 de Jehan SIMON, pour 2 arpents + 1 arpent de terre (2 déclarations) [AD 10 - E\* 2875]

123 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclet, Jehan SIMON déclare:

- 1/2 arpent de vigne au Houssoy
- 1 arpent de vigne au Houssoy
- des aises rue de Courmont contenant 1/2 arpent [AD 10 - 24 H 118]

124 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Jehan SIMON pour:

- 1/2 arpent de vigne au Houssoy
- 1 arpent de vigne au Houssoy
- 1/2 arpent (des aises) rue de Cormont [AD 10 - E\* 2875]

125 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, soit-disant mayeur de Saint-Aubin, Jehan BRUN dit Courselles, soit-disant sergent audit lieu, pour Jehan DE RANC, seigneur de Saint-Aubin, Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan GALLOIS dit Monsieur, Felix HUGUENYN, Pierre GALLOYS et Jehan SYMON, laboureurs demeurant à Saint-Aubin sont établis commissaires au gouvernement d'une pièce du bois de Pothière pour l'arpentage. Témoins: Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan SYMON et Jehan TROTIN [AD 10 - E\* 2809]

126 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan SIMON et les hoirs Denis ENGENOUST [AD 10 - E\* 2801]

127 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Jehan SYMON, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860]

- 
- 1 pièce de terre rue Chèvre contenant maisons, prés, terres, jardins et chénevière, de 3 arpents 1/2 entre les héritiers ST AMOUR et les héritiers Jehan MERLIN, Jehannin CHEUVRYER et autres, une petite commune et Claude GUENARD, sur laquelle Pierre VAULONNE (AUBONNE, BAUBONNE) a une maison et Jehan CHASTY a une maison (en 1623, la veuve Claude COLLET et ses enfants et Jean BAZIN tiennent)

- 1 arpent au Seillons

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, Jehan VOITERIN déclare les articles 1., 2. et 3. [AD 10 - 24 H 81bis]

117 Barbe SYMON paye censive à Saint-Aubin en 1569-1570, 1572-1577; Jacques MERCIER paye à sa décharge en 1573; elle paye avec Rolland MERLIN en 1578; la veuve de Roulland MERLIN paye pour elle en 1579; Xpofle MERLIN paye pour elle en 1581-1585 [AD 10 - E\* 2881]

118 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude FONTENNE paye en l'acquêt de Barbe SIMON à cause de sa femme et pour six q.s de terre au dessus de l'ouche POPILLART et une mesure près ladite ouche pour xxix années en 1608 [AD 10 - E\* 2883]

119 Jehan SYMON paye cens à Saint-Aubin en 1513 pour six arpents de terre acquis de Jeh. GILLES l'aîné et Colin GALLOIS et Jeh. MERCIER, cens; il paye en 1517 pour quatre arpents de Jeh. GILLE et de Collin GALLOIS III quartiers, de Jeh. MERCIER un arpent, de Monsieur ...art GROMART I arpent, de Jeh. GALLOIS dit Monsieur VII quartiers et de Collin GALLOIS II arpents trois quartiers pour cens; il paye en 1518 pour ses cens et pour la rente d'un demi-arpent de vigne par lui acquis de Jeh. POPILLART, en 1519; il paye en 1520 pour tous ses cens, y compris l'héritage par lui acquis de la veuve Jehan CHOSSIN à présent femme de Robart HEURL...; il paye coutume en 1527 pour les hoirs CHOSIN et pour le cortil acquis de Maître Robert GROMART; il paye en 1526 (2 fois), 1527, 1528, 1529 (2 fois), 1532; il paye en 1533 pour toutes ces censives, à la décharge de Martin MORIN, à la décharge de P.re GALLOIS [AD 10 - E\* 2880]

Jacquette, ∞ à Alexis MERLIN

Alexis MERLIN et Jacqueline SIMON comparaissent en 1562 comme descendants de Colin SIMON. Alexis MERLIN paye la censive des héritiers de Jean SIMON en 1567-1569. Martin TROTIN, gendre d'Alexis MERLIN, paye avec ses enfants la censive des héritiers de Jean SIMON en 1581-1583<sup>131</sup>. François et Roland MERLIN, tous deux † /1581<sup>132, 133</sup> et fils d'Alexis MERLIN, sont héritiers de Jean SIMON pour un tiers. Il faut enfin noter que Jean BOSSUOT, époux d'une petite-fille d'Alexis MERLIN, figure comme héritier de Jean SIMON.

**B. Noël**, ! en 1503-1527, † 1527/1528, ∞ à NN., ! en 1533

En 1503, Noël SIMON, de Saint-Aubin, est caution de

128 Le 29.6.1535, Jehan SYMON est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860 & 2813]

129 Jehan SIMON/SYMON déclare 1/2 arpent de vigne et 1 arpent de vigne entre 1535 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

130 Jehan SYMON est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

131 Les hoirs de Jehan SYMON payent censive à Saint-Aubin en 1559-1562; ils payent pour Saint-Jehan de Sens en 1562, 1566, 1579; Jehan GALLOIS paye pour 1/2 de la maison de sa veuve en 1565; Alexis MERLIN paye pour les hoirs, pour Saint-Jehan de Sens, en 1567-1569; Martin TROTIN (et ses enfants en 1583) paye pour les hoirs pour Saint-Jehan de Sens en 1581-1583 [AD 10 - E\* 2881]

132 Le 24.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraquet, interviennent Pierre PAIJOT, en son nom et comme tuteur et curateur de Jehan et Jacqueline, enfants mineurs de feu François MERLIN et feu Katherine PAIJOT, et Nicolas LE ROUX, tuteur et curateur de Rollant et Marguerite, enfants mineurs de feu Rollant MERLIN et Jehanne VALLÉE, femme dudit MERLIN et à présent femme dudit ROUX:

➤ pour la tierce partie d'1/2 arpent de saulois qui fut à feu Jehan SYMON, rue de Courmont, entre la rue de Courmont et la rivière d'Arduisson, Barbe SYMON veuve de feu Claude MOSART.

La déclaration est signée "Pierre Paiot" avec paraphe et "N Le Roux" avec paraphe [AD 10 - 24 H 93]

133 Le 24.11.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Pierre PAJOT, en son nom et tuteur et curateur de Jehan et Jacqueline MERLIN, enfants mineurs de feu François MERLIN et feu Catherine PAJOT sa femme, et Nicollas LE ROUX, tuteur et curateur de Roland et Marguerite MERLIN, enfants mineurs de feu Roland MERLIN et Jehanne VALLÉE, femme dudit Rolland et à présent dudit LE ROUX, déclarent:

➤ une portion de saussois dont les 3 font le tout contenant 1/2 arpent qui fut à feu Jehan SIMON, rue de Courmont, entre ladite rue et la rivière d'Arduisson, Barbe SIMON veuve de Claude MOSART

La déclaration est signée "Pierre Pajot" [AD 10 - 24 H 118]

Jean GALLOIS dit Guillemynot le jeune qui prend le bail des gros dîmes de Saint-Aubin<sup>134</sup>.

Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, figure Noël SIMON pour une vigne<sup>135</sup>.

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Noël SIMON paye régulièrement sa contribution entre 1504 et 1527. Il déclare une vigne à la côte Saint-Aubin, une maison qui fut aux héritiers de Jean BARBOTIN et d'autres héritages. Ses héritiers et sa veuve payent sa contribution de 1528 à 1533<sup>136</sup>.

**C. Colinet**, fermier des seigneurs de Saint-Aubin, ! en 1533-1559, † 1559/1561, ∞ à NN., ! en 1561-1571

Colinet SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1533<sup>137</sup>.

En 1536, Colinet SIMON est assigné comme témoin dans une enquête<sup>138</sup>.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 apparaît Colinet SIMON<sup>139</sup>.

Colinet SYMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1559. Sa veuve paye de 1561 à 1571<sup>140</sup>.

Il est peut-être Nicolas dit Colinet, † /1581, ∞ à Catherine, ! en 1581

134 Le 8.5.1503, devant Claude POUCEOISE, Jehan GALLOIS dit Guillemynot le jeune, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraquet les gros dîmes de Saint-Aubin. Caution: Pierre DUCLOS, laboureur demeurant à Quincey, Noël SIMON, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

135 Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, déclaration de Nouel SYMON pour une vigne [AD 10 - E\* 2873]

136 Noël SIMON paye cens à Saint-Aubin en 1504 et 1505 pour la censive de sa vigne assise en la côte de Saint-Aubin, pour la rente de la maison qui fut aux hoirs Jehan BARBOTIN, pour le cens de la maison; il paye en 1506 pour sa rente et censive, en 1507 pour sa vigne, pour la rente de sa maison, pour sa censive, pour la vigne à la côte de Saint-Aubin, pour III quartiers de Collin GALLOIS; il paye en 1510 pour trois quartiers de terre, en 1511 et 1513 pour cens et rente; il paye en 1517 pour la terre à la Matié, pour sa vigne qu'il a eue de ... deux arpents en la côte de ... la Garenne, de cens; il paye en 1518, en 1519 pour ses cens, en 1520, 1526 (2 fois), 1527; ses hoirs payent en 1528 et 1529 (2 fois); sa veuve et ses héritiers payent en 1533, sa veuve en 1533 et Nicoulas PILLAVOYNE paye à sa décharge en 1533 [AD 10 - E\* 2880]

137 Coulinet SYMON paye cens à Saint-Aubin en 1533 [AD 10 - E\* 2880]

138 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Michau BENOIST, Jacquin GRILLARD et Colinet SIMON [AD 10 - E\* 2801]

139 Colinet SYMON est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

140 Colinet SYMON paye censive à Saint-Aubin en 1559; sa veuve paye en 1561-1571 [AD 10 - E\* 2881]

**D. Vincent**, ! en 1507-1520, † 1520/1526, ∞ à NN., ! en 1526-1527

Dans le censier du seigneur de Saint-Aubin, Vincent SIMON paye régulièrement sa contribution entre 1507 et 1520. Ses héritiers et sa veuve payent sa contribution de 1526 à 1529<sup>141</sup>.

**F. Abraham**, † /1559, ∞ à Marion HERAULT, ! en 1574-1583, ∞(2) à Etienne HUYART

Etienne HUYART paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour sa part des enfants - de la veuve - d'Abraham SIMON de 1559 à 1568. Les héritiers d'Abraham SIMON payent de 1562 à 1573<sup>142</sup>.

Vers 1570-1580, Marion HERAULT, veuve douairière d'Abraham SIMON, à présent femme divorcée et séparée d'Etienne HUYART, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Elle déclare entre autre la moitié d'une maison rue de Cormont<sup>143</sup>.

Marion HERAULT, veuve de feu Abraham SIMON, paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1574 à 1578 et Claude PIGNY paye pour elle de 1579 à 1583<sup>144</sup>.

Abraham semble être apparenté à Jeanne et Barbe SIMON, filles de Jean. Claude PIGNY, époux de Jeanne paye censive pour le veuve d'Abraham SIMON entre 1579 et 1583 alors que Barbe déclare à la même époque des propriétés voisines d'Abraham<sup>145</sup>.

**G. Jean** dit Noël, manouvrier, ! en 1541-1543, ° ca 1506

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en

1541 apparaît Jean SIMON dit Noël<sup>146</sup>.

En 1543, Jean SIMON dit Noël, manouvrier à Saint-Aubin, est témoin dans une enquête. Il est âgé de 36 ans environ<sup>147</sup>.

**G. (?) Noël**, † /1559, ∞ à Marguerite, ! en 1559-1569

La veuve et héritiers de Noël SIMON payent censive au seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1569<sup>148</sup>.

Noël SIMON et Marguerite sont les parents de:  
Barbe, teste le 1.10.1570<sup>149</sup>, obiit 27.10.1570  
probablement Jeanne, ∞ à Jean HUGUENIN

**I. Nicolas**, ! en 1595-1620, † 1620/1621, ∞ à Anne, ! en 1621-1623

Nicolas SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1595 à 1599. En 1595 et 1596, il paye pour un quartier de terre acquis de Etienne VOITRIN. Il paye pour Pierre PAILLONET pour un quartier et demi de terre au chemin de Marnay et un demi-arpent à la croix Pillavoynne qu'il a acquis de lui en 1598<sup>150</sup>.

Nicolas SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1595 à 1612. Il paye avec Jean SIMON entre 1595 et 1608. Guillaume MIGOURDIN, Jean et Nicolas SIMON payent pour Saint Jean de Sens en 1595. Il paye:

- de 1597 à 1607, pour Pierre PAILLONET pour un quartier et demi de terre qu'il a acquis au chemin de Marnay/Seine
- en 1602 et 1606, en l'acquis des héritiers de Jacques MOREAU<sup>151</sup>.

141 Vincent SYMON paye cens à Saint-Aubin en 1507 (Jeh POPILLART barré) pour l'oche qui fut à TRUCHIN et I d. de censive; il paye en 1510, en 1511 et 1519 pour cens et rente, en 1513, 1518, 1520; il paye en 1520 pour la part de son pré des Pr...; sa veuve paye en 1526; sa veuve et ses héritiers payent en 1527, ses hoirs en 1528 et 1529 (2 fois) [AD 10 - E\* 2880]

142 Estienne HUYART paye censive à Saint-Aubin pour sa part des enfants d'Abraham SYMON en 1559, 1563, 1568 et des enfants de sa veuve en 1565-1566; les hoirs d'Abraham SYMON payent en 1562-1563, 1565-1567, 1560-1573; Marion HERAULT, sa veuve, paye en 1574 [AD 10 - E\* 2881]

143 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Marion HERAULT, veuve d'Abraham SYMON et douairière, à présent femme divorcée et séparée d'Estienne HUYART, pour 14 articles dont 1/2 maison rue de Cormont et 1/2 étable [AD 10 - E\* 2882]

144 Marion HERAULT, veuve de feu Abraham SYMON, paye censive à Saint-Aubin en 1574; elle paye en 1575-1578; Claude PIGNY paye pour elle en 1579-1581, 1583 [AD 10 - E\* 2881]

145 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Barbe SYMON, veuve de feu Claude MOSART, pour 17 articles dont:

- une maison, 1/2 de la cour, 1/2 de grange, étable à Cormont, entre Alexis MERLIN et les héritiers d'Abraham SYMON
- 1/3 de pré, à coté des héritiers d'Abraham SYMON [AD 10 - E\* 2882]

146 Jehan SYMON dit Noel est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860] 147 Début 1543, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine intervient à la requête de Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle Godefroy contre les religieuses du Paraclet.23.2.1543 comparait Jehan SIMON dit Noël, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé de XXXVI ans ~ (voir la déclaration de Piere DORY)

➤ Il a vu mesurer la dite terre par Thibault GAUTHIER, arpenteur [AD 10 - 24 H 131]

148 La veuve et héritiers de Noel SYMON payent censive à Saint-Aubin en 1559-1562; la veuve paye en 1563-1569 [AD 10 - E\* 2881]

149 Héritiers: Marguerite, sa mère, et Jean HUGUENIN

150 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas SIMON paye censive en l'acquis de Estienne VOICTERIN pour un quartier de terre en 1595, 1596; il paye à la décharge de Pierre PAILLONET pour un quartier et demi de terre au chemin de Marnay et un demi-arpent à la croix Pillavoynne qu'il a acquis de lui en 1598; Nicolas SIMON paye chaque année de 1598 à 1611 - sans préjudice de plus grande censive en 1603 - [AD 10 - E\* 2883]

151 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Jehan et Nicolas SIMON payent en 1595-1608; Guille. MIGOURDIN, Jehan et Nicolas SIMON payent pour Saint Jehan de Sens en 1595; Nicolas SIMON paye à la décharge de Pierre PAILLO.ET pour 1 q. 1/2 de terre qu'il a acquis dudit PAILLO.ET assis au chemin de

En 1597, mention de la succession de Guillaume COLLARD fils de feu Gilles COLLARD et Claude EURAT échus à Philippe GAILLARD, époux de Louise COLLARD, Arnould LE POING et Nicolas SYMON<sup>152</sup>.

En 1602, Nicolas SIMON déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin un acquis des héritiers de Jacques MOREAU<sup>153</sup>.

En 1603, Nicolas SIMON, laboureur à Saint-Aubin, achète un bail à rente pour la moitié de trois arpents de terre. En 1606, il cède le bail<sup>154</sup>.

En 1610, Nicolas SIMON fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre une maison<sup>155</sup>.

Marnay en 1597; Nicolas SIMON paye à la décharge de Pierre PAILLONET en 1598-1607; Nicolas SIMON paye en l'acquêt des héritiers Jacques MOREAU en 1602 et 1606; Nicolas SIMON paye en 1609-1612 [AD 10 - E\* 2883]

152 Le 25.7.1597, Phelippe GUAILLARD, laboureur demeurant à Quincey, qui signe "Philippes Gaillard" avec paraphe, et Louize COULLARD, sa femme, qui ne sait pas signer, à cause d'elle, vendent à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à présent au Paraclat, tous les droits, parts et portions qui leur peut appartenir en une maison, étable, cour et jardin rue Peschelouche, entre ledit MIGORDIN et Guillaume DESCINS & l'acquéreur, un chemin commun à ladite cour.

Mention des biens échus audit GUAILLARD, Hernon LE POINS - et Nicoulas SYMON ? - à cause de la succession de défunt Guillaume COULLARD, fils mineur de Guille COLLAS et de Claude EURAT [AD 10 - 24 H 93]

153 Censier de Saint-Aubin de 1602, déclaration de Nicolas SIMON, acquis des héritiers de Jacques MOREAU [AD 10 - E\* 2883]

154 Le 20.1.1603, Nicolas VOICTERIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Barbe ADAM sa femme, vendent à Nicolas SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, un bail à rente pris de Monsieur le bailli ANGENOST pour la moitié de 3 arpents de terre à cause de sa femme. Le 24.2.1606, le bail est cédé à Guillaume MIGORDIN [AD 10 - 24 H 109]

155 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 16.7.1610 de Nicolas SIMON pour:

- un demi-arpent de terre sur le finage de Saint Aubin lieudit les Mergers, entre les terres du couvent et Jehan SIMON, les terres de Saint Pere et -
- un quartier de terre au Hault de la Tavelle, entre ledit SIMON et Claude FONTAINE, les terres des Mergers et -
- un quartier de terre au Fong de la Tavelle, entre Jehan SIMON et Marguerite DEVIGNE, les terres de Messieurs et -
- un quartier de terre en l'Enfermerie, entre Jehan SIMON et Guille. MIGORDIN, les terres du Paraclat et -
- 18 cordes de terre proche ce même lieu, entre Guillaume MIGORDIN et Jehan HEMARD, ledit MIGORDIN et -
- demi-arpent de terre sur ledit finage lieudit la Croix Pillavoine, entre M.e Jasque ANGENOST et Gerausme

Nicolas SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1612 à 1620. Sa veuve paye entre 1621 et 1623<sup>156</sup>.

Nicolas SIMON et Anne sont les parents de:

Jean, ∞ à Angélique MAISTRE

Nicole, † en 1614

Jeanne, † en 1629, b 3.2.1611, p Jehan BENOIST, m Margueritte MASSE et Martine DESQUENS, probablement ∞ à /1641 à Maurice GOUBAULT

Nicolas SIMON semble proche parent de Jean SIMON avec lequel il fait plusieurs déclarations au censier de Saint-Aubin en 1595-1599.

**I.1. Jean**, laboureur, † en 1642-1652, † 9.2.1652/6.7.1652, ∞ en 1631 à Angélique MAISTRE, ne sait pas signer, † en 1671-1674, ° ca 1609, (†) 29.5.1675, fille de Nicolas M.

En 1642, Jean SIMON fait une déclaration au censier

DANGLURE, Monsieur ANGENOST et -

- demi-arpent de terre au chemin de Marnay, entre Jehan POTHIER et Denis LECLER, les terres de l'église de Saint-Aubin et -
- un quartier tant terre que chénevière attenant en mesure audit finage lieudit l'Ouche Barbutin, entre Jehan SIMON et Claude COLLET, la terre de Messieurs de Saint-Aubin et -
- demi-quartier de pré ou environ audit finage proche ce même lieu, entre Jehan SIMON et Jasque SOMILLON, la pa... rue et la rivière d'Ardusson
- un chas de maison, une chambre attenant, une grange contenant trois quartiers de terre audit Saint Aubin lieudit le Champ aux Billeux, entre P.re MERAUSSE et Messieurs de Saint Aubin, ledit Champ aux Billeux et Guillaume MIGORDIN
- un quartier de vigne au Houssoy, entre Henriette BENOIST et Jehan GIRARD, Jehan DIRESNE et le chemin de Marigny
- un quartier de vigne près ce même lieu, entre Jehan SIMON et Estienne VOITERIN, les terres de Postière et le chemin de Marigny
- un quartier de pré au lieudit le Corty Fouch..., entre Jehan SIMON et Guillaume DESQUENS, la rue Peschelouche et la rivière
- un quartier de terre aux vignes des garennes, entre Jehan SIMON et plusieurs, P.re GAULTROIS et plusieurs
- 8 cordes de terre près ce même lieu entre Messieurs de Saint Aubin et Guille. DESQUENS, ledit SIMON et -
- un total de 4 arpents et 63 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E\* 2874]

156 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Nicolas SIMON paye en 1612-1615, 1618-1620. Il paye pour 2 années en 1618. La veuve de Nicolas SIMON paye en 1621-1623. Nicolas SIMON puis sa veuve paye pour Nicolas TERRÉ à cause de sa maison. La veuve de Nicolas SIMON paye en 1622 pour Denis PHILIPPE

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Nicolas SIMON paye en 1612-1620. La veuve de Nicolas SIMON paye en 1621-1623. Nicolas SIMON paye en 1616-1620 pour Denis PHILIPPE (à cause de sa femme)

du seigneur de Saint-Aubin comme fermier de feu Monsieur BARDY, pour les terres de l'église, pour sa maison, et pour un demi-arpent de terre acquis d'Etienne CAULAY<sup>157</sup>.

En 1651, Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, achète trois arpents un quartier de terre<sup>158</sup>.

En 1651, Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, achète à Nicolas GRILLAT des terres venues par échange de Régnault COLAS et Anne SIMON, sa femme, et la vingtième partie d'une maison à Saint-Aubin<sup>159</sup>.

En 1652, Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, baille deux arpents de terre à Saint-Aubin<sup>160</sup>.

En 1656, mention d'un paiement à la veuve de Jean SIMON<sup>161</sup>.

En 1662, Angélique MAISTRE, veuve de Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, et Nicolas SIMON, son fils, prennent le bail de neuf arpents et demi de terre à Saint-Aubin<sup>162</sup>.

En 1671<sup>163</sup> et 1674<sup>164</sup>, Angélique MAISTRE, veuve de Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, et Nicolas SIMON, laboureur audit lieu, son fils, portant fort pour les enfants et héritiers de feu Jean SIMON, est en conflit avec plusieurs particuliers de Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer.

En 1688, la succession d'Angélique MAISTRE fait l'objet d'une enquête. Elle avait trois chevaux, et vivait en commun avec Nicolas et Laurent SIMON, ses enfants<sup>165</sup>.

Jean SIMON et Angélique MAISTRE sont les parents de:

---

163 Le 2.9.1671, Maître Pierre PILLAVOINE, greffier en la Mairie de Saint-Aubin, Marie LELOUP, veuve d'Edmé ROBELIN, vigneron à Fouchères, paroisse de Chalautre la Grande, portant fort pour Pierre LE LOUP, maître pêcheur à Nogent, contre Angélique MAISTRE, veuve de Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, et Nicolas SIMON, laboureur audit lieu, portant fort pour les enfants et héritiers de feu Jean SIMON, ayant les droits acquis de feu Philippe BOUDART, pâtissier à Nogent et ses enfants. Mention d'un partage avec Jacques BAILLET, arpenteur juré à Saint-Aubin. L'acte est signé "P Pillavoine" avec paraphe.

Le 6.12.1671, Marie LE LOUP, veuve d'Edmé ROBELIN, vigneron à Fouchère, paroisse de Chalautre la Grande, en son lit malade, à la requête de Maître Pierre PILLAVOINE, greffier de justice à Saint-Aubin, contre Angélique MAISTRE, veuve de Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/23]

164 Le 5.2.1674, Maître Pierre PILLAVOINE, praticien à Saint-Aubin, qui signe "P Pillavoine" avec paraphe, passe une transaction avec Angélique MAISTRE, veuve de Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, et Nicolas SIMON, laboureur à Saint-Aubin, son fils, qui ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/25]

165 Le 29.3.1688, Jean QUINSON, vigneron demeurant à Saint-Aubin, expert nommé d'office par appointment rendu par Monsieur le Maire de Saint-Aubin le 26.3 est venu faire rapport devant le notaire car il ne sait écrire ni signer. Il déclare que:

- Angélique MAISTRE avait 3 bêtes chevalines valant ~ 45 livres
- Elle vivait en commun avec Nicolas et Laurent SIMON, ses enfants, lesquels faisaient labourage eux-même, menant la charrue, l'un à labourer, l'autre à semer, depuis le décès de leur père
- Elle avait des brebis mais il en ignore le nombre
- Il ne sait pas si elle avait des vaches
- Elle avait une charrette montée sur ses roues, valant ~ 30 livres et une charrue valant ~ 7 livres 10 sols
- Elle avait l'emblavure de 15 à 16 arpents de blé et seigle, 15 arpents de maïs et 2 arpents d'orge
- Elle avait 3 lancerraux pour 4 livres pièce
- Elle avait un coffre qui ne ferme point, une méchante table, une bonne maie, point de lit, les deux garçons couchaient sur la paille dans l'écurie, 3 ou 4 écuelles, 2 plats d'étain, une poêle, une marmite, valant ~ 30 livres
- Elle avait des volailles [AD 10 - 2 E 66/29]

---

157 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Jehan SIMON fermier de feu Monsieur BARDY, pour les terres de l'église, sa maison, 1/2 arpent acquis de Ethienne CAULAY [AD 10 - E\* 2879]

158 Le 14.8.1651, Philippes BOUDART, pâtissier, époux de Geneviève LOIRET, à cause d'elle, vendent à Jean SIMON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 3 arpents 1 quartier à partager avec les veuves Jean BARDY, Pierre LE LOUP et Jean FRICAULT [AD 10 - 2E 66/13]

159 Le 30.9.1651, Nicolas GRILAT (signe "Nicolas Grilat" avec paraphe), vigneron à Saint-Aubin, vend à Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, des terres venues par échange de Régnault COLAS et Anne SIMON sa femme, et 1/20 partie d'une maison à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/13]

160 Le 4.7.1652, Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, prend de Michel NAUDIN, laboureur à La Chapelle-Godefroy, le bail de 2 arpents de terre à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/14]

161 Le 27.1.1656, les BARDYS, Pierre, Jehan et François GALOIS, Martin THONNELIER, Fiacre GESENE, Pasquet GRILLAT, le sieur GALLION, Jehan ROUSSAT, Charle PILLAVEINE, Jehan FONTAINE et Pierre ROZÉ de Saint-Aubin, interviennent pour un paiement à la veuve Jean SIMON [AD 10 - E\* 2803]

162 Le 24.2.1662, Angélique MAISTRE, veuve de Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, et Nicolas SIMON, son fils, louent 9 arpents 1/2 de terre à Saint-Aubin à Sébastienne CHAUMARD veuve de Pierre LE LOUP et Edmé ROBELIN, cabaretier à Nogent. L'acte est signé "Edmé Robelin" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/17]

Nicolas, ne sait pas signer, ! en 1662-1674, ° ca 1635, (†) 29.11.1680

Jeanne, ! en 1647, b 24.1.1633, p Laurent GOUBAULT, m Jeanne SIMON, ∞ à Pierre ROSÉ

Marie, ne sait pas signer, b 19.5.1642, p Marie ROUSEE, p Jehan fils de Nicolas GALLOYS l'esné, † 17.4.1702, (†) le 18, ∞ 22.2.1672 à Jean GALLOIS, laboureur, ° ca 1647, fils de Pierre G., laboureur, et Barbe RIVIERE; ∞(2) 14.2.1684 à Hubert LARNUET, fils de Jean L., laboureur, et Marguerite LE ROY, † /1684; ∞(3) 5.3.1685 à Nicolas MOUZARD dit dubois, d'Avant-lès-Marcilly, fils de Jacques M. et Jeanne NOTIN; ∞(4) 4.11.1687 à Jacques BON, de Marcilly-le-Hayer, ∞(1) à Marguerite THERIAT

Laurent, b 3.2.1646, p Laurent fils de Nicolas MASSEY, boulanger, m Légère LEGRAND, épouse de Charles HEDRY, ∞ à Jeanne BABELIN

Jean, b 28.3.1649, p Nicolas MAISTRE, m Estienne ADAM

**I.1.A. Laurent**, laboureur, (†) 8.10.1690, ∞ 29.1.1686 à Jeanne BABELIN, ° ca 1668/1671, fille de Maître Jean B., receveur de la seigneurie de Saint-Aubin, et Honnête Femme Jeanne BILLOU, ∞(2) 25.2.1691 à Claude JEHANNERAT, de Quincey, ° ca 1663, fils d'Antoine J., laboureur, et Claude DE FRANCE

En 1683, Laurent SIMON intervient en son nom et comme héritier légataire de feu Nicolas SIMON, son frère, dans un conflit avec l'Abbaye du Paraclet<sup>166</sup>.

En 1711, Pierre LEGRAND, vigneron à Fontaine-Mâcon, vend des héritages de Marie GALLOIS, héritière de Laurent SIMON (son oncle) pour un tiers conjointement avec feu Marguerite GALLOIS, sa sœur et Pierre ROSE<sup>167</sup>.

166 Le 12.5.1683, procédure des religieuses du Paraclet contre Edmé MERGER, foulonnier à Saint-Aubin, Nicolle PILLARD veuve de feu Jean BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, Laurent SIMON en son nom et héritier légataire de feu Nicolas SIMON son frère, demeurant à Saint-Aubin, Claude SALIS, Edmé LENOIR, Marie GALLOIS veuve de Jean VILLAIN, Claude GALLOIS, Marthe GALLOIS demeurant à Marnay, héritiers de feu Jean GALLOIS et Anne GERAR leur père et mère, Edmé COLLETAT, laboureur à La Villeneuve au Chastelot, fermier et locataire assigné pour affermer ce qu'ils doivent à la succession de feu Sulpice LECLERC, tuteur de Catherine BARDY, fille de François, et Hubert CHARPY, curateur de la succession vacante de Sulpice LECLERC.4.5.1638, les religieuses du Paraclet passent une transaction avec François BARDY qui était procureur en la prévôté de Chalotre la Grande, fils et héritier en partie de Jehan BARDY et Marie DE FLAIR, fille et héritière de feu François et Barbe BEAUMONT, qui ont pris un bail emphytéotique le 29.1.1603. [AD 10 - 24 H 93]

167 Le 8.2.1711, Pierre LEGRAND, vigneron à Fontaine-Mâcon, époux de Marie GALLOIS, héritière de Laurent SIMON à son décès pour 1/3 conjointement avec feu Marguerite GALLOIS sa sœur et Pierre ROZÉ, et héritière de ladite Marguerite GALLOIS, vend les biens de Laurent SIMON à Jean MOREAU, laboureur à Saint-

Laurent SIMON et Jeanne BABELIN sont les parents de:

Marie, ° & b 9.2.1687, p Claude LAURENT, lab., m Marie BABELIN, tante

Anne, ° & b 15.11.1688, p Pierre ROSÉ, lab.r, ne sait pas signer, m Anne ROSÉ, ne sait pas signer, fille de Laurent R., vigneron, et Anne VAUCOULOIRS

Laurent, ° 23.10.1690, b le 24, p Antoine GAILLARD, serviteur domestique de lad. Jeanne BABELIN, ne sait pas signer, m Marie PROTIN, ne sait pas signer

**J. Jean**, ! en 1612-1615, ∞ à Claudine, ! en 1612

Jean SIMON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1612 à 1615<sup>168</sup>.

**J. (?) Jean**, † /1626, ∞ à NN., (†) 28.5.1626

**K. Jean**, ∞ à NN., ! en 1632

## SIMONNET

Famille de Marnay/Seine.

**A. Jean**, de Marnay, ! en 1491-1500 à La Chapelle-Godefroy

Jean SIMONNET de Marnay/Seine paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1491 et 1500 pour sa vigne assise à la côte Saint-Michel<sup>169</sup>.

**B. Etienne**, couturier à Marnay/Seine, ° ca 1488 Marnay/Seine, ! en 1548

En 1548, Etienne SIMONNET, couturier à Marnay/Seine, est témoin dans une enquête. Il est âgé d'environ 60 ans, et est natif de Marnay/Seine<sup>170</sup>.

**C. Edmé**, de Marnay, héritier de Jacques MERCIER, ! en 1576

Edmé SIMONNET, de Marnay/Seine paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1576 comme héritier de Jacques MERCIER. Jean VOITRIN paye pour Edmé SIMONNET et consorts en 1578<sup>171</sup>.

Aubin [AD 10 - 2 E 66/40]

168 Jehan SIMON paye censive à Saint-Aubin en 1612-1615 [AD 10 - E\* 2881]

169 Jehan SYMONOT de Marnay paye cens à La Chapelle en 1491 pour ses héritages; Jehan SYMONOT paye en 1500 à La Chapelle pour sa vigne assise à la côte Saint-Michel [AD 10 - E\* 2880]

170 Le 3.11.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Estienne SYMONNET, couturier demeurant à Marnay, âgé d'environ 60 ans, natif de Marnay.

➤ Il connaît depuis 30 ans environ la terre de Pothière et la Fosse du Débat. Il cite la terre aux VOITERIN et MERLIN [AD 10 - E\*2809]

171 Edmé SYMONNET, de Marnay, héritier de Jacques MERCYER paye censive à Saint-Aubin en 1576; Jehan VOITURIN à la décharge d'Edmé SIMONNET et

**D. Thomas**, manouvrier, † /1702, fils de Jacques S., ∞ 13.2.1662 Fontaine-Mâcon à Toussainte SUINOT, ° ca 1644, † 21.9.1709, (†) le 22, fille de Lupien S.

Charlotte, ne sait pas signer, de Marnay, ° ca 1674/1676, † 12.11.1722, (†) le 13, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ 14.2.1702 à François GRILLAT, laboureur, signe: François Grillat, ° ca 1677, fils de Pascal G., laboureur, † /1702, et Marie ADAM

Marie, ∞ /1685 à Jean ARNOUILT, meunier, ne sait pas signer

Jacques, ° ca 1676, ∞ à Marie ANCEAU

**D.1. Jacques**, ne sait pas signer, vigneron, ∞ 5.7.1706 à Marie ANCEAU, ne sait pas signer, ° ca 1671, ∞(1) à Pierre MOREAU, manouvrier, fille de Jean A. et Etiennette BABELIN

Marie Jeanne, ° 30.4.1707, b le 1.5, p Armand Leon VIOLENNE, foulonnier, signe: Armand Leon Violaine, m Jeanne HERLUISON, ne sait pas signer, † & (†) 8.1.1713

**E. Georges**, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, ∞ à Françoise GOÛIN, † / 1694

Jean, signe, majeur d'âge en 1694, ∞ 8.2.1694 La Chapelle-Godefroy à Charlotte PARATRE, fille d'Antoine P. et Jeanne FOÛYN, † /1694

**F. Claude**, ne sait pas signer, ! en 1708-1709

## SIROT

**A. Sébastien**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Louise

Germain, fils naturel, b 30.5.1650 La Chapelle-Godefroy, p Germain LANGOT, lieutenant, m Françoise VIGNEUSE, épouse de Nicolas THOMAS

Etienne, fils naturel, b 30.5.1650 La Chapelle-Godefroy, p Estienne SURTIN, m Louyse D'AOUST, épouse d'Edmé VIESLART

## SISAIGNE ou CHASSEIGNE

**A. Edmé**, fils de Pierre S. et Catherine MARCHAND, ∞ 29.1.1674 Avant-lès-Marcilly à Jeanne LAUXERROIS, fille de Laurent L. et Anne

Edmé, valet de Claude LAURENT, b 21.5.1676 Avant-lès-Marcilly, p Edmé PARISOT, m Anne LAUXERROIS, † & (†) 27.3.1695

## SIZEAU

**A. Perrin**, de Nogent/Seine, ! en 1499-1513

Perrin SIZEAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1499 à 1513<sup>172</sup>.

consorts en 1578 [AD 10 - E\* 2881]

172 Les hoirs PESCHELOCHE et les hoirs Jeh. LE MERCIER dit Besgue payent cens à Saint-Aubin en 1496 pour leurs héritages assis à Saint-Aubin que tient Eurad DE SIZEAU; ils payent en 1496 pour les terres SIZEAU; Perin SINOS demeurant à Villers paye cens à Saint-

## SOMILLON

La famille SOMILLON est mentionnée à Saint-Aubin depuis la fin du XV<sup>ème</sup> siècle avec Colin, Jean et Thévenin, tous morts avant 1500.

**A. Colin**, maçon, † /1500

Le nom de Colin SOMILLON, maçon demeurant à Saint-Aubin, est évoqué en 1500 lors d'une enquête<sup>173</sup>.

En 1488-1490, les héritiers de Jean NICOLAS dit de Gélanes, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet sa mesure, rue Chèvre, acquise de Colin SOMILLON et d'autres<sup>174</sup>.

Aubin en 1493 pour les terres QUAPERON; Parrin SIRIEAU paye cens à Saint-Aubin en 1499; Perrin SIZEAU paye en 1502 (2 fois) pour son courtil assis à Saint-Aubin contenant environ un quartier et demi; il paye en 1504 et 1505 pour son jardin; Parin SYREAU de Nogent paye à Saint-Aubin en 1506; il paye en 1510, en 1513 pour cens payé par la femme Colin SIMON [AD 10 - E\* 2880]

173 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.24.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Félisot ROMILLY, laboureur, âgé de iiiii XX (80) ans environ, demeurant à Saint-Aubin, natif de la paroisse de Saint-Aubin, en laquelle il a toujours été et demeuré, excepté que par 14 ans environ finis il y a 18 ans environ où il a demeuré à Pont.est témoin pour les religieuses du Paraclet:

➤ en son jeune âge, il a oui dire à feu DOIGNY, maçon demeurant à Nogent, et à feu Colin SOMMILLON, maçon demeurant à Saint-Aubin, qui ont besogné à édifier un mur pour le compte du roi de Navarre, seigneur de Nogent et Pont, pour empêcher les larcins qui se faisaient audit Parc de Pont. Il a dû acheter trois quartiers de terre au seigneur de Saint-Aubin pour éviter que ne soit démolie et abattue la tour de "La Muette" qu'il avait fait édifier, car cet héritage appartenait aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860 & 24 H 66]

174 En 1488-1490, les héritiers de Jeh. NICOLAS dit de Gélanes, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

➤ leur héritage d'1 arpent rue Chèvre entre les hoirs Jacquin PELUCHOT et aux chemins communs, acquis de Jehan DE COMERCY et autres

➤ son héritage d'1 arpent, au lieudit Le Vergier, près des Seillons, acquis des hoirs Jehan DE COMERCY

➤ sa mesure, accin et pourpris contenant 3 quartiers rue Chèvre, acquis de Collin SOMILLON, Symon SOUVERAIN et Jehan BOURJONNE

Plus tard, le tout à Symonet BROCCUART pour la moitié et les héritiers d'Ymbert DE LA ROCHE pour l'autre moitié [AD 10 - 24 H 115]



**B. Jean**, † /1491

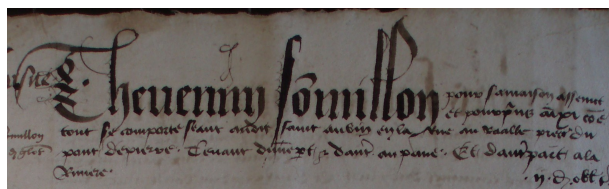
Les héritiers de Jean SOMILLON payent censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 pour leur vigne<sup>175</sup>.

**C. Thévenin**, laboureur, † 1484/1488, ∞ à NN., ! en 1488-1499

Thévenin SOMMILLON est probablement un descendant de Colin SOMILLON dont il reprend un demi-arpent de terre<sup>176</sup>.

En 1484, Thévenin SOMMILLON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, reconnaît tenir de l'Abbaye du Paraclet les dîmes de Saint-Aubin<sup>177</sup>.

La veuve de Thévenin SOMMILLON fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin de 1488. Elle détient entre autre une maison rue aux Rasles et une maison rue de Courmont, occupée par Pierre SOMMILLON. Pierre SOMMILLON et Jean GALLOIS dit Gilot (Guilleminot) sont cités pour avoir repris ces héritages<sup>178</sup>.



La veuve de Thévenin SOMMILLON paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1499. Ses héritiers payent censive à partir de 1500 pour leurs maisons, terres et autres héritages, il s'agit de:

- Jean GALLOIS le jeune dit Guilleminot en 1500 et 1502, en 1507 pour 3 parts, et Jean GALLOIS dit Monsieur (époux d'Agnès SOMILLON) en 1511 et 1513 pour 4 parts
- Jacquot BAUDIN pour 1 part
- Jean HUOT pour Manchin CLEMENS et Jean GAILLART pour 2 parts
- Claudin PON...JOT pour sa part<sup>179</sup>

**C.1.A. Pierre**, ° ca 1477, ! en 1504-1541

Pierre SOMILLON déclare au seigneur de Saint-Aubin une terre qu'il a eue de Gillet GILLOTTE<sup>180</sup>.

Pierre SOMMILLON paye régulièrement sa (JEHANNART) et Michau MONTILLOT en ladite rue au Raalle, entre lui même et le curé, le pavé et la rivière [AD 10 - 24 H 115]

179 Thevenin SOMILLON paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 et la veuve SOMMILLON en 1496 (2 fois) pour les terres qui furent à feu Jehan B.RARD, pour les héritages Felisot HUOT, pour les terres feu Jehan BARBOTIN, pour part des terres en ce même lieu, pour supplément, pour lesdites oches en rente; il paye en 1491 (2 fois) et 1496 pour les héritages qui furent à Robin HUOT et pour l'oche HUOT; il paye en 1491 (2 fois) et 1496 pour son héritage (à Thibault, en marge); il a payé sa censive aux seigneurs et ... faite par les offices le jour de fête Saint-Remy; il paye en 1491 pour l'oche; il paye en 1493 pour ses censives, pour les terres de la Benard., pour la rente; sa veuve paye en 1495 pour censive, pour sa rente, pour sa plante; elle paye coutume en 1495 et 1496; elle paye en 1498-1499; elle paye en 1498 et 1499 tant pour sa rente que pour censives, et en 1498 pour l'oche Huot; ses hoirs payent en 1500 et 1502 (2 fois) tant pour rente que pour censive qu'il doivent à cause de leurs maisons, terres et autres héritages payés par les mains de Jehan GALLOIS le jeune dit Guilleminot; ils payent en 1504, 1505 et 1506 pour leurs rente et censive; en 1507, Jaquot BAUDIN paye pour une part des héritages SOMILLON, Jeh. HUOT pour Manchin CLEMENS et Jehan GAILLART pour II parts des héritages SOMILLON, Jeh. GALLOIS dit G. le jeune dit Mons.r pour sa part des héritages SOMILLON pour III parts, Claudin PON...JOT pour sa part des héritages SOMILLON; Jehan GALLOYS dit Mons.r paye en 1511 et 1513 pour quatre parts de feu SOMILLON [AD 10 - E\* 2880]

180 Dans un mémoire sans date des cens dûs à la seigneurie de Saint-Aubin, déclaration de Pierre SOMMILLON pour la terre qu'il a eue de Gillet GILLOTTE que ledit GILLOTTE a eue à échange de Martin MIGORDIN [AD 10 - E\* 2873]

175 Les hoirs feu Jehan SOMILLON paye cens à Saint-Aubin en 1491 pour leur plante qu'il tient un arpent en la côte de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2880]

176 En 1488-1490, Guillm. GALOIZ, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

- son accin et pourpris à Correclain, contenant 1/2 arpent, tenant d'une part et d'autre à Jeh. LE GALOIZ dit Guillot l'aîné et à ses enfants, plus tard Félisot GALOYS tient une partie
- 1/2 arpent au chemin de Troyes au lieudit Paradis, qui fut à Thin. SOMILLON et auparavant à Collin SOMILLON [AD 10 - 24 H 115 & 118]

177 Le 6.7.1484, devant Claude POUGEOISE, garde du scel de la prévôté de Nogent/Seine, Thévenin SOMILLON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, reconnaît une obligation aux religieuses du Paraclet sur les dîmes de Saint-Aubin qui furent baillées à la chandelle à Jehanin DUCLOS, Jehanin DE LA FONTAINE et Jehanin HERAT, lesquels ont transporté leur marché audit SOMILLON [AD 10 - 24 H 100]

178 En 1488-1490, Thévenin SOMILLON (la veuve en 1490), déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

- sa maison, accin, et pourpris audit Saint Aubin en la rue au Raale près du pont de pierre, entre le pavé et le même, la rivière et - (plus tard les héritiers de Thévenin SOMILLON, c'est Jehan GALLOYS dit G.lot)
- son héritage (aires, cour ou aisance) en ladite rue de Courmont, entre Colin DUCLOS et les hoirs à la femme Remy VOULTON, le pavé de ladite rue et la rivière (plus tard Pierre SOMILLON tient)
- une maison et héritage en ladite rue de Courmont, et la voie desdites aires, entre ledit Collin DU CLOS et les hoirs Collin HUOT, les mêmes et le pavé de ladite rue (plus tard Pierre SOMILLON tient)
- 3 arpents de terre en Belmont, entre les terres du Prieuré Saint Pere les Pontz sur Seine et les S.rs de Saint Aubin, les terres du Prieuré et les hoirs Jehan FEULLE (plus tard, Jehan GALOYS dit Guilleminot tient)
- son accin, jardin et pourpris qui fut à Gillot JA.MART

contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1504 et 1533, entre autre pour des terres rue de Courmont<sup>181</sup>.

Pierre SOMMILLON, demeurant à Saint-Aubin, est témoin dans une enquête en 1527. Il déclare être âgé de 50 ans. Il serait donc né vers 1477. Il est le petit-fils de Thévenin SOMILLON<sup>182</sup>.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis entre 1530 et 1532 pour l'Abbaye du Paraclét, Pierre SOMMILLON déclare une maison et plusieurs pièces de terre rue de Courmont<sup>183</sup>. En 1623, ces propriétés seront pour la plus grande partie reprise par Jean ROUSSAT l'aîné et sa fille Barbe, et Fiacre ROUSSAT (époux de Marguerite SOMMILLON, fille de Claude)<sup>184</sup>.

181 Pierre SOMILLON paye cens à Saint-Aubin en 1504 et 1505 pour trois quartiers de terre assis en la rue de Cormont; Symon MERLIN paye en 1505 pour des héritages qu'il a acquis de Jeh. HUOT et P.re SOMILLON; Pierre SOMILLON paye en 1506 pour des terres qu'il a acquises de Pierre COURNU; il paye en 1507 (barré), Symon MERLIN paye pour III quartiers de lui; la veuve Richart BLANCHART paye en 1517 pour un demi-arpent de terre assis en la rue de Cormont tenant à Jeh. CHOSSIN d'un coté et d'autre à P.re SOMILLON; il paye en 1518, 1520, 1526, 1527, 1528, 1529 (2 fois), 1533; il paye en 1520 pour III arpents de terre assis sur le grand chemin de Troyes [AD 10 - E\* 2880]

182 Le 10.7.1527, certificat de plusieurs habitants de Quincey et autres lieux qui justifient que les seigneurs de Saint-Aubin avaient droit de propriété sur environ 100 arpents de bois taillis:

- Colin DUCLOS, laboureur, âgé de 60 ans, et .... âgé de 70 ans, demeurant à Quincey
- Guillemain MARLIN, âgé de 60 ans, laboureur demeurant à Nogent
- Colin SIMON, âgé de 70 ans, laboureur demeurant à Nogent
- Jehan THOMAS, âgé de 64 ans
- Jehan CANNYN, âgé de 55 ans, demeurant à Marnay
- Pierre GALLOIS, âgé de 50 ans
- Pierre SOMILLON, âgé de 50 ans, laboureur demeurant à Saint-Aubin

Le bois fut à Loys TORSILLON, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et à son propos il y a 34 ans, fut à Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur de Bonpas, et en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy. d'une saisie des officiers de Nogent faite il y a environ 25 ans.

Mention d'un bail fait à la chandelle par ledit TORSILLON d'1 arpent à Colin SIMON, Pierre SOMILLON et autres, que Thévenin SOMILLON, son aïeul, tenait du vivant dudit TORSILLON.

Vente d'1 arpent audit Colin, 3 quartier audit MERLIN et 1 quartier à P.re SOMILLON [AD 10 - E\* 2860]

183 Censive de l'Abbaye du Paraclét du 15.9.1530, déclaration de Pierre SOMILLON pour:

- 5 quartiers de terre rue de Cormont
- 3 petites aires
- 2 petites pièces de terre rue de Cormont
- sa maison et accin rue de Cormont, à coté de Jehan SYMON [AD 10 - E\* 2875]

184 Censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin:

En 1535, Pierre SOMILLON est témoin dans plusieurs procédures<sup>185, 186</sup>.

Pierre SOMMILLON est témoin dans une enquête en 1536<sup>187</sup>.

Pierre SOMMILLON est cité dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541<sup>188</sup>.

**D. Pierre, !** en 1559-1569, † 1569/1570

Pierre SOMMILLON paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1569. Ses héritiers payent censive 1570 et 1571 puis Claude SOMMILLON paye pour eux en 1572 et 1573<sup>189</sup>.

En 1568, les religieuses du Paraclét prennent la cause de leurs mercenaires Pierre SOMILLON et Nicolas MERAT de Saint-Aubin<sup>190</sup>.

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Pierre SOMMILLON déclare:

- 5 quartiers de terre rue de Cormont
- 3 petites aires plus 2 petites pièces de terre à faire chénevière rue de Cormont
- sa maison et accin en ladite rue, contenant environ 6 quartiers, d'une part et d'un bout aux hoirs Jehan CHOSSIN, d'autre part à lui-même, d'autre à ladite rue

Le 3.5.1532, Pierre SOMILLON déclare:

- 5 quartiers de terre rue de Cormont (plus tard à Guillaume MIGOURDIN pour 1 quartier, Estienne VOITERIN pour 1/2 arpent, Nicolas GRILLAT et Jean DIRESNE pour 1 quartier et RAPHAEL dit Binet pour 1 quartier)
- 3 petites aires rue de Cormont (en 1623 à Jean ROUSSAT, Jacques ADAM et Fiacre ROUSSAT)
- une maison et accin rue de Cormont, contenant environ 6 quartiers, d'une part et d'un bout à Jehan SYMON, d'autre part à lui-même, d'autre à ladite rue (en 1623 à Jean ROUSSAT l'aîné et sa fille et Fiacre ROUSSAT, en 1643 à Barbe ROUSSATTE fille dudit ROUSSAT)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

185 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Pierre SOMMILLON, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860]

186 Le 29.6.1535, Pierre SOMILLON à Saint-Aubin est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E\* 2860 & 2813]

187 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Pierre DORY et Pierre SEMILLON [AD 10 - E\* 2801]

188 Pierre SOMILLON est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

189 Pierre SOMMILLON paye censive à Saint-Aubin en 1559-1569; ses hoirs payent en 1570-1571; Claude SOMMILLON paye pour eux en 1572-1573 [AD 10 - E\* 2881]

190 Le 17.5.1568, procédure contre Nicol. MERAT, de Saint-Aubin. Il a été saisi par Didier MASSE, sergent, d'un fagot de bois vert qu'il avait pris avec une fourche dans le bois du Tillet. 25.6.1568, les religieuses du Paraclét prennent la cause de leurs mercenaires P.re SOMILLON et Nicolas MERAT de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 66]

Entre 1570 et 1580, Messire Félix HUGUENIN, chanoine de Saint-Spire de Corbeil, et Madeleine SOMMILLON (épouse de Claude COLLET) partagent par indivis des biens provenant de Pierre SOMMILLON<sup>191</sup>.

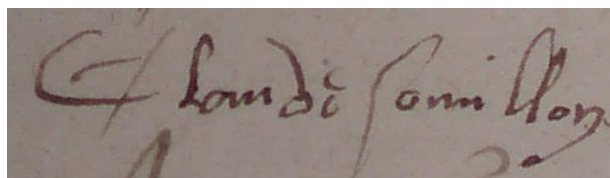
#### E. Baptiste, ! en 1529

Baptiste SOMMILLON comparait dans un acte en 1529<sup>192</sup>.

**F. Claude**, vigneron, ! en 1564-1579, † 1579/1580, ∞ à Jeanne TIX, ! en 1580-1585 ou Jeanne CHAULMART

Claude SOMMILLON, vigneron à Saint-Aubin, prend un bail en 1564<sup>193</sup>.

Claude SOMMILLON fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1574. Il possède entre autre une maison voisine de Madeleine SOMMILLON<sup>194, 195</sup>.



Claude SOMMILLON y déclare entre autre un héritage au lieudit le "Terrier Huot" voisin de Martin VOYTERIN alors que ce dernier déclarait la même année un héritage au même lieu des hoirs Pierre SOMMILLON.

Claude SOMMILLON paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1572 et 1579. Entre 1572 et 1573, il paye pour les héritiers de Pierre SOMMILLON. Entre 1580 et 1585, les héritiers de Claude SOMMILLON payent censive à Saint-Aubin<sup>196</sup>.

Jeanne TIX, veuve de Claude SOMMILLON fait une déclaration au censier de Saint-Aubin en 1581. Elle est citée aux droits du défunt Jean SOMMILLON<sup>197</sup>.

La veuve Claude SOMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1599<sup>198</sup>.

Claude SOMMILLON est probablement le père de Marguerite SOMMILLON, épouse de Fiacre ROUSSAT et Barbe SOMMILLON, épouse de Martin VOYTERIN, beaux-parents d'Ambroise BARBOTIN car Fiacre ROUSSAT et Ambroise BARBOTIN sont cités pour avoir repris des terres déclarées par Jeanne CHAUMART, veuve de Claude SOMMILLON<sup>199</sup>.

**G. Jean** l'aîné, ne sait pas signer, charron, manouvrier, laboureur, ! en 1536-1582

En 1536, Jean SOMILLON est entendu dans une

191 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Messire Felix HUGUENYN, prêtre chanoine de l'église Saint-Spire de Corbeil pour 14 articles dont:

- un quartier de terre et pré partant par indivis avec Magdeleine SOMMILLON en l'accin qui fut à feu Pierre SOMMILLON près du pont de Fortune
- un quartier de pré auquel il y a une roise de l'accin qui fut à feu Pierre SOMMILLON
- un part d'une maison dudit feu Pierre SOMMILLON, la part où est la cheminée, tenant de toute part à Magdeleine SOMMILLON
- un quartier de terre près la vigne qui fut à Matthias SOMMILLON [AD 10 - E\* 2882]

192 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, mayeur de Saint-Aubin, et Jehan BRUN, sergent, interviennent pour Guillemyn FONTAINES, Martin MIGOURDIN, Thibault VOICTERIN, Jehan ROZE, Baptiste SOMMILLON, Jehan ODIN, Pierre DAOUST, Durant COLAS, mercenaires des religieuses du Paraclet, qui sont enjoins de ne plus essarter le bois de Pothière [AD 10 - E\* 2809]

193 Le 29.5.1564, Claude SOMMILLON, vigneron à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet 1 quartier de terre à condition de la planter en vigne et d'en pressurer les raisins au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 105]

194 Déclaration du 1.6.1574 de Claude SOMILLON, qui signe "Claude Somillon", pour:

- une maison, ensemble le jardin et accin avec une petite portion de pré et terre à faire chénevière, contenant un quartier, entre Magdalenne SOMILLON et la même
- un quartier de terre au lieudit le Terrier Huot, entre Martin VOYTERIN et les hoirs Noel EURAT, les héritiers Denis ANGENOST et un chemin allant à La Chalme
- un quartier de vigne au lieudit Lessard, entre M.e Jehan ANDRY et Estienne VOYTERIN, Madame l'Abbesse du Paraclet et la même
- Taxé à 5 sols de cens. [AD 10 - E\* 2875]

195 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Claude SOMMILLON pour 3 articles dont une maison, jardin, accin, petite portion de pré et terre à faire chénevière, voisin de Magdelaine SOMMILLON [AD 10 - E\* 2882]

196 Claude SOMMILLON paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Pierre SOMMILLON en 1572-1573; il paye en 1574-1579; sa veuve paye en 1580-1585 [AD 10 - E\* 2881]

197 En 1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehanne TIX, veuve de Claude SOMMILLON, déclare:

- une part et portion, partant avec les droits de feu Jehan SOMILLON sur une petite maison
- 1 quartier au lieudit "Les Trembles"
- une portion de terre à faire chénevière au dessous du Champ au Billeux [AD 10 - 24 H 118]

198 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Claude SOMILLON paye censive en 1593, 1594, 1595, en 1597 pour deux années, en 1599 pour deux années, et chaque année de 1600 à 1603 [AD 10 - E\* 2883]

199 En 1575/1576, Jehanne CHAULMART veuve de Claude SOMILLON, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- sa part d'héritage partant avec les héritiers de feu Jehan SOMILLON où il y a une petite maison rue de Courmont, en 1623 à Fiacre ROUSSAT
- 1/2 quartier de terre au lieudit "Les Trembles", en 1623 à Collin GRILLAT dit Lavocat
- une terre à faire chénevière au dessus du Champs au Billeux, en 1623 à Ambroise BARBOTIN [AD 10 - 24 H 118]

audition de témoins<sup>200</sup>.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 est cité Jean SOMILLON<sup>201</sup>.

En 1546, Jean SOMILLON est nommé tuteur des enfants mineurs de feu Michel HUGUENIN<sup>202</sup>.

Jean SOMMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1565. Il est charron en 1565. Georges ANCEAU paye pour lui en 1563 puis Guyon ANCEAU en 1566.

Jean SOMILLON l'aîné paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1566 et 1571. Il paye pour les héritiers de Jean CHAPPELOT et pour leur maison en 1569 et 1571, pour les héritiers de Jean ROUSSAT en 1569. Jean GALLOIS dit Bruyant paye pour lui en 1566<sup>203</sup>.

En 1562, le nom de Jean SOMILLON, charron, est cité dans le déclaration de Claude DAOUST au censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>204</sup>.

En 1574, Jean SOMILLON, charron à Saint-Aubin, vend au seigneur de Saint-Aubin le quart d'une maison qui fut à Jean ROMILLY et sa femme. Il ne sait pas signer<sup>205</sup>.

200 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philipes DESPENCIER, les hoirs Jeh. LE PIED, Jehan CHAPPELOT, Jehan SENESTRE, la veuve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E\* 2801]

201 Jehan SOMILLON est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

202 Le 20.9.1546, tutelle de Félix, 8 ans, Michelle, 6 ans et Georges, 2 ans, mineurs de feu Michel HUGUENIN et C...anne, à l'encontre de Félix HUGUENIN l'aîné, Félix HUGUENIN le jeune, Jehan SOMILLON, Denis REGNAULT, Martin ROUSSAT, Benoist ROUSSAT et Philippon ROUSSAT; ledit SOMILLON et Estienne CLERC sont tuteurs et curateurs [AD 10 - E\* 2890]

203 Jehan SOMMILLON paye censive à Saint-Aubin en 1559-1565 (il est charron en 1565); Georges ANCEAU paye à sa décharge en 1563; Guyon ANCEAU paye à sa décharge en 1566; Jehan GALLOIS dit Bruyant paye pour Jehan SOMMILLON l'aîné en 1566; Jehan SOMMILLON l'aîné paye pour les hoirs de Jehan CHAPPELOT, pour leur maison, en 1569, 1571; il paye pour les hoirs de Jehan ROUSSAT en 1569 [AD 10 - E\* 2881]

204 Jehan SOMMILLON, charron, cité dans une déclaration de Claude DAOUST du 10.12.1562 [AD 10 - E\* 2874]

205 Le 25.1.1574, Jehan SOMILLON, qui ne sait pas signer, charron demeurant à Saint-Aubin, vend à Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, une part sur 4 d'une maison, cour, jardin, aisance et appartenance en la Grand Rue, entre l'acheteur et les héritiers de Pierre MAROTTE, les héritiers de Estienne VOYTERIN et la rue, qui fut à Jehan ROMILLY et sa femme, acquis par le vendeur d'Amand GALLOIS et Anne ROMILLY, sa femme [AD 10 - E\* 2858]

En 1574, Jean SOMILLON, laboureur à Saint-Aubin, vend au seigneur de Saint-Aubin, la moitié d'une maison qu'il a naguère acquise de Huguet ROMILLY. Il ne sait pas signer<sup>206, 207</sup>.

En 1575, Jean SOMILLON, laboureur à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'une terre. Il signe d'un triangle la pointe en bas, avec une diagonale sur la gauche<sup>208, 209, 210</sup>.

En 1575/1576<sup>211</sup> et 1582<sup>212, 213</sup>, Jean SOMILLON, manouvrier, et Claudine DORY, sa femme, font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin.

206 Le 8.6.1574, Jehan SOMILLON, qui ne sait pas signer, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à Nogent/Seine, la moitié d'une maison consistant en une chambre basse, grenier, cour et 1/2 quartier d'accin entre l'acheteur et l'acheteur & Pierre MAROTTE à cause de sa femme, la rue et Estienne VOICTERIN, ladite moitié de maison naguère acquise par le vendeur de Huguet ROMILLY [AD 10 - E\* 2858]

207 Le 26.1.1572, Huguet ROMILLY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, époux de Jehanne AULBERT, vend à Jehan SOMILLON, charron demeurant à Saint-Aubin, la moitié d'une maison consistant en une chambre basse, grenier et 1/2 quartier d'accin, entre Aman GALLOYS et Jehan ANCEAU, les héritiers d'Estienne VOICTERIN et la rue commune, près de l'église, partant pour l'autre moitié à Amen GALLOYS à cause de sa femme et autres. Mention d'une obligation du 12.11.1566 [AD 10 - E\* 2858]

208 Le 10.9.1575, Jehan SOMILLON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail de terres aux Mergers. Il signe d'un triangle la pointe en bas, avec une barre sur la gauche [AD 10 - 24 H 100]

209 Le 9.9.1575, devant Jehan YNER, seigneur de la Courtille en Brie, Conseiller, notaire et secrétaire du roi, garde des sceaux royaux aux contrats de Nogent/Seine, Jehan SOMMILLON, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de loyer et pension d'argent des abbesses du Paraclet, représentées par vénérable et discrète personne Maître Jehan ANDRY, prêtre, 20 arpents de terre à Saint-Aubin, Les Mergers. [AD 10 - 24 H 100]

210 Le 24.5.1575, Ysaac GALLOYS, Nicolas GALLOYS, François GALLOYS, Loupvet ROUSSAT, Jehan SOMMILLON, Nicolas MAISTRE le jeune, Roulland MERLIN, Guillaume DUCLOZ (barré), Guillaume MIGORDIN et Anthoine DROUOT, tous laboureurs demeurant à Saint-Aubin, prennent à titre de loyer et pension de grains des religieuses du Paraclet 6 vingt et 18 arpents de terre labourable faisant partie de 9 vingt arpents à Saint-Aubin, "aux Mergers", pour 9 ans, soit:

- Guillaume MIGORDIN: 30 arpents et 1 quartier
- Loupvet ROUSSAT: 12 arpents
- SOMMILLON: 10 arpents
- les GALLOYS, ROUSSAT, MAISTRE, MERLIN, MIGORDIN et DROUOT: chacun 14 arpents 1/2

L'acte est signé: "Ysaac Galloys" avec paraphe, "N Galloys" avec paraphe, "François Galloys" avec paraphe, "Nicolas Maistre le jeune" avec paraphe, "Roulland

∞ à Claudine DORY, ! en 1581-1582

En 1583, Jean SOMILLON, charron, et Louet ROUSSAT, font une déclaration au censier de Saint-Aubin comme tuteurs des enfants mineurs de feu Jean ROUSSAT et Martine THOMAS, épouse en secondes noces dudit SOMILLON<sup>214, 215</sup>.

probablement ∞(2) 1582/1583 à Martine THOMAS, ∞(1) à Jean ROUSSAT, ! en 1583

**H. Jean** le jeune, charron et meunier à Saint-Aubin, demeurant à La Chapelle-Godefroy, ! en 1564-1597

En 1564, Jean SOMILLON le jeune, charron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraquet, le bail pour 4 ans du moulin du Paraquet<sup>216</sup>. Deux mois plus tard, il

Merlin" avec paraphe, "Guillaume Mygordin" avec paraphe. Les ROUSSAT et DROUOT ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 100]

211 En 1575/1576, Jehan SOMILLON, manouvrier, et Claudine DORY sa femme, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraquet:

- 3 quartiers de pré, aulnois et saussois à Courclain
- 1/2 arpent de terre aux Carreaux [AD 10 - 24 H 118]

212 Le 15.10.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraquet, intervient Jehan SOMMILLON, manouvrier, qui ne sait pas signer, et Claudine DORY, sa femme:

- pour un héritage (plus tard au seigneur de Saint-Aubin) [AD 10 - 24 H 93]

213 Le 25.10.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan SOMMILLON, manouvrier, qui ne sait pas signer, époux de Claudine DORRY, déclare:

- 3 quartiers 1/2 de pré et saulsois à Courclain
- 1/2 arpent de terre au Carreau [AD 10 - 24 H 118]

214 Le 16.1.1583, déclaration de Jehan SOMMILLON, charron, et Louet ROSSART, tuteurs de Jehanne et Jacques ROSSART, mineurs de feu Jehan ROSSART et Martine THOMAS, épouse en secondes noces dudit SOMMILLON, et Jehan ROSSART, en son nom, plus tard reprise par Louis MERAT à cause de sa femme, et aux héritiers de Guille. GILLES [AD 10 - 24 H 93]

215 Le 15.1.1583, dans le terrier l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan SOMMILLON, charron et Louet ROUSSART, tuteur et curateur de Jehanne, Jacques, Guiot et Michel ROUSSART, et Martine THOMAS à présent femme dudit SOMMILLON, subrogé au lieu de Michel MERCIER dit Bergue aussi subrogé, et encore ledit SOMMILLON en son nom, et Jehan ROUSSART en son nom, qui ne savent pas signer, déclarent:

- la moitié d'1 quartier de terre rue au Rasle, appartenant à Jehan et Jehan MAROTTE
- une maison et accin contenant 1 quartier 1/2 rue au Rasle, entre Jehan JACCOPPIN et un petit chemin, les pastures grasses et ladite rue
- 1 quartier de terre
- 1/2 quartier de pré près ce même lieu
- 1/2 quartier de terre en ladite rue
- 1 arpent de terre à Courclain [AD 10 - 24 H 118]

216 Le 14.4.1564, Jean SOMMILLON le jeune, charron demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraquet, le bail pour 4 ans du moulin du Paraquet.

restitue le bail<sup>217</sup>.

Jacques MIGOURDIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Jean SOMILLON le jeune en 1569. Jean SURTIN paye pour Jean SOMILLON de La Chapelle en 1570. Jean SOMMILLON paye en 1575 et 1577<sup>218</sup>.

Ambroise BARBOTIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour trois quartiers de pré qu'il a échangé avec Jean SOMILLON en 1596 et 1597. Jean SOMILLON paye pour la maison qui fut à François AMANT en 1597<sup>219</sup>.

**I. Mathias**, signe: Mathias Somillon avec paraphe, héritier de Jean MERCIER en 1568, ! en 1568-1585, ∞ à Germaine

Mathias SOMILLON paye sa contribution au censier au seigneur de Saint-Aubin de 1568 à 1585. Il paye:

- en 1568, comme héritier de Jean MERCIER
- en 1573, pour Louet ROUSSAT
- en 1576, pour Nicolas FOZART
- en 1581, pour ses nièces<sup>220</sup>

En 1574, Mathias SOMILLON fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il possède entre autre une maison à Courclain. Il signe "Mathias

Caution: Georges ANCEAU, marchand hôtelier demeurant à Saint-Aubin. Témoin: Noble Homme Maître Jehan DE BONNEVAL, prieur curé de Marcilly sur Seine, se faisant fort et portant fort pour Jehanne et Estienne, filles de feu Jehan P.RE et Magdelaine, sa femme, et Jehanne fille de Claude DORELOT et Huberte PIERRE, sa femme, et Nicolas ROSEY, boulanger, à cause de Marion P.RE, sa femme, et encore ledit ROSEY et Pierre COUSTURIER, demeurant à Quincey, se faisant fort pour Blaise, Catherine et Rachel P.RE, filles dudit feu P.RE et Nicolle COUSTURIER, renoncent au bail, ledit COUSTURIER était caution dudit P.RE [AD 10 - 24 H 3]

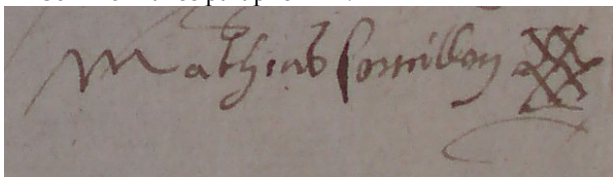
217 Le 18.6.1564, Marcquet LA RIBE, demeurant à Saint-Aubin, couvreur de "ferre" demeurant à La Chaulme, prend des religieuses du Paraquet, le bail pour 9 ans du moulin du Paraquet. Témoin: Jehan SOMILLON le jeune, demeurant au moulin, détenteur du bail [AD 10 - 24 H 3]

218 Jacques MIGOURDIN paye censive à Saint-Aubin pour Jehan SOMMILLON le jeune en 1569; Jehan SURTIN paye pour Jehan SOMMILLON demeurant à La Chapelle en 1570; Jehan SOMMILLON paye en 1575, 1577 [AD 10 - E\* 2881]

219 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Ambroise BARBOTIN paye censive pour trois quartiers de pré qu'il a échangé avec Jehan SOMILLON assis à Courclain en 1596, 1597; Jehan SOMILLON paye pour la maison qui fut à François AMANT en 1597 [AD 10 - E\* 2883]

220 Mathias SOMMILLON paye censive à Saint-Aubin comme héritier de Jehan MERCIER en 1568; il paye en 1569-1580, 1582-1585; il paye à la décharge de Louet ROUSSAT en 1573; il paye à la décharge de Nicolas FOZART en 1576; il paye pour ses nièces en 1581 [AD 10 - E\* 2881]

Somillon" avec paraphe<sup>221, 222</sup>.



En 1575/1576<sup>223</sup> et 1582<sup>224, 225</sup>, Mathias SOMILLON fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet. Il signe: Mathias Somillon avec paraphe.

En 1591, Mathias SOMILLON apparaît avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans le rôle et état de la

formation des eaux-et-forêts<sup>226</sup>.

En 1593, Pierre PILLAVOYNE paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour un demi-arpent de terre acquise de Mathias SOMILLON de la Chapelle-Godefroy<sup>227</sup>.

Mathias SOMILLON et Germaine sont les parents de: Jeanne, b 21.7.1581, p Jean SOMILLON, m Laurence fille de Jean COLLET

**J. Nicolas**, signe: N Somillon avec paraphe, vigneron, manouvrier, ! en 1581-1614

En 1582, Nicolas SOMILLON, vigneron à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier l'Abbaye du Paraclet. Il signe<sup>228</sup>.

Nicolas SOMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin au lieu de Guillaume POPILLART en 1582 et 1583 puis pour sa veuve en 1584<sup>229</sup>.

En 1589, Nicolas SOMILLON et Jean ROUSSAT l'aîné, interviennent pour le tuteur des enfants mineurs de feu Jean GRILLAT le jeune. Nicolas SOMILLON signe<sup>230</sup>.

221 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Mathias SOMILLON pour 9 articles dont:

➤ un accin, maison, grange et "seul" à porcs à Courclain, entre Claude MAUCLERC et la veuve Jehan JACQUINET

➤ un échange avec Jehan JACQUINET [AD 10 - E\* 2882]

222 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 6.1.1574 de Mathias SOMILLON, qui signe "Mathias Somillon" avec paraphe, pour:

➤ 5 quartiers d'accin et terre où il y a maison, étable, grange, "ceulx" à porcs, jardin et accin à Corclain, entre Claude MAUCLERT et la veuve Jehan JAQUINET, la voie commune et plusieurs

➤ 20 cordes de terre échangées contre Jehan JAQUINET, entre ledit SOMILLON et les héritiers Jeh. CHAPPELOT, ladite veuve Jehan JAQUINET et les héritiers Jehan CHAPPELOT

➤ demi-arpent de terre au bout de l'accin dudit SOMILLON, entre Louet ROUSSAT et les hoirs Jousef LE BLANC, ledit SOMILLON et le chemin commun dit Carouge

➤ trois quartiers de terre au lieudit les Gravates, entre Michel MERSIER et Jehan DESPENSIER, les héritiers Allexis MARLIN et la veuve ANGENOUST & autres

➤ un quartier de terre auprès de la Croere, entre Michel ROUSSAT et les hoirs Jehan OUDINET, le chemin de la vénerie et les pâtures grasses

➤ 30 cordes de terre au dessous du Closeau, entre Messire Felix HUGUENIN et les hoirs Jousef LE BLANC, le chemin de la vénerie et les pâtures grasses

➤ un quartier et demi de terre au petit perier, entre Messire Felix HUGUENIN et les hoirs Jousef LE BLANC, Monsieur de Saint Aubin et Monsieur de la Chapelle

➤ trois quartiers de terre derrière les vignes de Saint Aubin, entre Michel MERSIER et les hoirs Jousef LE BLANC, Madalenne SOMILLON et -

➤ 32 cordes de pré, aulnois et saussois à Corclain, entre les héritiers Jehan CHAPPELOT et la pâture grasse, la rivière d'Arduisson et la voie commune (avec une roize)

➤ huit cordes de pré et aulnois à Corclain, entre Michel MERSIER et les hoirs Jesse MERSIER, les héritiers Jeh. GALLOIS dit des Bissons et Pierre MOREAU

➤ un total de 4 arpents et 77 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E\* 2874]

223 En 1575/1576, Mathias SOMMILLON déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 18 cordes de terre à faire chénevière à Courclain

➤ 1/2 quartier de terre à Courclain [AD 10 - 24 H 118]

224 Le 25.10.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Mathias SOMMILLON, qui signe "Matias Somillon" avec paraphe, déclare:

➤ 18 cordes de terre à faire chénevière à Courclain, au Courtal Beignault

➤ 1/2 quartier de terre à Courclain, au Courtil de La Vanne [AD 10 - 24 H 118]

225 Le 25.9.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Mathias SOMMILLON, qui signe "Mathias Somillon" avec paraphe:

➤ un héritage (plus tard à Jehan ROUSSARD le jeune et Denis ..., puis PILLAVOYNE) [AD 10 - 24 H 93]

226 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour La Chapelle-Godefroy: Simon LE MERLE, Gabriel ARCELLIN, Jehan SURTIN, Jehan DAUPHIN, Claude MORIN, Jehan CHARON, Michel MERCIER, Louet ..., Nicolas POTHIER, Mathias SOMMILLON [AD 10 - E\* 2801]

227 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre PILLAVOYNE paye censive pour un demi-arpent de terre acquise de Mathias SOMILLON de la Chapelle en 1593 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E\* 2883]

228 Le 4.5.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Nicollas SOMILLON, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe, déclare:

➤ 1 quartier de terre au lieudit "Les Tremblez"

➤ une portion d'héritage à Cormont [AD 10 - 24 H 118]

229 Nicolas SOMMILLON paye censive à Saint-Aubin au lieu de Guillaume POPILLART en 1582-1583 et pour sa veuve en 1584 [AD 10 - E\* 2881]

230 Déclaration du 21.9.1589 de Nicolas SOMILLON et Jehan ROUSSAT l'aîné, au lieu de Jehan DE..., tuteur des enfants mineurs de feu Jehan GRILLAT le jeune, Pasquet GRILLAT et Nicolas GRILLAT, vigneron et manouvrier demeurant à Saint-Aubin, détenteurs d'un quartier 1/2 de terre en l'Essard, provenant du bail fait le 29.5.1564 à feu Jehan GRILLAT, demeurant à Saint-Aubin. Nicolas

En 1596, Nicolas SOMILLON, vigneron à Saint-Aubin, vend un demi-quartier de terre au Seillons. Il signe "N Somillon" avec paraphe<sup>231</sup>.

En 1597, Nicolas GRILLAT l'aîné paye censive pour Nicolas SOMILLON à cause de sa femme pour une portion de la maison qu'il a acquise de lui<sup>232</sup>.

En 1602, Nicolas SOMILLON, manouvrier à Saint-Aubin, prend un bail emphytéotique de l'Abbaye du Paraclet. Il signe "N Somillon"<sup>233</sup>.

En 1604, Nicolas SOMILLON, manouvrier à Saint-Aubin, prend de Guillaume MIGOURDIN, la rente perpétuelle d'une petite portion de terre de cinq cordes que le bailleur a naguère acquis dudit preneur<sup>234</sup>.

Nicolas SOMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1612 à 1614<sup>235</sup>.

Nicolas SOMILLON est le père de:

Claude, ° ca 1572, ∞ à Lupienne ROSÉ  
peut-être Jacques, ∞ à Marie PIERRE

**J.1. Claude**, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, ! en 1605-1645, † & (†) 20.9.1650, ∞ à Lupienne ROSÉ, ! en 1609, fille de Nicolas R.

Claude SOMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1605 à 1611. Il paye pour un bien acquis de la veuve de Nicolas ROSÉ (son beau-père), pour les héritiers dudit ROSÉ et pour la maison qui fut audit ROSÉ<sup>236</sup>.

En 1612, Claude SOMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour sa maison dépendant de Cormont<sup>237</sup>.

En 1612, Claude ROSÉ déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin le quart d'une maison partagée avec Claude SOMILLON son beau-frère<sup>238</sup>.

Claude SOMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1612 à 1623. Il paye pour sa maison à Courmont qui fut à Noël ROUSSAT<sup>239</sup>.

En 1613, Claude SOMILLON, manouvrier à Saint-Aubin, prend le bail de cinq cordes de terre à faire chénevière, rue de Cormont, au lieu de Nicolas SOMILLON son père. Il ne sait pas signer<sup>240</sup>.

En 1638, dans l'arpentage des vignes de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin, Claude SOMILLON déclare 2 pièces de vigne dont l'une vendue à Claude ROSÉ<sup>241</sup>.

En 1642, Claude SOMILLON déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin sa maison en Courmont<sup>242</sup>.

En 1645, Claude SOMILLON, vigneron à Saint-Aubin, âgé de 73 ans, est témoin dans une enquête<sup>243</sup>.

237 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude SOMILLON paye pour sa maison dépendant de Cormont en 1612 [AD 10 - E\* 2883]

238 Déclaration du 13.8.1612 de David ROSEY, époux de NN. BERGUE (?) pour:

- une maison
- 1/4 d'une maison avec Claude SOMMILLON son beau-frère
- un acquis de Zacarye AUBERT
- un acquis de Fiacre ROUSSAT

pour un total de 5 arpents et 58 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E\* 2874]

239 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Claude SOMILLON paye en 1612-1615, 1618, 1619 et en 1623 pour sa maison pour 4 années

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Claude SOMILLON paye en 1612-1616 pour une mesure dépendant du fief de Cormont qui fut à Noël ROUSSAT

240 Le 25.4.1613, Claude SOMILLON, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend en rente perpétuelle de Honorable Homme Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe, 5 cordes de terre à faire chénevière rue de Cormont, au lieu de Nicolas SOMILLON son père [AD 10 - 24 H 109]

241 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Claude SOMMILLON, vendue à Claude ROSAY

Déclaration de Claude SOMMILLON [AD 10 - 24 H 105]

242 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Claude SOMILLON pour sa maison en Courmont [AD 10 - E\* 2879]

243 Le 1.8.1645 comparaisent Bon CLAREAU, praticien à Saint-Aubin, 74 ans, Aulbin FONTAINE, vigneron à Saint-Aubin, 76 ans, Claude SOMILLON, vigneron à Saint-Aubin, 73 ans, Charles PILLAVOINE, laboureur et

SOMILLON signe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 25 H 105]

231 Le 10.6.1596, Nicolas SOMMILLON, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant au Paraclet, 1/2 quartier de terre au Seillons. Il signe "N Somillon" avec paraphe [AD 10 - 24 H 93]

232 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas GRISLAT l'aîné paye censive à la décharge de Nicolas SOMILLON à cause de sa femme pour une portion de la maison qu'il a acquise de lui en 1597; Nicolas SOMILLON paye pour un demi-quartier de vigne au Houssoy en 1610; Claude SOMILLON paye en 1611 [AD 10 - E\* 2883]

233 Le 25.10.1602, Nicolas SOMILLON, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend un bail emphytéotique des religieuses du Paraclet. Il signe "N Somillon".

Reprise du bail de feu Nicolas SOMMELIE. Acte du 10.3.1621, devant N. DUPONT. [AD 10 - 24 H 66]

234 Le 7.5.1604, Nicolas SOMILLON, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend en rente perpétuelle de Honorable Homme Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, une petite portion de terre de 5 cordes que le bailleur a naguère acquise dudit preneur [AD 10 - 24 H 109]

235 Nicolas SOMILLON paye censive à Saint-Aubin en 1612-1614 [AD 10 - E\* 2881]

236 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Claude SOMILLON paye censive en l'acquêt de la veuve Nicolas ROZER en 1605, pour les hoirs Nicolas ROZER en 1608, pour la maison qui fut à Nicolas ROZER en 1609; Claude SOMILLON paye en 1610 et 1611 [AD 10 - E\* 2883]

**J.2. (?) Jacques**, ! en 1602-1623, vigneron, ∞ 21.5.1607 à Marie PIERRE, ! en 1606, fille de Blaise P., † /1607

En 1602, Jacques SOMILLON, manouvrier à Saint-Aubin prend de l'Abbaye du Paraclat un demi-arpent de terre qu'il s'engage à planter en vigne et à aller en pressurer les raisins au pressoir de l'Abbaye<sup>244, 245</sup>.

Jacques SOMILLON paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1606 à 1610. De 1606 à 1608, il paye à cause de Marion PIERRE sur ce qu'elle doit à cause de l'ouche BARBOTIN<sup>246</sup>.

Jacques SOMILLON paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1614 et 1622. Il paye pour Claude COLLET le jeune pour des biens a Cormont. Il paye à cause de sa femme pour sa maison. Il paye avec Paquette CHEVALLIER<sup>247</sup>.

Vers 1623, Jacques SOMILLON à cause de sa femme, reprend avec Nicolas MAISTRE, Jean DESPENCIER et autres une maison et accin rue au Rasle déclarée en 1532 par Jean et Philippon ROUSSAT<sup>248</sup>.

---

foulonnier à Courclin, 32 ans, Lupien COURTOIS, manouvrier à Courclin, 28 ans [AD 10 - E\* 2864]

244 Le 25.10.1602, Jacques SOMILLON, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclat le bail perpétuel d'1/2 arpent de terre à Pothière [AD 10 - 24 H 105]

245 Le 25.10.1602, Jacques SOMILLON, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclat le bail à rente d'un demi-arpent de terre à Pothière, à condition d'y planter de la vigne et d'aller pressurer les raisins en provenant au pressoir de l'abbaye du Paraclat [AD 10 - 24 H 66]

246 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Jacques SOMILLON paye à cause de Marion PIERRE sur ce qu'elle doit à cause de l'ouche BARBOTIN en 1606; Jacques SOMILLON paye sur ce que doit l'ouche BARBOTIN en 1607-1608; Jacques SOMILLON paye en 1609-1610 [AD 10 - E\* 2883]

247 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Jacques SOMILLON paye au lieu de Claude COLLET le jeune pour des biens a Cormont en 1614-1615. Jacques SOMILLON paye en 1621 à cause de sa femme pour sa maison et pour trois années. Il paye en 1622.

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E\* 2881]

Jacques SOMILLON paye en 1612 pour 2 années sans préjudice das défauts. Pasquette CHEVALLIER et Jacques SOMILLON payent en 1615 pour leur maison du fief de Cormont

248 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ROUSSART et Philippon ROUSSART déclarent:

➤ une maison et accin rue aux Rasles, entre Regnault ROUSSART et à lui-même, ladite rue et les pastures communes

➤ une oche en ladite rue au Rasle de 2 arpents 1 quartier Le 3.5.1532, Jehan ROUSSART et Philippon ROUSSART pour:

➤ une maison et accin rue au Rasle (plus tard à Nicolas MAISTRE, Jacques SOMMILLON à cause de sa femme, Jean DESPENCIER et autres, en 1643 à la

Jacques SOMILLON et Marie PIERRE sont les parents de:

Etienne, b 17.9.1608, p Claude SOMMILLON et Léonart PIERRE, m Tienenette épouse d'Edmé MOUCHIN, (†) 19.11.1623

Susanne, b 6.1.1614, p David ROUZE, m Susanne épouse de Jacque ADAM, et Marie JAQUETAT, (†) 14.6.1626

Jean, b 28.12.1614, p Estienne RAPHAEL et Edmé MOUCHIN, m Isabel CONCOMBRE

peut-être Jacqueline, ne sait pas signer, † 17.11.1660, (†) le 18, ∞ /1648 à Guillaume MIGOURDIN

## SONNEBLOY

**A. Jean**, laboureur, ! en 1575

Jean SONNEBLOY (?), laboureur à Saint-Aubin, prend un bail à Saint-Aubin en 1575<sup>249</sup>.

## SOUTY

**A. Denis**, boulanger, de Nogent/Seine, ° ca 1645, ∞(1) 23.4.1663 Nogent/Seine à Geneviève LE CLERE, fille de Jean L. C.

Susanne, b 27.9.1665 Nogent/Seine

Anne, b 19.1.1667 Nogent/Seine

∞(2) 29.4.1670<sup>250</sup> à Edmée MERLIN, ° ca 1615, fille d'Edmé M., † /1670

## SOUVERAYN

**A. Simon**, † /1488

Les héritiers de Simon SOUVERAIN font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin de 1488<sup>251</sup>.

---

veuve Nicolas MAISTRE et Edmé ADAM)

➤ une oche en ladite rue au Rasle de 2 arpents 1 quartier (plus tard à Jehan GILLES, barré, les hoirs Jehan MERSIER, Louys MER..., Nicolas GILLES, barré, François MEROSSE, barré, Zaquary MASSON qui l'a eu du seigneur de Saint-Aubin, en 1643 à Jehan GILLES au lieu de lui Claude ROUSSAT)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan ROUSSARD et Ph.on ROUSSARD font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

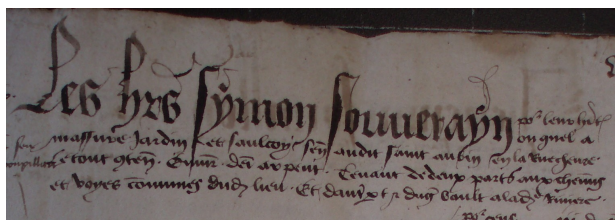
249 Le 9.9.1575, Jean SONNEBLOY (?), laboureur à Saint-Aubin, prend un bail [AD 10 - ???]

250 Témoin: Jean LECLER, beau-père de l'époux

251 En 1488-1490, les héritiers de Symon SOUVERAIN, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

➤ pour leur héritage auquel il y a mesure, jardin et saulsois, contenant environ demi-arpent, à Saint Aubin en la rue Chèvre, entre les chemins & voies communes dudit lieu, ladite rivière (plus tard à Jaqin M..., à la veuve de feu Guillm. POUPIILLART) [AD 10 - 24 H 115 & 118]





Entre 1491 et 1496, les héritiers de Simon SOUVERAIN payent leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin pour plusieurs héritages<sup>252</sup>.

## SPERRÉ

**A. Joseph**, ∞ à Léonarde

Scipion Alexandre, b 3.2.1642, p Noble Homme Scipion ALEXANDRE, m Mademoiselle Jehanne PARATRE, femme de Mons.r de Saint Aubin

## SUINOT

Ancienne famille de Fontaine-Mâcon, citée dès la fin du XV<sup>ème</sup> siècle<sup>253</sup>.

**A. Lupien**, ! en 1575-1578

Lupien SUYNOT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1575 et 1578<sup>254</sup>.

Pourrait-il être le Lupien SUYNOT, époux de Nicole, qui fait baptiser en 1567 et 1573 deux enfants à Fontaine-Mâcon<sup>255</sup>?

**B. Pierre**, ! en 1561-1567, † /1572, ∞ à Jacqueline GUEU, † /1572

Pierre SUYNOT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1561 et 1567<sup>256</sup>.

252 Les hoirs de feu Symon SOUVERAIN payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour leur pré, pour autre héritage, pour leur essart et en rente, en rente pour SOVERAIN (Hanry CLERC, en marge); ils payent en 1496 (2 fois) pour la rente de leur essart, la rente de sa maison, pour plusieurs autres héritages, de censive, pour la censive de sa maison, pour Hanry CLERT, pour sa rente [AD 10 - E\* 2880]

253 En 1494, dans un témoignage de particuliers de Fontaine-Mâcon intervient: Guiot SOYNOT, laboureur, âgé de 72 ans environ [AD 10 - 24 H 102]

254 Lupien SUYNOT paye censive à Saint-Aubin en 1575, 1577-1578 [AD 10 - E\* 2881]

255 b 29.4.1567 à Fontaine-Mâcon de Guion fils de Lupien SUYNOT et Nicole, p Guion CHAULMARD & Claude LE DOUX, m Nicole, épouse de Nicolas AUBERT b 4.10.1573 à Fontaine-Mâcon de Margueritte, fille de Lupien SUYNOT et Nicolle, p Jehan GUICHARD, m Margueritte, épouse de Pierre GUICHARD & Jehanne, épouse de Pierre SUYNOT

Claude, fils de Lupien SUYNOT, parrain le 16.5.1574 à Fontaine-Mâcon de Claude, fils de Claude BOYARD et Katherine

256 Pierre SUYNOT paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Michel MERCIER en 1561; Pierre SUYNOT

Les enfants des défunts Pierre SUYNOT et Jacqueline GUEU font une déclaration au censier de Saint-Aubin en 1572. Leurs tuteurs sont Pierre SUYNOT et Thibault GUEU. Ils détiennent entre autre 5 parts sur six d'une maison au dessus du gaignage du Couvent, la moitié d'une grange et une chambre basse dans la maison qui fut à feu Pierre GUEU<sup>257</sup>.

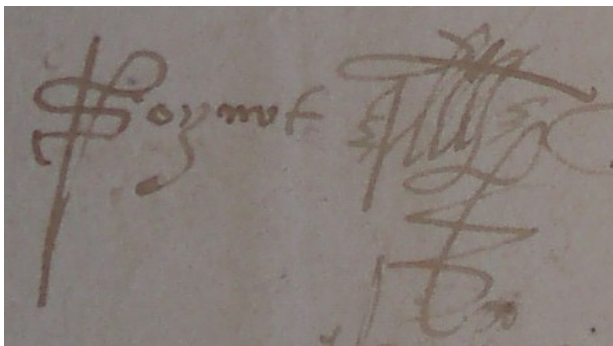
**C. Pierre**, laboureur à Saint-Aubin, ! en 1572-1579

Pierre SUYNOT est tuteur des enfants de feu Pierre SUYNOT en 1572. Il signe "P Soynot" avec paraphe<sup>258</sup>.

paye en 1563-1567 [AD 10 - E\* 2881]

257 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 21.10.1572 des enfants mineurs de feu Pierre SOYNOT et feu Jacq.te GEU, sa femme, pour:

- les cinq parts dont les six font le tout d'une maison, crope, étable, jardin, à Saint Aubin au dessous du gaignage du couvent, entre les hoirs Ambroyse SYMON et les hoirs Estienne VOITURIN, la rue commune et la rivière d'Arduisson
- la moitié d'un corps de grange, à Saint Aubin étant au bout de la maison Yrosme COLLART, près de la maison ci-dessus déclarée, entre ledit COLLART et -, ledit COLLART et ladite grande rue
- une chambre basse, grenier dessus, présent en comble, bas-coté derrière la moitié de grange, aisance et appartenance d'icelle en la cour étant de la maison qui fut à feu P.re GEU, à Saint Aubin près le gaignage du couvent, entre Jeh. SOMILLON charron et la grande rue, la même et -
- 16 cordes de terre labourable audit Saint Aubin près le jardin de Monsieur de St Aubin, entre Martin TROTIN et Monsieur de St Aubin, sur le chemin commun et Claude COLLET
- une autre pièce de terre contenant trois quartiers et demi au finage de St Aubin, lieudit le grand chemin de Troyes au dessus de la maison Jeh. FONTAINE, entre Nicolas MESTRE et -, un chemin et -
- une autre pièce de terre contenant un quartier et demi faisant moitié de trois quartiers au finage de St Aubin au lieudit les Hayes Pierres, entre Claude FONTAINE et P.re SYMON, le chemin de Marigny et -
- une autre pièce de terre audit finage lieudit le chemin de Mascon contenant un quartier, entre - et les hoirs Claude DESQUENS, sur le grand chemin et -
- une autre pièce de terre contenant demi-arpent au finage de Saint Aubin lieudit près les garaines, entre Jacq. BENOIST et les hoirs Noël EURAT, les terres labourables et -
- une pièce de terre labourable contenant demi-arpent audit finage de St Aubin lieudit les Meurs Huot, entre Nicolas DUCLOS et -, le chemin et -
- demi-quartier de terre faisant moitié d'un quartier audit finage lieudit les vignes de Cormont, entre les vignes et Jeh. GEU, Jacq. BENOIST et les vignes
- un demi-quartier de pré à Saint Aubin lieudit la rue Chevre, au dessus de la maison Jeh. MERSIER, entre les hoirs Estienne VOITURIN et Jehan GUEU, sur la rivière et sur la rue
- un quartier de vigne audit finage de Saint Aubin



Pierre SUYNOT, laboureur, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin en 1574<sup>259</sup>.

Pierre SUYNOT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1574 et 1579. Entre 1574 et 1576, il paye censive pour sa fille Jeanne<sup>260</sup>.

C'est probablement la même Jeanne SUYNOT qui déclare des héritages en commun avec les enfants des défunts Pierre SUYNOT et Jacqueline GUEU<sup>261</sup>

---

lieudit Cormont, entre Thibault GEU et Nicolas ROUSSAT, M.e Jeh. ANDRY et Jeh. GEU

➤ une pièce de vigne audit finage dudit St Aubin lieudit la coste de St Aubin contenant 15 cordes, entre Nicolas MESTRE (?) et Jacq. BENOIST, Thibault GEU et -

➤ un total de 3 arpents et 31 cordes de terre

P.re SUYNOT et Thibault GUEU sont tuteurs des mineurs. Ils signent "P Soynot" avec paraphe, "T Gueu" avec paraphe [AD 10 - E\* 2874]

258 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 21.10.1572 des enfants mineurs de feu Pierre SOUYNOT et feu Jacq.te GEU, sa femme, pour:

➤ un total de 3 arpents et 31 cordes de terre

P.re SUYNOT et Thibault GUEU sont tuteurs des mineurs. Ils signent "P Soynot" avec paraphe, "T Gueu" avec paraphe [AD 10 - E\* 2874]

259 Le 13.11.1574, Pierre SUYNOT, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail à titre de moisson et pension de grain de 28 arpents de terre à Pothière pour 9 ans. Il signe "P Soynot" avec paraphe.

Au dos de l'acte, signature de "P Soynot" et "Simonne Collad" avec paraphe, et mention de Jeanne COLLARD [AD 10 - 24 H 105]

260 Pierre SUYNOT paye censive à Saint-Aubin en 1577-1579; il paye pour Jehanne sa fille en 1574-1576 [AD 10 - E\* 2881]

261 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehanne SOUYNOT avec les enfants mineurs de Pierre SOUYNOT et feu Jacqueline GUEU pour 14 articles dont:

➤ 5/6 de maison (l'autre 1/6 à Jean GUEU, mineur de P.re GUEU et Jacqueline ANCEAU)

➤ 1/2 crotte de grange au bout de la maison de Jerosme COLLART

➤ une chambre basse, grenier dessus, de fond en comble, bas coté étant de la maison qui fut à feu P.re GUEU près le gagnage du Couvent à coté de Jeh. SOMMILLON charron [AD 10 - E\* 2882]

Jeanne, ! ca 1570/1580

**E. Claude**, (†) 6.3.1618 Fontaine-Mâcon, ∞ à Jeanne VERNIER

Marie, ! marraine en 1611 à Fontaine-Mâcon

Louis, ! parrain en 1612 à Fontaine-Mâcon

Jeanne, ! marraine en 1619-1630 à Fontaine-Mâcon, b 22.8.1608 Fontaine-Mâcon, m Jeanne, épouse de Ambroise SYMON et Anne SYMON, p Nicolas VERNIER

Michelle, b 31.12.1611 Fontaine-Mâcon, m Michel GAMBIER et Marguerite VERNIER, p Philippe THIERRY

Anne (posthume), ! marraine en 1630 à Fontaine-Mâcon, b 26.9.1618, m Anne LE ROUX, fille de Nicollas L. et Jehanne SUYNOT, p Laurens DESERT

Georges, ! parrain en 1632 à Fontaine-Mâcon

Loüet ou Eloi, ! parrain en 1633-1642 à Fontaine-Mâcon, de Fontaine-Mâcon, ∞ à Denise BLANCHARD

**E.1. Loüet ou Eloi**, ∞ 9.7.1646 à Denise BLANCHARD, ! en 1648, fille de Guillaume B., probablement ∞(2) à Claude GUILLAUME

Barbe, b 1.5.1650, p Philippe LAURENCEAU, m Barbe LE FEUBRE

**F. Jean**, Maître, vigneron, lieutenant de la justice de Fontaine-Mâcon, ! en 1682, † 6.12.1690 Fontaine-Mâcon, (†) le 7, fils de Guillaume S., ∞ 3.7.1662 Fontaine-Mâcon à Marie LE BLANC, (†) 24.10.1675 Fontaine-Mâcon, fille de Barthélémy L.

Marguerite, ne sait pas signer

Catherine, ne sait pas signer, b 1.9.1668 Fontaine-Mâcon, p Jean VARNIER, signe: Jean Varnier, Louis BLANC le jeune, ne sait pas signer et Laurens HUGUIN, ne sait pas signer

∞(2) 18.1.1677 Fontaine-Mâcon à Marie MOREAU, † 13.12.1690 Fontaine-Mâcon, (†) le 14, ∞(1) à Sébastien LEGROS

## SURTIN ou SORTIN

Ancienne famille de La Chapelle-Godefroy, qui semble issue de Simon SURTIN, cité dès 1522 à La Chapelle-Godefroy.

**A. Simon**, ! en 1522-1541 à La Chapelle-Godefroy, † /1566, ∞ à Guyonne, (†) 26.1.1567 à La Chapelle-Godefroy<sup>262</sup>

Simon SURTIN paye sa contribution au censier du seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1522 et 1527; Philippe DESPENCIER paye censive pour lui en 1532 et 1533<sup>263</sup>.

---

262 Ses exécuteurs testamentaires sont Jean SURTIN, son fils, et Jean ASSELIN

263 Simon SURETE. paye censive en 1522 à La Chapelle pour la maison qu'il a achetée de Jehan JOUET; Remy ODINET, Jehan GRANT et Symo. SURTI payent à La Chapelle en 1527; Philippe DESPANCIER paye en 1532 et 1533 à La Chapelle à décharge de Symon SORTIN/SURTIN [AD 10 - E\* 2880]

Simon SURTIN est cité dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy établie en 1541<sup>264</sup>.

Simon SURTIN et son épouse Guyonne sont les parents de Jean SURTIN qui est en 1567 l'exécuteur du testament de sa mère.

Jean, ∞ à Jeanne

**A.1. Jean**, à La Chapelle-Godefroy, parrain les 18.3.1567 et 16.1.1572 à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Jeanne, marraine à La Chapelle-Godefroy les 6.6.1566 et 5.3.1582

En 1593, la veuve de Jean SURTIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin<sup>265</sup>.

Jean SURTIN et Jeanne sont les parents de:

Michelle, marraine à La Chapelle-Godefroy les 9.11.1574, 8.1.1575 et 6.3.1575

Jean, ∞ à Marguerite DESQUAINS

**A.1.A. Jean** le jeune, à La Chapelle-Godefroy, parrain les 15.9.1587 et 20.4.1607 à La Chapelle-Godefroy, ! en 1572-1598, † /1609, ∞ 10.6.1584 La Chapelle-Godefroy à Marguerite DESQUAINS, ! en 1609-1614, marraine à La Chapelle-Godefroy le 2.7.1584, fille de Claude D., † /1584

Jean SURTIN paye régulièrement sa contribution au censier au censier de Saint-Aubin entre 1563 et 1585<sup>266</sup>.

En 1572, Jean SURTIN déclare plusieurs terres au

censier du seigneur de Saint-Aubin<sup>267, 268</sup>.

Jean SURTIN apparaît en 1591 parmi les habitants de La Chapelle-Godefroy cités dans le rôle de la formation des eaux-et-forêts<sup>269</sup>.

Dans un censier du seigneur de Saint-Aubin de 1594, Jean SURTIN figure parmi les héritiers de Maître Nicole DESQUAINS<sup>270</sup>. Nicole DESQUAINS, ancien curé de Saint-Aubin, est l'oncle de Marguerite DESQUAINS, épouse de Jean SURTIN.

Pierre MEROSSE paye censive pour Jean SURTIN pour une vente en 1594 et 1595<sup>271</sup>.

Jean SURTIN paye censive au seigneur de Saint-

---

267 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 30.10.1572 de Jehan SURTIN pour:

- une pièce de terre labourable au finage dudit Saint Aubin au lieudit la Pointe contenant trois quartiers, entre Claude PARAST. et P.re GEU, les hoirs Jehan GALLOYS et le chemin Carouge
- une autre pièce de terre labourable audit finage dudit Saint Aubin lieudit au dessus du Pont au Pied contenant demi-arpent six cordes, entre les hoirs Edmon LOYET et Messire Félix HUGUENIN, sur la pature et le chemin ferrant
- une autre pièce de terre labourable audit finage lieudit dessous les vignes, contenant 16 cordes, entre Jacq. MERSIER et Jeh. MIGORDIN, Jacq. BENOIST et sur le chemin ferrant (barré, échangé à Jacq. BENOIST partant miche...)
- une autre pièce de terre labourable audit finage de St Aubin lieudit La Matre, contenant la moitié de 5 quartiers de terre, entre M.e Denis ANGENOST bailli de Nogent et Jeh. TRONTIN
- une autre pièce de terre labourable audit finage de St Aubin lieudit les Clouseaulx, contenant demi-arpent, entre ledit SURTIN et les hoirs Nicolas GILLES, sur la pature et le chemin ferrant
- une autre pièce de terre audit finage lieudit près la Loupvière (?) contenant un quartier, entre Estienne VOYTURIN et Jaffet COURONNEAU, les terres de Pontières et le chemin Carouge
- une autre pièce de terre audit finage de St Aubin lieudit Voynerat, contenant demi-arpent moins trois cordes, entre François VOYTURIN et les terres du couvent, le grand chemin de Nogent et -
- une autre pièce de terre labourable audit finage de St Aubin lieudit la Souche contenant demi-arpent, entre les hoirs Joseph LE BLANCT et les mêmes, Nicolas MESTRE et les terres du couvent
- une autre pièce de terre labourable audit finage près la pièce ci-devant dite contenant un quartier, entre Martin TROTIN et les hoirs Joseph LE BLANCT, ledit Nicolas MESTRE et les terres du couvent du Paraclet
- une autre pièce de terre labourable audit finage de St Aubin lieudit la Grosse Pierre contenant demi-arpent, entre ledit SURTIN et Edmon DUCLOS, sur la pature et le chemin ferrant
- une autre pièce de pré audit finage de St Aubin lieudit le Foullon Guillet, contenant un quartier six cordes et demie, entre Nicolas NUGAULT écuyer Sieur dudit St Aubin et Xpofle LALEMENT, sur le chemin commun et sur la rivière d'Arduisson

---

264 Simon SURETIN est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin & La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E\* 2860]

265 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, la veuve Jehan SEURTIN paye censive en 1593; Pierre MEROSSE paye à la décharge de Jehan SEURTIN en 1594; la veuve Nicolas PILLAVOYNE paye pour un acquêt de Jehan SEURTIN en 1594 - elle doit lods et ventes -; Pierre PILLAVOYNE paye pour sa mère en l'acquis de Jehan SEURTIN en 1596 [AD 10 - E\* 2883]

266 Jehan SURTIN paye censive à Saint-Aubin en 1563-1565, 1568-1569, 1571-1574, 1578-1582, 1584-1585; il paye à la décharge de Denis DORY pour échange en 1566; il paye avec Jacques BOYNIN en 1567; il paye pour Denis BENARD en 1570; il paye à la décharge des hoirs de Denis REGNAULT en 1563; il paye pour Jehan SOMMILLON demeurant à la Chapelle en 1570; il paye pour Jehan TROTIN en 1575; Pierre DE DYMON paye à sa décharge en 1576; il paye à la décharge des hoirs ALAIS en 1577 [AD 10 - E\* 2881]

Aubin de 1596 à 1598. En 1598, il paye pour Jean MERCIER pour un quartier de terre qu'il a acquis de lui près le chemin d'Orleans et pour huit cordes de terre qu'il a acquis de lui aux Hepiars. En 1594, la veuve de Nicolas PILLAVOYNE et en 1596, Pierre PILLAVOYNE pour sa mère payent pour un achat sur Jean SURTIN<sup>272</sup>.

Jean SURTIN est mort avant 1609, année pour laquelle, Marguerite DESQUAINS<sup>273</sup>, sa veuve, accompagnée de ses enfants, déclare des terres au censier du seigneur de Saint-Aubin.

La veuve de Jean SURTIN paye censive au seigneur

- un demi-arpent de terre labourable audit finage lieudit au dessus de Corclain, entre les hoirs Jehan ROUSSAT et la veuve P.re PREAU, le chemin Carroge et Mathias SOMILLON
- un quartier audit finage près dudit lieu, entre le chemin Caroge et Monsieur le lieuten. ..., Jaques MIGORDIN et les hoirs Guillemin DESQUAINS
- un autre quartier de terre près d'illec, entre Jeh. POPILLARD lesné et ..., le chemin et -
- un quartier de terre lieudit Voynerat, entre Jacq. BOYNIN et -, le chemin de ... (Marigny ?) et les patures
- un total de 3 arpents, 7 quartiers et 12 cordes de terres [AD 10 - E\* 2874]

268 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehan SURTIN pour 14 articles [AD 10 - E\* 2882]

269 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour La Chapelle-Godefroy: Simon LE MERLE, Gabriel ARCELLIN, Jehan SURTIN, Jehan DAUPHIN, Claude MORIN, Jehan CHARON, Michel MERCIER, Louet ..., Nicolas POTHIER, Mathias SOMMILLON [AD 10 - E\* 2801]

270 Déclaration du censier de 1594 des hoirs de M. Nicolle DESQUAINS: Jehan MAROTTE pour 2 parts, Jehan SEURTIN, Quentin DUCLOS, Gille GUILLEMART, Guille. DUCLOS, Agnes DUCLOS et Guille. DESQUAINS [AD 10 - E\* 2883]

271 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pierre MEROSSE paye à la décharge de Jehan SEURTIN (vente) en 1594-1595 [AD 10 - E\* 2883]

272 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan SEURTIN paye sur ce qu'il doit du passé en 1596; Jehan SEURTIN paye en 1598 pour trois années, 1599 - il doit lods et ventes -; il paye à la décharge de Jehan MERCIER pour un quartier de terre qu'il a acquis de lui près le chemin d'Orleans en 1598; il paye à la décharge de Jehan MERCIER pour huit cordes de terre qu'il a acquis de lui aux Hepiars en 1598; Jehan SEURTIN paye chaque année de 1601 à 1610 - sans préjudice de plus grande somme en 1602 -; la veuve de Jehan SEURTIN paye en 1610 et 1611; Denis LECLERC paye à la décharge de Jehan SURTIN pour un quartier de terre assis proche Chaillou qu'il a acquis depuis un an en 1608 - il doit lods en ventes - et 1609 [AD 10 - E\* 2883]

273 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 27.9.1609 de Marguerite DESQUAINS, qui ne sait pas signer, veuve de Jehan SURTIN, avec ses enfants, pour:

- demi-arpent demi-quartier de terre sur le finage dudit St Aubin près le Pont au Pied, entre Michel MERSIER

de Saint-Aubin entre 1612 et 1614<sup>274</sup>.

Le descendance de Jean SURTIN et Marguerite DESQUAINS est établie par un acte de 1617, dans lequel comparaissent leurs six enfants, chacun pour un sixième de la succession de leurs parents à La Chapelle-Godefroy<sup>275</sup>:

- et Pierre PILAVEINE, le chemin qui va de la Chapelle à St Aubin et -
- un pièce de terre sur le finage de St Aubin contenant trois quartiers au Foulon Gilert, entre Pierre ROUSAT et Laurant MASE, les patures et le chemin ci-dessus
- un arpent de terre sur le finage de St Aubin près la grosse pierre, entre la terre du couvent qui ... à Madame l'Abbesse du Paraclat et Claude LE GRANTZ, sur la pature et le chemin qui va de Saint Aubin à la Chapelle
- un demi-arpent de terre audit finage de St Aubin au dessus de la pièce susdite, entre Louvest PHLIPE et le chemin d'Orléans, la terre de l'église de Saint Aubin et le chemin susdit
- un quartier et demi de terre sur le finage dudit St Aubin appelé au Longe Rois, entre Miche MERSIER et le même, la terre des Sieurs de St Aubin et -
- un arpent de terre sur le finage de St Aubin près les vignes des garaines, entre Miche MERSIER et la terre des Sieurs de St Aubin, plusieurs tournis et des peuleux
- trois quartiers de terre au dessous de la pièce susdite sur le finage de St Aubin, entre Maître Oudin MOREAU et le même, le chemin qui va de St Aubin à la Chapelle et -
- un demi-arpent sur le finage de St Aubin au Louves..., entre Martin TROTIN et la terre du couvent de Madame L'Abbesse du Paraclat, le chemin qui va de Nogent à Saint Aubin et -
- un quartier et demi de terre sur le finage de St Aubin, entre Guillaume DEQUENS et Maître Oudin MOREAU, le chemin de Marigny et Louis MERAT à cause de sa femme
- un demi-arpent demi-quartier de terre sur le finage de St Aubin lieudit les Hodoars, entre la terre du couvent de Madame du Paraclat et Nicolas SIMON, le chemin de Marigny et la terre de St Pere
- un quartier de terre sur le finage de St Aubin lieudit les terres Bonpas, entre Guillaume DEQUENS et Claude BARBOTIN, les Sieurs de St Aubin et la terre St Pere
- demi-arpent de terre sur le finage de St Aubin lieudit La Matre, entre Guillaume MIGORDIN et Guillaume DEQUENS, la terre des Sieurs de St Aubin et plusieurs tournis
- un quartier de terre sur le finage de St Aubin, lieudit La Fauche (ou Sauche ?), entre Guillaume GILLE et Charle NUGOST, Sieur de St Aubin, Guillaume DEQUENS et le chemin de Marigny
- trois quartiers de terre au même lieu sur le finage de St

Jeanne, ∞ à Pierre GILLES, vigneron à Courclain; peut-être ∞(1) /1607 à Claude MERCIER

Quentin

Quentine, probablement ∞ à Etienne GRILLAT

Marguerite

Jean

Michelle, b 16.11.1606 La Chapelle-Godefroy, p Hubert AULBERT, m Lupienne MARCELLY & Michelle DAOUST, morte en bas âge

Fiacre, mineur en 1617, parrain à La Chapelle-Godefroy le 15.9.1624

**A.1.A. Jean**, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Claude

Marie, b 12.5.1614 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas COLART, m Marie CELIER & Jehanne TROTIN

---

Aubin, entre Charle NUGOST et l'église de la Chapelle, Guillaume DESQUENS et la veuve CHAUMARD

- trois quartiers de terre sur le finage de St Aubin lieudit La Pointe, entre Guillaume GILLE et -, le chemin d'Orléans et -
- trois quartiers de terre sur le finage de St Aubin lieudit la terre Monpeis, entre Guillaume MIGORDIN et Claude GEUMERY, le chemin de Marigny et Guillaume GILLE
- un quartier de terre sur le finage de St Aubin lieudit les Gravates, entre Guillaume DEQUENS et Claude BARBOTIN
- trois quartiers de terre sur le finage de St Aubin lieudit la fouse au leu, entre Claude GEUMERY et Jehan GILLE, sur le chemin d'Orléans et -
- un quartier de terre sur le finage de St Aubin lieudit "Chatre Chaberle" (?), entre Guillaume GILE et Monsieur le bailli, Monsieur DE FLEZ et la terre à Monsieur le bailli
- un demi-arpent de terre sur le finage de St Aubin près la maison Pierre ROUSART, entre Monsieur DE FLAIZ et Martin TROTIN, le chemin Carouge et Pierre ROUSART
- un quartier et demi de terre sur le finage de St Aubin en ce même lieu, entre Miche MERSIER et Pierre DUCHAT Sieur de la Chapelle, le chemin Carouge et Maître Oudin MOREAU
- un quartier de terre sur le finage de St Aubin lieudit Velleratz, entre la terre du couvent de Madame du Paraclat et la veuve Nicolas MERSIER
- un total de 6 arpents, 27 quartiers 1/2 de terre [AD 10 - E\* 2874]

274 La veuve Jehan SURTIN paye censive à Saint-Aubin en 1612-1614 [AD 10 - E\* 2881]

275 Le 20.1.1617, Pierre GILLES, vigneron à Courclain, et Jehanne SURTIN sa femme, Quentin, Quentine, Marguerite et Jehan SURTIN, enfants et héritiers de feu Jehan SURTIN et Marguerite DESQUAINS, assités de Martin TROTIN, portant fort pour Fiacre SURTIN, frère mineur, interviennent pour chacun 1/6 de la succession à La Chapelle Godefroy. Signent "P Gilles" avec paraphe, "M Trotin" avec paraphe, "Q Surtin" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/3]

**A.1.B. Quantin**, greffier à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 8.2.1608, 15.10.1645, 22.5.1646, 27.6.1649, ! en 1645<sup>276</sup>, † /1661, ∞ à Louise LANGOT marraine à La Chapelle-Godefroy le 19.7.1645, † 18.11.1663 La Chapelle-Godefroy, (†) le 19, fille de Jean ou Paquet L.

Marthe, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 30.5.1656, 22.4.1657, 24.8.1661, 25.5.1663, ∞ 19.2.1662 La Chapelle-Godefroy à Edmé TROTIN, fils de Jean T.; ∞(2) 9.7.1665 La Chapelle-Godefroy à André FROMONT, fils de André F., † /1665 et Jeanne BISSON

Jean, parrain à La Chapelle-Godefroy le 30.12.1640, b 23.2.1618 La Chapelle-Godefroy, p Michel MERCIER, m Georgette fille de Martin TROTIN

Quentine, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 17.5.1643, b 18.4.1624 La Chapelle-Godefroy, p Jehan fils de † Jehan GEORGIN, m Quantinne SORTIN, épouse de Estienne GRELAT, & Marie fille de † Michel CHARETIER, probablement ∞ à Louis ROUSSAT

Louis, b 15.5.1627 La Chapelle-Godefroy, p Louys LANGOT, m Marie THOMAS, épouse de Nicolas CLEMENT

Anne, marraine à La Chapelle-Godefroy le 17.7.1650, 26.10.1656 et 2.6.1660, b en 1631 La Chapelle-Godefroy, p Louis fils de Nicollas CLEMANT, m Anne fille de † Fiacre DAOUST, probablement ∞ /1663 à Simon MAROT

Edmé, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy le 25.10.1663, b 10.12.1633 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas DAOUST, ne sait pas signer, fils de † Fiacre DAOUST, m Edmée LAURENT, ne sait pas signer, fille de ...ozet LAURENT, tisserant

Lupienne, b 14.10.1638 La Chapelle-Godefroy, p Jean COUSTURIER, ne sait pas signer, fils de Jean COUSTURIER, m Lupienne DAOUST, ne sait pas signer, épouse de Jean GEORGIN probablement Etienne, ∞ à Jeanne VESOUTE

**A.1.B.1. (?) Etienne**, ne sait pas signer, à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 22.10.1641, 28.10.1645, 15.8.1648, 11.4.1649, 30.5.1650, 31.1.1652, ∞ à Jeanne VESOUTE, sans doute ∞(1) à Hubert TROTIN, probablement fille de Nicolas V. et Jeanne

En 1652, Etienne SURTIN, époux de Jeanne VESON, passe un contrat avec Anne fille d'Hubert TROTIN, de La Chapelle-Godefroy<sup>277</sup>.

Etienne SURTIN et Jeanne VESON sont les parents de:

---

276 Le 17.7.1645, Germain LANGOT, Quentin SURTIN et Anthoine MOUCHIN demeurant à La Chapelle, interviennent comme experts en la justice et maîtrise des eaux et forêts [AD 10 - E\* 2811]

277 Le 8.9.1652, Estienne SURTIN, époux de Jehanne VEZON, passe un contrat avec Anne fille d'Hubert TROTIN, de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - 2 E 66/14]

Quentin, b 15.10.1645 La Chapelle-Godefroy, p  
 Quentin SURTIN, greffier, m Nicolle  
 VEZOUTTE, de la paroisse de St Aubin, veuve  
 de Jacque MOUCHAIN, y (†) 10.2.1661

Jean, b 8.9.1647 La Chapelle-Godefroy, p Jean  
 POUGEOISE, ne sait pas signer, fils de Maistre  
 Anthoine POUGEOISE, prevost de Marnay et  
 Maire en garde de St Aubin et de la Chappelle,  
 m d'Amoiselle Anne Marie NUGAULT, signe  
 "Anne Marie Nugault", fille de Jean NUGAULT,  
 Escuyer Seigneur de ce lieu et de la Crousliere

Claude (M), b 17.7.1650 La Chapelle-Godefroy, p  
 Claude BOURGOIN, m Anne fille de Quentin  
 SURTIN

∞(2) à Anne MASSEY

Pompée, b 13.1.1653 La Chapelle-Godefroy, p  
 Pompée D'ARNOULT, Escuyer Seigneur de  
 fontenay et de Salon, Capitaine du Regiment de  
 mercoeur, m damoiselle Jeanne fille de Jean  
 NUGAULT, Escuyer Seigneur de la Chappelle  
 et de la Crousliere

Jean, b 28.4.1655 La Chapelle-Godefroy, p Jean  
 GALOIS, m Michelle GUICHART

∞(3) à Claude DE TRAVERS

Louis, b 22.4.1657 La Chapelle-Godefroy, p Louis  
 VANQUERET, m Marthe SURTIN

Louis, b 17.4.1658 La Chapelle-Godefroy, p  
 Laurent JANNOST, m Anne GALLOIS, y (†)  
 28.9.1660

Edmée, b 14.4.1661 La Chapelle-Godefroy, p  
 Edmé TROTIN, m Edmé LAUSSERROIS

Quentin SORTIN puis ses filles Anne et Marthe sont  
 parrain et marraines d'enfants d'Etienne qui est très  
 vraisemblablement fils de Quentin.

**A.1.B.1. (?) Etienne**, ∞ à Nicole DUBIES

Marie, ° & b 28.3.1671 La Chapelle-Godefroy, p  
 Esdouart D'ARNOUL, escuier, signe, m Marie  
 DAMAS, signe, (†) 24.6.1672 La Chapelle-  
 Godefroy

**B. Edmé**, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, ! en  
 1694

En 1694, Edmé SURTIN, manouvrier à La Chapelle-  
 Godefroy vend avec son fils François des terres à La  
 Chapelle-Godefroy<sup>278</sup>.

François SURTIN, manouvrier à La Chapelle-  
 Godefroy, intervient dans plusieurs contrats entre  
 1712 et 1713<sup>279</sup>. En 1718, François SURTIN,

manouvrier à Villiers-aux-Choux, époux de Marie  
 NOEL, vend des terres à La Chapelle-Godefroy<sup>280</sup>.

François, ! en 1693-1718, ∞ à Marie Noël

278 Le 31.12.1694, en la maison d'Edmé SORTIN à La  
 Chapelle-Godefroy, Edmé SORTIN, manouvrier à La  
 Chapelle-Godefroy, et François SORTIN, son fils,  
 reçoivent de Catherine MEUSNIER, veuve d'Edmé  
 LANGE, receveur de la terre et seigneurie de La  
 Chapelle-Godefroy, 40 livres car Edmé LANGE, son fils,  
 a donné quelques coups audit Edmé SORTIN [AD 10 - 2E  
 66/32]

279 Le 26.12.1712, Edmé ROZÉ, manouvrier à Resson,  
 paroisse de La Saulsotte, rétrocede à François SORTAIN,  
 manouvrier à La Chapelle-Godefroy, le droit du bail à  
 rente que le défunt Edmé ROZÉ, son père, a fait au profit  
 de l'Eglise de La Chapelle-Godefroy. Les deux mêmes

interviennent dans des contrats des 25.3.1713 et 27.8.1713.  
 Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/41]

280 Le 6.10.1718, François SORTIN, manouvrier à  
 Villiers-aux-Choux, époux de Marie NOEL, vend à  
 Maître Gabriel LEPAGE, curé de La Chapelle-Godefroy,  
 des terres à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - 2 E 66/43]